



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 31.10.24
Et publication ou notification
Du 01.11.24
Le Maire,

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 20

N° DEL 2024_08_100_9

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2024

Objet : INTERCOMMUNALITÉS

Rapport annuel 2023 du service public d'eau potable - Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

Présents :

Bernard JOBERT	Brigitte RINAUDO PINEAU
Yves NONJARRET	Marie-Paule MAUDUIT
Stéphanie MECHIN	Jacques BUTTARD
Jean-Michel VIGNAT	Thierry DOMENACH
Robert DALMASSO	Laurence GIORGINI
Michèle CAPDEVIELLE	Julie HIVERT
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

René CARANDANTE donne procuration à Bernard JOBERT
Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU
Pierre MONETON donne procuration à Julie HIVERT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE donne procuration à Yves NONJARRET
Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Linda TRIBET
Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Catherine BRUNETTO

Secrétaire de séance :

Monsieur Yves NONJARRET

=====
Monsieur Robert DALMASSO expose à l'Assemblée Délibérante :

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est un document produit tous les ans par le service d'eau potable pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Ce rapport répond à une exigence de transparence à l'égard des usagers.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce rapport doit être présenté au plus tard neuf mois après la clôture de l'exercice concerné. Il fait l'objet d'une délibération en Conseil communautaire et est transmis aux communes membres de l'EPCI.

Accompagné du compte administratif, ce rapport est également conforme à l'article L.5211-39 du CGCT en tant qu'il retrace l'activité du service d'eau potable.

Enfin, ce rapport, qui vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux, est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1444-13 du CGCT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,
Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2023 ;

Considérant qu'il convient d'approuver en Conseil Municipal ledit rapport ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- **D'approuver** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Maire,
Le Secrétaire de séance,
Monsieur Yves NONJARRET.

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

04 NOV. 2024



2024

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX-SIDECM (Eau)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement des données doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPÈRES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
 ENGAGEMENT	Identifier rapidement nos engagements clés
 FOCUS	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
 RESPONSABILITE	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 2

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Avant-propos



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2023

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez,

J'ai le plaisir de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** de votre service d'eau pour l'année 2023. A travers ses différentes composantes techniques, économiques et environnementales, vous pourrez apprécier la performance de votre service.

Les manifestations régulières du dérèglement climatique font peser un risque croissant sur la ressource en eau, tant sur la quantité (le "trop peu" et le "trop") que sur la qualité. En particulier, les pénuries et tensions hydriques records des derniers étés ont mis au cœur de l'actualité la nécessaire préservation de notre ressource en eau. Le gouvernement a lancé au printemps 2023 son « plan Eau » dont l'un des objectifs est de réduire de 10 % les prélèvements d'eau d'ici 2030. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource.

Au cours de cette année, nous avons observé une nette diminution des volumes d'eau consommés par les Français. Cette tendance, orientée vers la préservation, crée une dynamique durable qui amorce le changement de notre modèle économique. Nous percevons déjà les prémices de cette transformation, où l'accent est mis sur la responsabilité, la performance et la régénération. Notre objectif partagé est de garantir la sécurité des volumes disponibles tout en établissant un équilibre économique favorable pour l'ensemble de la communauté. La préservation de la ressource en eau et l'adaptation de notre modèle, notamment tarifaire, sont au cœur de nos enjeux.

En 2023, la qualité de l'eau est restée une priorité. Nos équipes ont fait preuve d'un engagement continu dans la lutte contre les micropolluants (par exemple les métabolites de pesticides et les PFAS) et le maintien de la qualité d'eau. Adoptant une attitude préventive, nous mettons en place des stratégies proactives pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau que nous fournissons, dans la lignée de la nouvelle directive Eau potable.

Notre préoccupation concerne également la qualité des rejets dans l'environnement. Nous abordons avec rigueur ce sujet conformément à la nouvelle directive européenne Eaux résiduaires urbaines par des actions proactives pour minimiser les impacts environnementaux, tout en respectant les normes les plus strictes.

Nous sommes à vos côtés plus que jamais pour adapter votre service face aux conséquences du dérèglement climatique. Cette adaptation passera par des solutions telles que la réutilisation des eaux usées, dont les récents décrets simplifient la mise en œuvre ; l'amélioration du rendement réseau ; ou l'accompagnement vers la résilience des territoires face aux inondations et aux tempêtes.

2023 a été une période charnière, et notre rapport reflète notre engagement continu envers l'excellence opérationnelle, la durabilité environnementale et la satisfaction de nos clients. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pouvons contribuer à bâtir un avenir où l'eau demeure une ressource accessible et sûre.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Pierre Ribaute, Directeur Général, Eau France

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE	5
1.1 Un dispositif à votre service	6
1.1 Présentation du contrat	10
1.2 Les chiffres clés	12
1.3 Les indicateurs réglementaires 2023	13
1.4 Autres chiffres clés de l'année 2023	14
1.5 Le prix du service public de l'eau	16
1.6 L'essentiel de l'année 2023	17
2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	69
2.1 Les consommateurs abonnés du service	71
2.2 Données économiques	77
3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	79
3.1 L'inventaire des installations	81
3.2 L'inventaire des réseaux	87
3.3 Gestion du patrimoine	98
4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	121
4.1 La qualité de l'eau	123
4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau	127
4.3 La maintenance du patrimoine	145
4.4 L'efficacité environnementale	154
5. RAPPORT FINANCIER DU SERVICE	156
5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	158
5.2 Situation des biens	162
5.3 Les investissements et le renouvellement	163
5.4 Les engagements à incidence financière	167
6. ANNEXES	170
6.1 La facture 120 m3	172
6.2 Les données consommateurs par commune	178
6.3 Le synoptique du réseau	180
6.4 La qualité de l'eau	184
6.5 Le bilan énergétique du patrimoine	186
6.6 Les engagements spécifiques au service	190
6.7 Annexes financières	202
6.8 Reconnaissance et certification de service	214
6.9 Actualité réglementaire 2023	218
6.10 Glossaire	233
6.11 Autres annexes	239

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 4

REÇU EN PREFECTURE

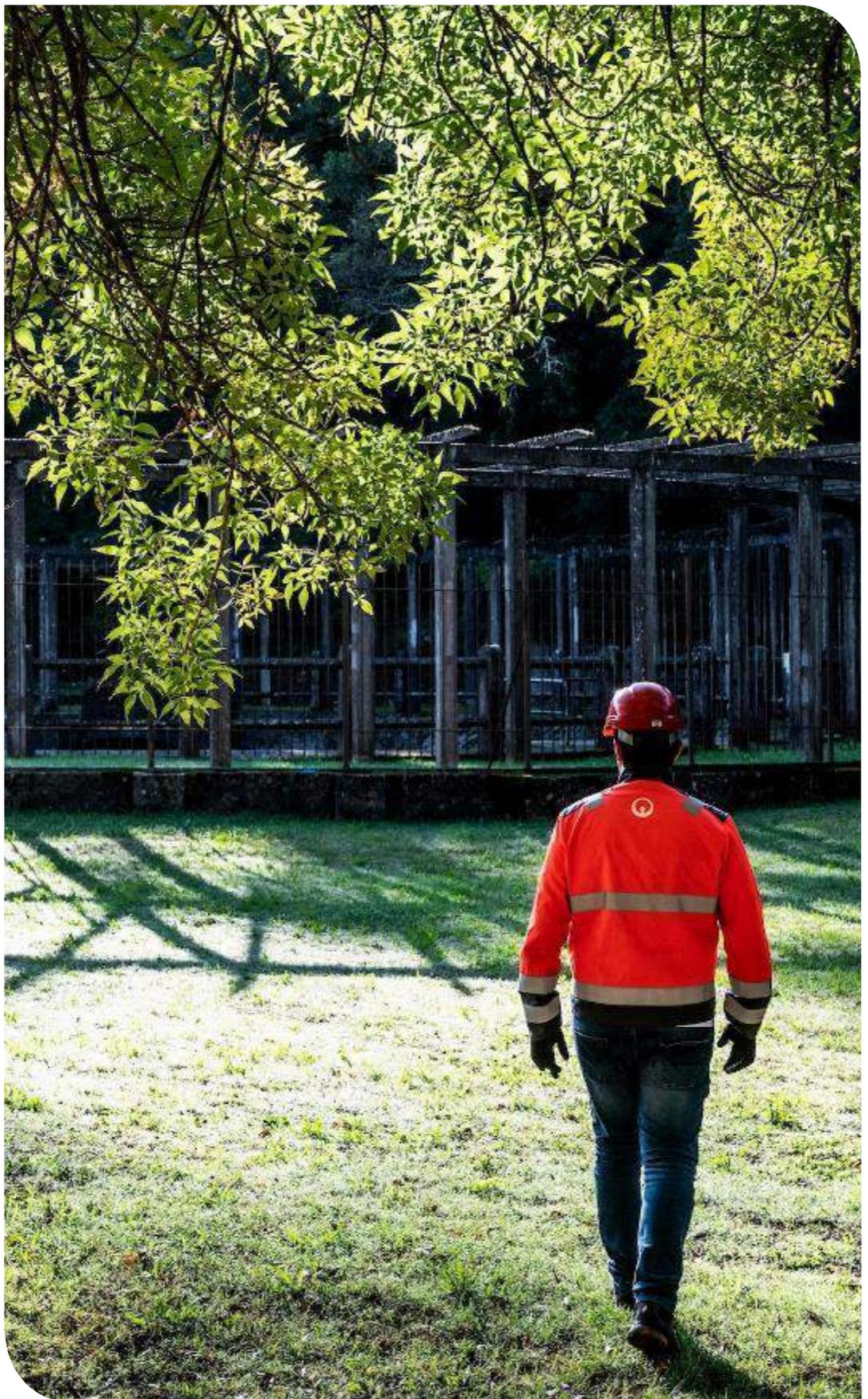
le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 5

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

1.1 Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

VEOLIA EAU SAINTE-MAXIME
16, route du Plan de la Tour
83120 SAINTE-MAXIME

TOUTES VOS DÉMARCHES SANS VOUS DÉPLACER



LES INTERLOCUTEURS VEOLIA À VOS CÔTÉS

LA RÉGION MÉDITERRANÉE

Depuis le 1er janvier 2018, la **Région MÉDITERRANÉE** est découpée en **TERRITOIRES**

Cette organisation permet une grande réactivité au plus près du terrain, en maintenant la proximité des relations avec les partenaires institutionnels et les administrations qui interviennent dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et conserve une mutualisation des connaissances entre les Territoires et la Région.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 6

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

LE TERRITOIRE du GOLFE de SAINT-TROPEZ :



Le Territoire du Golfe de Saint-Tropez, une équipe de 70 salariés formés pour vous accompagner dans vos problématiques de gestion de l'eau et de l'assainissement.

En charge de contrats d'eau de communes ou de Syndicats de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (qui a pris la compétence « Eau » au 1^{er} janvier 2018) et de contrats d'assainissement de plusieurs communes ou syndicats de communes de ce secteur du Var, le Territoire du Golfe de Saint-Tropez dispose des compétences et des matériels nécessaires pour mener à bien sa mission de délégataire de service public.

Le siège et les locaux administratifs (dont l'accueil des clients-consommateurs) sont situés à Sainte-Maxime. Il en est de même des équipes en charge de l'exploitation et de la maintenance des réseaux qui disposent d'un atelier, d'un magasin et d'un dépôt. Les autres sites d'embauche se situent sur les installations (usines de potabilisation ou stations d'épuration) dont nous assurons la gestion garantissant ainsi une réactivité optimale des équipes.

La bonne connaissance qu'ont les différentes équipes de leur environnement, forgée par des années de pratique du terrain, est un gage de fiabilité, d'efficacité et de rapidité d'intervention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 7

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Pour apporter des réponses adaptées aux problématiques locales de ses clients, le Territoire du Golfe de Saint-Tropez s'appuie sur un professionnalisme toujours accru de ses équipes.

Renforcer la qualité du service de proximité, développer des compétences, participer à des actions relevant de la Responsabilité Sociale et Sociétale de l'entreprise (RSE), accorder une priorité constante à la formation, à la sécurité, ainsi qu'à la promotion de la diversité sont des exigences permanentes.

Le Territoire du Golfe de Saint-Tropez, soutenu par les équipes R&D de Veolia Eau, est mobilisé pour préparer le territoire de demain. Une part croissante de l'activité est dédiée à l'innovation et à la mise en œuvre de processus nouveaux apportant des solutions adaptées.

L'Organisation du Territoire

La gestion du Territoire du Golfe de Saint-Tropez est assurée par

1/- 4 services d'exploitation structurés par métier :

Le service « Usines » Eau Potable assure l'exploitation, l'entretien et la maintenance :

- Des captages et forages,
- Des usines de traitement d'eau potable,
- Des surpresseurs

Le service « Usines » Assainissement assure l'exploitation, l'entretien et la maintenance :

- Des postes de relèvement,
- Des stations d'épuration



Le Territoire du Golfe de Saint-Tropez gère 5 usines de potabilisation, 58 réservoirs, 5 stations d'épuration et 99 postes de relevage.

Le Service « Réseaux et Travaux » est en charge de :

- l'exploitation, l'entretien, les réparations et le renouvellement des réseaux,
- la réalisation des travaux de canalisations,
- Le suivi des rendements de réseau,
- Des réservoirs,
- De l'instrumentation des réseaux.

En tout, le Territoire du Golfe de Saint-Tropez gère 1220 km de réseaux d'eau potable et 260 km de canalisations d'assainissement.

Le Service « Consommateurs » est en charge de :

- l'accueil physique et le conseil aux clients-consommateurs dans notre agence de Sainte-Maxime,
- de l'activité terrain du service aux consommateurs (enquêtes client, relevés des compteurs, intervention sur et gestion des postes de comptage,...),



Accusé certifié exécutoire

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Le service Consommateurs gère environ 60,000 consommateurs.

2/- 1 service transverse, la Direction des Opérations, intervenant en support aux services d'exploitation.

Il regroupe toutes les missions transverses telles que l'ingénierie, le bureau d'étude, la gestion du système de management de la qualité de la sécurité et de l'environnement, le reporting, l'informatique, ainsi que les fonctions technico-administratives telles que le contrôle de gestion et la gestion des ressources humaines.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 9

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

1.1 Présentation du contrat

Données clés

✓ Déléataire	Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des services d'eau
✓ Périmètre du service	CAVALAIRE SUR MER, COGOLIN, GASSIN, GRIMAUD, LA CROIX VALMER, LA GARDE FREINET, LA MOLE, LE PLAN-DE-LA-TOUR, RAMATUELLE, RAYOL CANADEL SUR MER, SAINT TROPEZ
✓ Numéro du contrat	T2390
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/01/2014
✓ Date de fin du contrat	31/12/2025
✓ Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que déléataire du service, Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des services d'eau assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	SAINTE MAXIME	Achat d'eau à Sainte Maxime
achat	Société du Canal de Provence	Achat d'eau brute Sté Canal de Provence
achat	SYNDICAT D'ADDUCTION DES EAUX DE LA SOURCE D'ENTRAIGUES	Achat d'eau au SAE d'Entraigues
vente	SAINTE MAXIME	Vente d'eau Sainte Maxime

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 10

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
2	01/01/2022	Intégration de la Commune de la Garde Freinet Modification du règlement de service Modification du régime de la TVA Évolutions réglementaires Ajustement de dispositions contractuelles
1	01/01/2018	Substitution de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez, à compter du 01/01/2018, au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures en qualité d'autorité concédante.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

1.2 Les chiffres clés

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau)

Chiffres clés



43 853

Nombre d'habitants desservis



50 636

Nombre d'abonnés
(clients)



4

Nombre d'installations de
production



48

Nombre de réservoirs



1 003

Longueur de réseau
(km)



100,0

Taux de conformité
microbiologique (%)



84,1

Rendement de réseau (%)



85,8

Rendement de réseau synchrone
(%)



702

Consommation moyenne
(l/hab/j)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 12

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

1.3 Les indicateurs réglementaires 2023

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2023
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	43 853
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	1,43 Euro/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	Délégataire	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2023
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	105
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	84,1 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	6,10 m ³ /jour/km
	Indice linéaire des volumes non comptés synchrone	Délégataire	5,36 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	6,10 m ³ /jour/km
	Indice linéaire de pertes en réseau synchrone	Délégataire	5,36 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,92 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	80 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	34
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	32 225
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	1,6u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,51 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,91 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 13

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

1.4 Autres chiffres clés de l'année 2023

L'EFFICACITÉ DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2023
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	12 945 005 m ³
VP.059	Volume produit	Délégataire	12 633 597 m ³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	1 218 681 m ³
	Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	13 852 277 m ³
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	0 m ³
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	11 655 566 m ³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	208
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2023
	Nombre d'installations de production	Délégataire	4
	Capacité totale de production	Délégataire	96 000 m ³ /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	48
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	55 822 m ³
	Longueur de réseau	Délégataire	1 003 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	987 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	4 998 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	24729
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	0
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	84
	Nombre de compteurs	Délégataire	50 632
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	1 206
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2023
	Nombre de communes	Délégataire	11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 14

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	50 636
	- Abonnés domestiques	Délégataire	50 634
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	1
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	1
	Volume vendu	Délégataire	11 654 050 m ³
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	11 654 050 m ³
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	0 m ³
	Consommation moyenne	Délégataire	702 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	192 m ³ /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2023
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	84 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2023
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2023
Energie relevée consommée	Délégataire	9 942 498 kWh

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 15

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

1.5 Le prix du service public de l'eau

LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de COGOLIN, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ [D102.0] pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier, est la suivante :

COGOLIN Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2024	N/N-1
Part délégataire			93,39	98,98	5,99%
Abonnement			52,91	56,08	5,99%
Consommation	120	0,3575	40,48	42,90	5,98%
Part collectivité(s)			27,25	27,25	0,00%
Consommation	120	0,2271	27,25	27,25	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0100	4,92	1,20	-75,61%
Organismes publics			33,60	34,80	3,57%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2900	33,60	34,80	3,57%
Total HT			159,16	162,24	1,94%
TVA			8,75	8,91	1,83%
Total TTC			167,91	171,15	1,93%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,40	1,43	2,14%

Les factures type sont présentées en annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 16

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

1.6 L'essentiel de l'année 2023

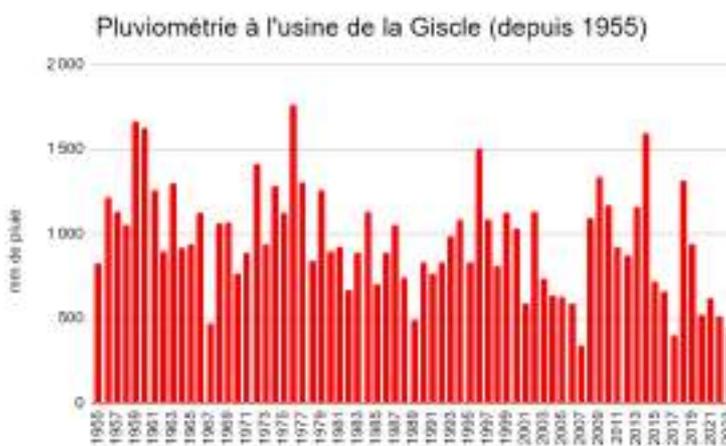
1.6.1 Principaux faits marquants de l'année

➤ PRODUCTION

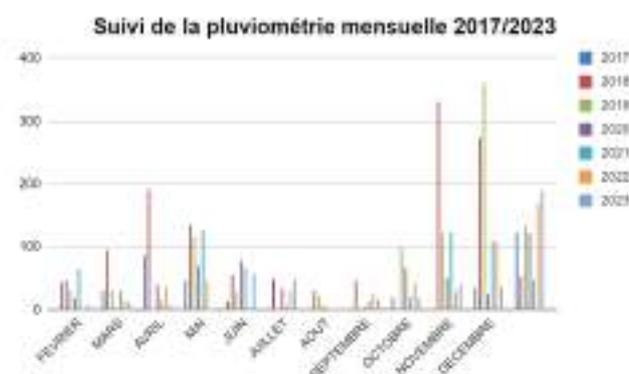
Pluviométrie

En termes de pluviométrie, l'année 2023 est **une année « basse »** sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez avec 449 mm de pluie cumulés.

Ci-dessous le suivi de la pluviométrie annuelle de 1955 à 2023



Ci-dessous figurent deux graphiques relatifs à la pluviométrie des sept dernières années représentées en cumul trimestriel et mensuel :



La représentation trimestrielle met en évidence les faibles cumuls de pluie des dernières années comparativement à ceux des années 2018 et 2019.

Volumes produits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

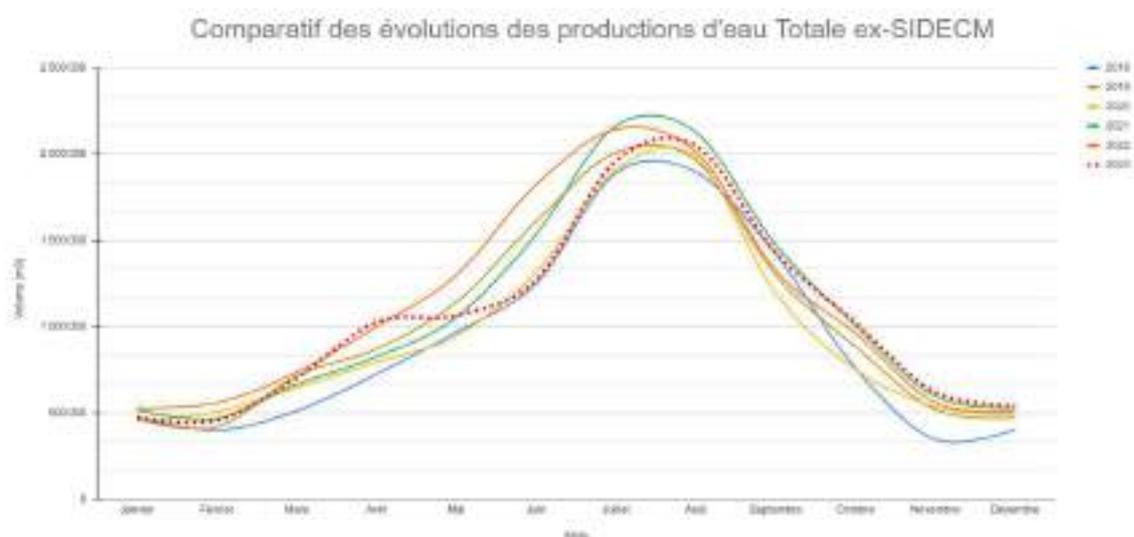
Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Les volumes produits lors de la saison estivale 2023 sont comparables aux volumes produits pour la saison 2022. Sur l'ensemble du périmètre, **les volumes de production** sont passés de 13,1 Mm3 en 2022 à 12,6 Mm3 en 2023, représentant une baisse de 3,8%. L'année 2023 est donc une année de production d'eau potable « haute » comparée aux historiques.

Cette évolution est liée aux conséquences des manques de précipitations hivernales ainsi qu' à une fréquentation estivale forte observée dès le printemps.

Le graphique ci-dessous présente les volumes mis en distribution sur les 6 dernières années. Il met en évidence, comme indiqué ci-dessus, que les volumes 2023 sont élevés, mais surtout apparus tardivement, au regard des dernières années. Nous notons que 2023 constitue l'enveloppe supérieure des volumes de fin d'année.



Fonctionnement du jour de pointe :

La pointe de production a été enregistrée **le 7 août 2023**, avec un volume de production de 76 028 m³ contre 79 834 m³ le 8 août 2022.

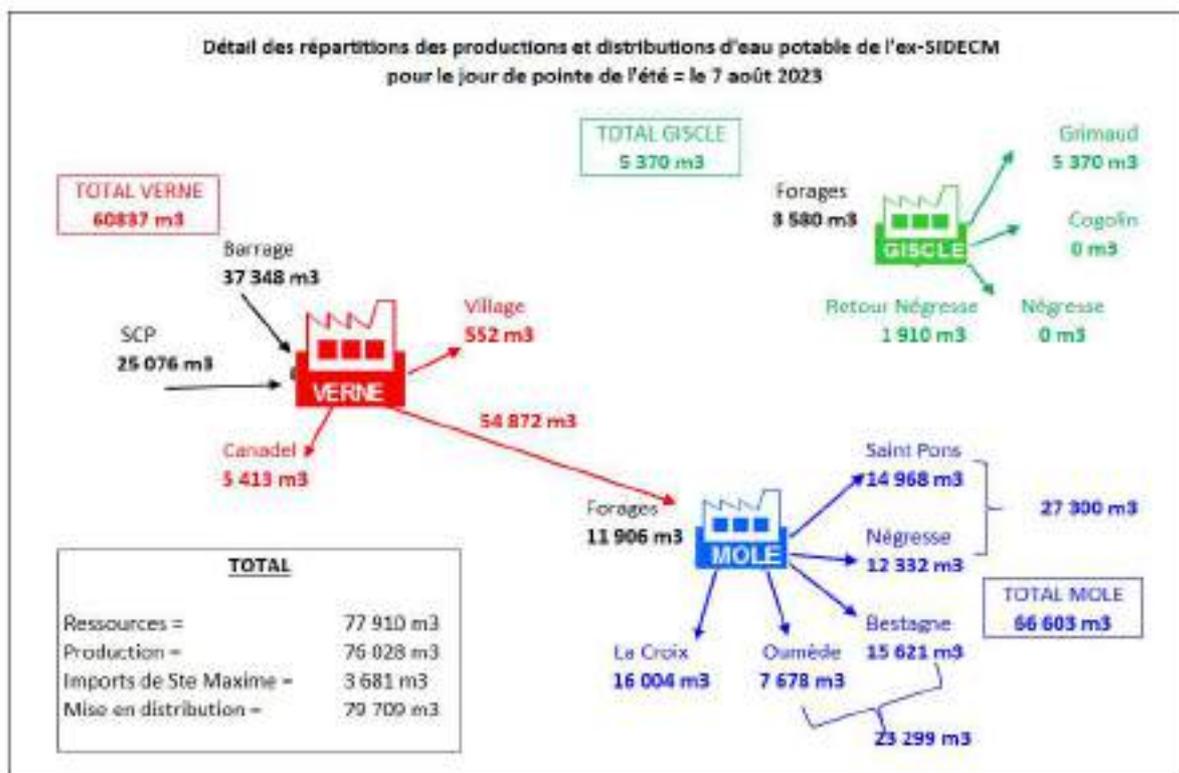
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



Durant la période de pointe estivale (entre le 15 juillet et le 15 août) les usines de production ont été fortement sollicitées :

- Le volume moyen produit quotidiennement sur la Verne a été de 58 424 m³ (pour 61 200 m³/j en 2022, 62 887 m³/j en 2021) sachant que la capacité de production est de 60 000 m³/j, soit une production moyenne à hauteur de 97,4 % du dimensionnement de l'installation.
- Les usines de la Môle et de la Giscle ont produit un volume moyen journalier respectif de 7 958 m³/j et 1 930 m³/j restant bien dans les capacités de production de ces installations (respectivement 12 000 et 8 000 m³/j). Le facteur limitant étant les niveaux de nappes (uniques ressources d'eau brute pour la production de ces dernières)

Ci-après un tableau récapitulatif des volumes moyen de production par usines sur les quatre dernières années en pointe estivale :

Production journalière moyenne par usine en pointe estivale (15 juillet au 15 août)						
	capacité de	2019	2020	2021	2022	2023
La Verne	60 000	57 853	55 220	62 887	61 200	58 424
La Mole	12 000	5 149	8 024	5 365	7 874	7 958
La Giscle	8 000	1 785	2 535	3 257	2 885	1 930

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

➤ RESSOURCES

a) Les différentes ressources

Le niveau des différentes nappes est resté satisfaisant sachant que le renforcement des nappes a été nécessaire via le débit réservé du barrage qui a été augmenté de 10 l/s à 150 l/s en pointe estivale.

La tendance des prélèvements des nappes alluviales de la Môle et de la Giscle est en baisse par rapport au dernier exercice notamment en termes de proportions durant la saison (de mai à septembre).

A noter également le remplissage du barrage avec les eaux de la SCP à compter de janvier du fait du déficit de précipitations (sécheresse) durant l'hiver 2022-2023. Puis le début de remplissage pour préparer la saison 2024 en novembre 2023.

Les prélèvements sur les nappes restent limités cette année. L'objectif est de ménager les ressources, sachant que les nappes sont utilisées principalement en ressources complémentaires à la production en période estivale.

Sur le tableau ci-dessous, nous constatons précédemment 2 pics en 2017, année d'une sécheresse exceptionnelle, et sur 2020 marquée par les sollicitations ponctuelles exceptionnelles à l'usine de La Môle : au mois de février pour les besoins de la SCP (essais de pression et remplissage du barrage), au mois d'août afin de pallier aux casses du Bonna DN600, ainsi qu'au dernier trimestre pour les interventions sur le Bonna DN600 (passage caméra, essai de pressions). L'année 2023 est en net recul par rapport à 2022 car pas de gros travaux SCP et préservation des ressources.

	Prélèvement échaures La Môle		Prélèvement échaures La Giscle		Prélèvement total sur les échaures SIDECM	
	volumes	% écart N-1	volumes	% écart N-1	volumes	% écart N-1
2014	1 522 230		558 720		2 080 950	
2015	1 465 041	-3,8	302 380	-29,8	1 857 421	-10,7
2016	1 179 123	-19,5	327 385	-16,5	1 506 508	-18,9
2017	1 317 808	11,8	354 760	17,5	1 702 568	13,0
2018	1 119 082	-15,1	406 690	5,8	1 525 772	-10,4
2019	1 056 755	-5,8	284 513	-30,1	1 341 268	-12,1
2020	1 033 986	-45,2	278 710	-2,0	1 312 696	-35,2
2021	1 003 543	-28,7	332 260	19,2	1 425 803	-21,3
2022	1 354 003	29,8	551 170	65,9	1 905 173	33,6
2023	642 046	-37,8	359 050	-34,9	1 201 096	-37,0

Au cours de la période estivale, les teneurs en chlorures mesurées sur les champs captant de la Môle et ceux de la Giscle sont restés stables et conformes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 20

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

b) Barrage de La Verne et achats d'eau SCP

Les ressources utilisées pour la production d'eau potable sur l'usine de La Verne sont de deux natures :

- L'eau de la Société du Canal de Provence est la ressource principale et est utilisée toute l'année avec un changement de débit souscrit associé à une tarification différente sur la période estivale (complément de ressource avec effacement de pointe)

	Période hors pointe	Période de pointe
	Du 1 ^{er} janvier au 14 mai du 16 septembre au 31 décembre	Du 15 mai au 15 septembre
Débit souscrit	500 l/s	375 l/s

- L'eau du barrage de La Verne est utilisée en période estivale lors du changement du débit souscrit à la SCP

Les volumes prélevés à la Société du Canal de Provence sont plus élevés que ceux de 2022 (10,7 Mm3), puisqu'ils représentent environ 11,8 Mm3, soit **une augmentation de 9,4%**.

Début janvier 2023, le barrage était rempli à hauteur de 2,7 Mm3 du fait du déficit de pluviométrie en fin d'année 2022. La CCGST a décidé d'augmenter la prise d'eau brute de la SCP au maximum du débit souscrit afin de remplir le barrage avec les eaux de la SCP à compter de début janvier. Ceci a permis de commencer la saison estivale avec un niveau de remplissage du barrage à 5,6 Mm3, soit un déficit de 2 400 000 m3 sachant que la capacité de la retenue est de 8 Mm3.

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, **les volumes prélevés dans le barrage de la Verne** ont été de 3,37 Mm3 en 2023, pour 3,7 Mm3 en 2022, soit **une baisse de 9%** (due au mélange SCP / Barrage opéré).

A noter qu'à fin septembre le niveau dans le barrage était très bas avec un volume résiduel de 1,46 Mm3 seulement.

L'évolution de la répartition des différentes eaux alimentant l'usine de la Verne est compilée dans les tableaux et graphiques ci-dessous (en %) :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

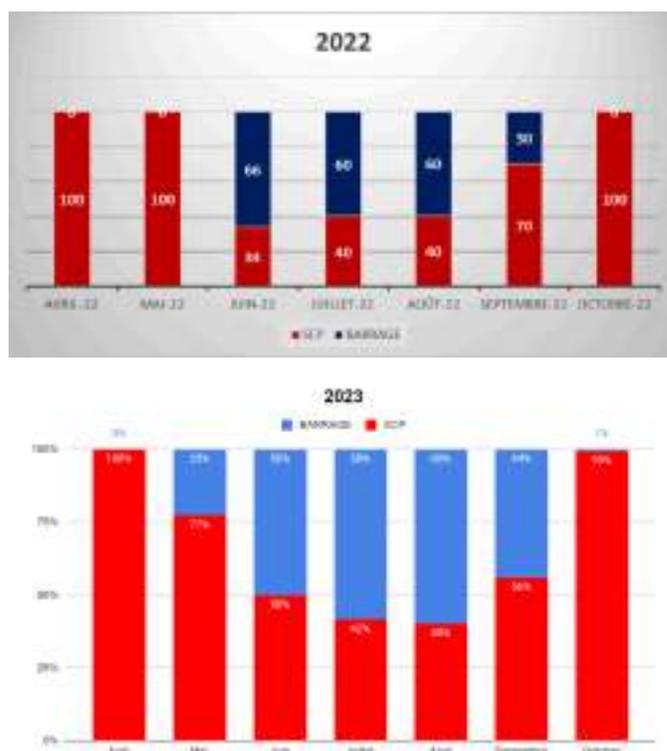
CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 21

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_



On remarque que le basculement sur la répartition estivale classique d'alimentation de l'usine de la Verne 80/20 (80% barrage/20% SCP) n'a pas été opérée en 2023. Afin de protéger la ressource il a été décidé un mélange maximisant la ressource SCP pour protéger les volumes stockés dans le barrage de la Verne.

La qualité d'eau du barrage est très changeante durant la période d'utilisation, demandant une vigilance particulière sur les filières de traitement d'eau et de boues mises en œuvre du mois de mai au mois de septembre.

Au cours de la période estivale 2023, les taux de COT sur l'eau mise en distribution ont respecté la référence de qualité de 2 mg d'O₂/l (voir détails par ailleurs), du fait de la qualité de l'eau du barrage qui était peu chargée en matières organiques et en particules résultat de la recharge du barrage en eau SCP due au déficit de pluviométrie.

Il est à noter qu'aucune non-conformité n'a été enregistrée sur la qualité de l'eau mise en distribution durant la période estivale.

D'autre part, les essais annuels des vannes du barrage ont été réalisés le 12 avril et le 21 décembre et les rapports transmis à la collectivité.

La CCGST a mandaté une expertise auprès de la SCP comprenant une visite technique réalisée fin juin 2021 qui a fait l'objet d'un rapport qui conclut que le barrage de la Verne est dans un état d'entretien, de maintenance et de suivi satisfaisant. Les principales préconisations pour le suivi et l'entretien portent sur 13 mesures de surveillance et 11 actions correctives dont 3 reprennent les conclusions des essais de vannes de mai 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Usines de production

- **Usine de La Verne**

Fonctionnement hydraulique

L'usine de la Verne a été fortement sollicitée au cours de la pointe estivale avec des dépassements de sa capacité de production. Le volume maximal de production a été atteint le 16 août 2023 avec 62 543 m³/jour.

L'usine de la Verne a distribué 11,48 Mm³ en 2023 comparé à 2022 avec 11,31 Mm³, soit **une faible hausse d'environ 1,5%**.

Les enjeux de l'exploitation en 2023 étaient axés sur la gestion process de l'usine comme détaillé ci-dessous.

Événements process et traitement

❖ **Alimentation Eaux de la SCP :**

La boîte à boue (filtre) placée en amont de la vanne de régulation arrivée SCP reçoit une quantité importante de déchets. Des sondes de mesure de pression ont été ajoutées en amont et aval afin d'évaluer le colmatage et anticiper les interventions préventives d'entretien. Il est parfois nécessaire d'intervenir tous les mois.

Pour rappel, en 2020, l'accumulation de déchets acheminés par les eaux brutes a colmaté le filtre en place.



❖ **Alimentation Eaux du Barrage :**

La qualité de l'eau brute provenant du barrage impacte l'exploitation de la filière de traitement mise en œuvre depuis 2011, à savoir la décantation lamellaire ainsi que la filière boues (épaississement, centrifugation et séchage solaire).

Le suivi du COT et des Bromates est réalisé en continu afin de garantir la conformité de la qualité de l'eau mise en distribution. Les taux de COT sur l'eau mise en distribution ont en 2023 respecté la référence de qualité de 2 mg d'O₂/l (voir détails par ailleurs), du fait de la qualité de l'eau du barrage qui était peu chargée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

en matières organiques et en particules du fait du déficit de pluviométrie et du remplissage du barrage avec l'eau de la SCP.

Un nouvel analyseur de COT a été mis en place durant la saison estivale et mesure en continu la qualité des eaux brutes et mises en distribution.

Du fait de la présence de Cyanobactéries constatées dans les eaux du barrage en juin et juillet 2019, une sonde de mesure en continu des Cyanobactéries a été mise en œuvre sur les eaux brutes de l'usine de La Verne avant la saison estivale 2020 afin de permettre la quantification de ces algues en temps réel et définir les dispositions nécessaires en cas de détection.

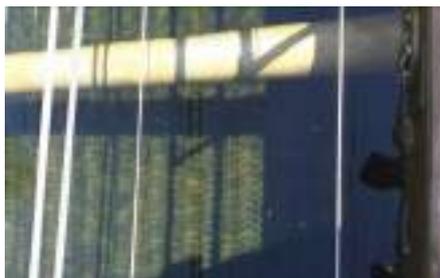
❖ Les décanteurs :

En début de période estivale 2017, les décanteurs ont subi une eutrophisation massive qui a duré tout l'été. Pour remédier à ce phénomène, **la couverture des ouvrages** a été proposée et réalisée avant la période estivale sur l'un des décanteurs en 2018 et sur le second en 2019 :

Décanteur non couvert



Décanteur couvert



L'efficacité de ces couvertures est avérée car il était primordial de remédier au développement des algues qui impactait d'une part la structure des lamelles de décantation par leur poids, et d'autre part le passage de l'eau à travers les lamelles par obstruction, dégradant de fait la décantation et contribuant à diminuer les performances de cette étape de traitement.

La consommation de PAX a diminué en 2023 de 5%. Cette baisse de consommation de PAX est liée à la qualité de l'eau brute provenant du barrage (moins chargée en particules et COT) ainsi qu'au mélange SCP/Barrage opéré en saison estivale.

❖ La filière boues

Depuis sa construction en 2011, la filière boues n'a jamais atteint les performances attendues que ce soit en termes de performance process, ou en termes de capacité de stockage. Cela implique des volumes de boues plus importants à des concentrations en matières sèches trop faibles. Il découle de cette situation, que la filière boues :

- Est hydrauliquement saturée, sans aucune capacité tampon ; impliquant la présence de technicien

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 24

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

d'exploitation pendant des jours non ouvrés

- Est énergivore, puisque les volumes importants à traiter nécessitent des fonctionnements horaires plus étendus sur les équipements (agitateurs, pompes,...) et notamment de la centrifugeuse
- A des performances de déshydratation moins bonnes en termes de siccité, impliquant des volumes de boues déshydratées plus importants ainsi qu'une augmentation des temps de séjours dans les serres (réduction de l'autonomie)

Des optimisations ont été étudiées concernant cette filière de traitement durant la saison estivale 2018 afin de déterminer les axes permettant d'atteindre les garanties constructeur en termes de performances process.

Les points retenus étaient les suivants :

- optimiser les capacités de stockage en amont et en aval de la déshydratation,
- diminuer les volumes d'eau de lavage alimentant l'épaississeur avec augmentation des concentrations,
- améliorer la qualité des eaux rejetées au milieu naturel,
- sécuriser la filière qui n'est équipée que d'une seule centrifugeuse.

Toutes ces actions ont conduit à des **propositions de travaux d'amélioration dans le cadre du renouvellement 2019 réalisés avant la saison estivale.**

Le fonctionnement de la file boues observée en 2019 et optimisé en 2020 puis 2021 a permis les conclusions suivantes :

- Fonctionnement de l'épaississeur globalement amélioré (charges hydraulique et massique lissées et stabilisées)
- Définition de consignes de fonctionnement (seuils de niveau du voile de boues pour pompage des boues)

Les travaux de doublement de la centrifugeuse se sont terminés en 2023.

La saison 2023 n'a pas été génératrice de volume de boue important car la qualité d'eau traitée en saison estivale était proche de la qualité eau SCP (fort tirage sur la ressource SCP et remplissage du barrage par la SCP). Les fortes précipitations de début d'année 2024 et le remplissage du barrage à son niveau maximal permettra très certainement d'apprécier en exploitation, l'arrivée de cette deuxième centrifugeuse.

❖ Les serres

Suite aux aléas rencontrés en 2020 et aux travaux de renouvellement réalisés sur les câbles guirlandes et les supports des chariots des ponts porteurs des fraises de répartition des boues dans les serres, aucun dysfonctionnement n'a été constaté sur la saison estivale 2022.

En 2023, **le tonnage de boues sèches évacuées** est de 150 tonnes pour 271 tonnes en 2022, soit une **baisse de 45%**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 25

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Process et traitement

Dans la nuit du 23 au 24 juillet 2023 le transformateur 630 kVA alimentant la file boue de l'usine de la Verne a connu une défaillance aléatoire le rendant inopérant brusquement. La production d'eau s'est alors interrompue. Un mode dégradé a été mis en place durant la nuit en utilisant uniquement la ressource SCP (ne nécessitant pas la file boue). Le transformateur a été remplacé provisoirement le lendemain par un secours de plus faible capacité présent sur site puis renouvelé début août.

Dans la nuit du 3 au 4 août 2023 la supervision de l'usine de la Verne s'est figée, rendant l'usine non fonctionnelle impliquant un arrêt de la production. L'automate a pu être réinitialisé dans la matinée du 4 août et l'usine rendue opérationnelle mais le défaut de volume produit durant plusieurs heures en pleine saison estivale a impacté la distribution du secteur Ramatuelle / Saint-Tropez.

Le 6 octobre 2023 l'actionneur de la vanne de régulation de l'arrivée d'eau brute SCP s'est rompu ne permettant plus de réguler le débit entrant. La vanne a été provisoirement bloquée sur un débit fixe avant son remplacement.

Un arrêt planifié de la production de l'usine de la Verne a été opéré du 18 au 20 décembre 2023 afin de permettre des essais de pompage de la part de la Société du Canal de Provence.

Les essais de vannes du barrage de la Verne du 21 décembre 2023 ont révélé une problématique sur la vanne aval, traitée en janvier 2024 par la communauté de communes.

- **Usine de La Môle**

Fonctionnement hydraulique

La production de l'usine de la Môle à partir des forages a **diminué de 37%** en 2023 avec 819 k.m3 comparé à 2022 avec 1,3 Mm3.

L'usine de la Môle a distribué un volume équivalent avec 11,34 Mm3 en 2023 comparé aux 11,73 Mm3 en 2022.

L'usine de la Môle est un nœud de pompage essentiel à la distribution en eau de la majeure partie du territoire du Golfe de Saint-Tropez.

En octobre 2016, l'étage de pompage du Moyen Service a été mis en route, desservant les communes de la Croix-Valmer, Ramatuelle et Saint-Tropez.

Le fonctionnement du pompage du Moyen Service de l'usine de la Môle a permis de répondre aux demandes en eau des zones de distribution de Bestagne, en soulageant le Haut Service permettant une meilleure répartition des volumes mis en distribution sur les différents étages de pompage, comme le montre les informations du tableau ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 26

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

	Haut service		Moyen service		Bas service	
	Volumes	%Répartition	Volumes	%Répartition	Volumes	%Répartition
2016	6 140 014	54			5 323 409	46
2017	2 634 111	21	3 835 560	30	6 131 238	49
2018	2 364 093	24	3 357 205	34	4 036 875	41
2019	2 636 125	23	3 511 777	31	5 213 323	46
2020	2 449 293	23	3 321 490	32	4 679 476	45
2021	2 781 881	24	3 624 767	31	5 357 536	46
2022	2 840 302	24	3 968 212	34	4 921 170	42
2023	2 786 581	25	3 952 222	35	4 597 323	41

Des travaux conséquents sur le haut service ont été réalisés en 2022, mis en route début 2023.

Process et traitement

Le samedi 1 juillet 2024 la défaillance d'un joint dans le local de pompage du moyen service de l'usine de la Môle a causé l'inondation de ce dernier. Les photographies ci-dessous montrent les 3 pompes submergées impliquant l'arrêt prolongé de ce service de pompage. Les moteurs ont été remis en fonctionnement le 13 juillet après passage en étuve et contrôle par le fournisseur.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 27

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

- **Usine de La Gisle**

Fonctionnement hydraulique

La production de l'usine de la Gisle à partir des forages a **diminué de 37%** en 2023 avec 312 650 m3 comparé à 2022 avec 497 368 m3.

L'usine de la Gisle a distribué un peu plus de 919 k.m3 en 2023, volume **en léger recul** comparé à 2022, sachant que 65% de de ces volumes transitent depuis le réservoir de Negresse vers le réservoir de Grimaud-Village via l'accélérateur de l'usine.

Événements process et traitement

Nous mentionnions en 2022 que le processus Chaux nous demandait une présence accrue car le silo est sujet à des obstructions répétées, sans impact sur le traitement. Le phénomène s'est accentué en 2023. Cet équipement problématique sera renouvelé en 2024.

- **Occupation des champs captant par les gens du voyage**

Nous avons eu à déplorer comme chaque année, au cours de la période estivale, la présence de campements de gens du voyage sur les périmètres de protection rapprochés des forages. Ces derniers se sont raccordés à plusieurs reprises sur les installations de façon sauvage mettant en danger les usagers et nos équipes.

Des échanges informatifs ont eu lieu auprès de la Communauté de Communes du Golfe de St Tropez durant cette période.

Comme chaque année au départ des campements sauvages, les périmètres des champs captant sont souillés par des quantités d'immondices et détritiques.

- **Contrôle réglementaire des installations de stockage de chlore**

L'usine de La Verne est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation, rubrique 4710 "dépôt de chlore". La DREAL est chargée de contrôler régulièrement la conformité de l'exploitation de l'usine d'après les arrêtés préfectoraux de 1982, de 2002, de 2018 et plus récemment de 2023. En mars 2021, la DREAL a procédé à une visite visant à vérifier des points de conformité notamment vis-à-vis de l'arrêté préfectoral de 2018.

En vertu de ces arrêtés, un exercice de fuite de chlore a été réalisé le 5 mars 2024 conjointement entre les services du SDIS de Grimaud et les équipes de Veolia.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 28

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_



Les usines de La Môle et de La Gisle sont des ICPE soumises à déclaration, ce qui implique un contrôle décennal des installations de stockage de chlore vis-à-vis de la conformité à l'arrêté type 4710. En 2021, nous avons réalisé ces contrôles par un prestataire agréé et les installations sont conformes.

- **Usine du Vanadal**

Dans la continuité des travaux de sécurisation de l'usine initiés en 2022, d'importantes mises en conformité ont été opérées en 2023 :

- Sécurisation des risques de chutes de hauteur par ajout de gardes corps. Notamment autour de la bêche eau sale accessible en extérieur et passerelles à l'intérieur de l'usine.
- Sécurisation vis-à-vis des risques chimiques avec mise en œuvre de stockages adaptés et panoplies d'injection sécurisées.



- Sécurisation mécanique du réseau de distribution avec le renouvellement (et redimensionnement) du ballon anti-bélier de l'usine.

Un essai, concluant, de substitution de la soude par du lait de chaux à été réalisé durant la saison 2023. L'objectif était d'améliorer la qualité de l'eau traitée grâce au caractère minéralisant du lait de chaux tout en supprimant le risque chimique lié à la manipulation de la soude concentrée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



➤ DISTRIBUTION

Le paragraphe suivant décrit les principaux faits marquants survenus sur le réseau de distribution au cours de l'année 2023, ou antérieurs à 2023 mais ayant eu des conséquences sur l'année en cours.

Les faits marquants sont listés par commune.

Commune de Cavalaire

- **Route Gynérium**

Suite au glissement de terrain avec éboulement du talus de la route qui s'est produit le 12 janvier 2010, la canalisation d'eau potable PVC 200 mm qui sert au remplissage et à la distribution du réservoir des Collières a été sécurisée définitivement sur une dizaine de mètres par la réalisation de 3 points de confortement.

Les travaux de confortement du talus n'ont toujours pas été exécutés à ce jour. Ils pourront l'être par la commune et la copropriété concernée, indépendamment des points d'ancrage de la conduite qui resteront en place.

Remarque : s'agissant d'une conduite en matériaux plastiques, exposée au rayonnement solaire et aux variations de températures, VEOLIA a mis en place début 2016 une protection par bandes adhésives pour pérenniser l'ouvrage.

- **Les Villas de Cavalaire – Tirilly**

Un abonné, dont la résidence secondaire se trouve dans le quartier Frais Vallon à Cavalaire, s'est plaint l'été 2012 de problèmes de qualité d'eau potable, occasionnant des tâches sur son linge.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

VEOLIA s'est rendu sur place, a constaté la présence de nodules sombres dans l'eau potable, a effectué une purge du réseau et a fait un prélèvement d'eau.

Les analyses indiquaient la présence de fer et de manganèse en concentration élevée mais conforme.

Le 02/08/2012, une seconde purge très importante a été effectuée dans tout le quartier ; la saison estivale 2012 s'est passée sans autre réclamation à ce sujet.

Été 2013, cet abonné de nouveau sur place a porté la même réclamation.

Le 22/07/2013, une nouvelle purge de l'ensemble du quartier a été réalisée en augmentant fortement les débits de vidange par les poteaux incendies.

Les nodules, effectivement présents aux différents points de rejet, ont disparu suite à cette purge.

De nouvelles analyses indiquaient la présence de fer et de manganèse à des concentrations élevées.

Le 01/08/2013, dès connaissance de ces résultats, une enquête a été menée sur place afin de localiser le secteur affecté et vérifier si une pollution du réseau par retour d'eau brute/forage avait lieu.

Les analyses pratiquées sur le réseau ont permis d'écarter cette hypothèse.

Configuration du réseau d'eau potable :

Le quartier de Frais Vallon est alimenté à partir du réservoir de tête de la Croix-Valmer (La Croix 2000).

Il est constitué, entre autres, d'une conduite fonte DN300mm de 1965 sur un linéaire important (3500ml environ) jusqu'au quartier Frais Vallon.

Hypothèses :

La présence des métaux dans l'eau pourrait être liée au décrochage du film bactérien situé à l'intérieur des conduites de distribution, ayant accumulé des métaux au fil du temps ; décrochage pouvant être provoqué par de fortes fluctuations de débits dans le réseau, notamment par les essais annuels de poteaux incendies, la pointe de consommation en période estivale, ...

De nombreuses analyses ont été réalisées sur le linéaire « réservoir La Croix – quartier frais Vallon ».

Les concentrations en fer et manganèse deviennent élevées dans les prélèvements réalisés au droit et à l'aval de la conduite fonte DN300mm.

Elles s'accumulent dans les points bas du quartier Frais Vallon où le réseau forme des antennes.

Un sondage a été réalisé sur la conduite Fonte 300mm.

Il s'est avéré qu'un film de 1-2mm d'épaisseur et de couleur sombre (semblable aux nodules retrouvés chez l'abonné) recouvre l'intérieur du tuyau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Il semble que le décollement de ce film provoque les désordres rencontrés à l'aval.

Les concentrations en fer et manganèse sont des références de qualité : le dépassement des valeurs seuils n'induit pas la non-conformité de l'eau distribuée.

Cela se traduit par des tâches de petits points noirs sur le linge lavé.

Mesures préventives

Au vu de l'historique décrit ci-avant, VEOLIA procède depuis 2013 et durant la période estivale à des purges du réseau dans le quartier situé à l'aval de la conduite Fonte 300 mm (en particulier dans le quartier de l'abonné).

Par ailleurs, nous avons procédé à la modification partielle du sens de circulation de l'eau dans ce quartier.

Ces mesures se traduisent par des taux de Fer et de Manganèse à des valeurs satisfaisantes.

Depuis 2015, aucune réclamation n'a été formulée auprès de VEOLIA.

- **Réservoir Roseraie : sécurisation chambre de vannes**

Depuis plusieurs années, le Génie-Civil du réservoir de la Roseraie (en particulier la chambre de vannes) est fortement délabré et constitue un danger pour les intervenants. VEOLIA avait interdit à ses équipes d'y travailler et le réservoir a été bypassé.

Toutefois, comme il est essentiel de pouvoir continuer à exploiter les équipements hydrauliques, électriques et de télésurveillance situés à l'intérieur de la chambre des vannes, sans mettre en péril le personnel exploitant, VEOLIA a mis en place début 2016 un aménagement d'urgence avec des étais qui constituent une solution provisoire.

Le schéma directeur finalisé début 2017 conclut au démantèlement du réservoir de la Roseraie (qui ne sera donc pas reconstruit à cet endroit).

Dans l'attente du démantèlement de l'ouvrage, et **si cette phase transitoire devait durer plusieurs années, l'ex-SIDECM devra prendre des dispositions pour sécuriser le plafond de la chambre de vannes.**

Commune de Cogolin

- **Port Cogolin**

La copropriété de Port Cogolin a dû faire face à plusieurs casses sur ses installations privatives de distribution d'eau potable. Elle nous a fait part de son souhait de réduire la pression de service sur le réseau public qui est actuellement de 9 bars. Après échange avec la CCGST, la demande a été validée. Un réducteur de pression a été installé sur chacune des deux antennes afin de réduire la pression à 4 bars. Les travaux ont été financés par le fond de développement durable du contrat de délégation de service public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

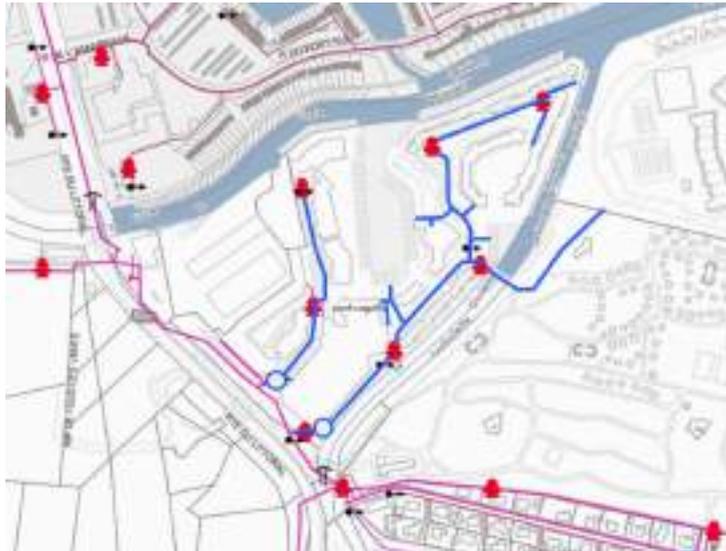
CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 32

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_



- **Réservoir de Négresse**

Le réservoir Négresse, situé entre Cogolin et Gassin, est un réservoir stratégique puisqu'il dessert une zone très large comprenant le village de Cogolin, la plaine de Grimaud, et l'ensemble du littoral de Cogolin à Saint-Tropez. En particulier, c'est ce réservoir qui alimente l'hôpital.

En période estivale, le réservoir est fortement sollicité. Sa capacité de 2 500 m³ lui procure une autonomie inférieure à 12 heures en cas de dysfonctionnement sur le réseau, ce qui est insuffisant. C'est la raison pour laquelle la Communauté de communes a décidé d'augmenter son volume de stockage en construisant une seconde cuve de 4 900 m³. Le réservoir Négresse devient ainsi le plus grand de l'ensemble du territoire.

Les travaux de gros œuvre ont débuté en septembre 2021 pour une mise en service qui a eu lieu au printemps 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



Au cours d'une opération d'entretien de la chambre à vannes de l'ancienne cuve, nous avons constaté que le tuyau du trop plein présentait une corrosion avancée. Le simple décapage avec une brosse métallique a perforé la conduite. Après un contrôle plus poussé, une ouverture de la canalisation a été réalisée à l'aide d'un simple tournevis afin de visualiser l'intérieur de la conduite. Ce réservoir est équipé de cinq traversées de 500 mm de diamètre en acier. Les autres conduites ne présentent pas visuellement de défauts majeurs. La corrosion semble être due à la condensation intérieure de la conduite du trop plein en raison de l'absence de protection de la conduite (acier nu).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

La collectivité a été alertée de la situation, elle a demandé un diagnostic des cinq traversées du voile béton. Des mesures d'épaisseurs sont prévues afin d'adapter au mieux la nature des travaux de renouvellement à réaliser.



Commune de la Croix-Valmer

- **Réservoir de Collebasse**

Ce réservoir est très fortement sollicité durant la période de pointe, en particulier par le secteur de distribution côté Ramatuelle. Le niveau d'eau du réservoir de Collebasse est maintenu grâce à la mise en service de l'accélérateur des Hameaux : ce dernier fonctionnait de manière quasi-continue de mi-juillet à mi-août 2013.

Depuis 2014, plusieurs actions ont été menées pour diminuer cette tension sur le remplissage du réservoir de Collebasse.

Ainsi un second accélérateur a été mis en place en 2014 pour assurer un secours.

Par ailleurs, la mise en place de la nouvelle sectorisation sur le réseau public a conduit à modifier certains modes d'alimentation historiques et en particulier à réduire le transfert Les Hameaux – Collebasse : certains quartiers situés à l'Est de La Croix-Valmer (exemple : Gigaro) ont en effet été soustraits du réservoir de Collebasse ; ils sont ainsi alimentés directement par les réservoirs situés au village de La Croix-Valmer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 35

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

En parallèle, le renforcement de l'alimentation du réservoir de l'Oumède (cf. chapitre « commune de Ramatuelle ») a permis au cours de l'été 2015 de réduire les volumes fournis par le réservoir de Collebasse en direction de Ramatuelle ; le réservoir de l'Oumède pouvant délivrer des volumes plus importants.

Toutefois, même si on n'atteint plus la limite de rupture de l'été 2013, le fonctionnement de l'accélérateur demeure significatif en période estivale :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Durée moyenne de pompage sur la période juillet-août	11h/j	13h/j	7h/j	10h30/j	13h40/j	15h00/j	13h20/j	13h52/j
Temps de pompage journalier maximum sur la période	19h le 11/08/16	21h30 le 25/07/17	15h30 le 03/08/18	16h40 le 11/07/19	23h47 le 06/08/20	23h48 le 18/08/21	21h le 28/07/22	23h48 le 08/08/23

Cela traduit des consommations importantes sur ce secteur ainsi que sa forte sensibilité aux événements et aux pics journaliers de consommation.

La communauté de communes a engagé en octobre 2021 des travaux de renforcement du réseau de distribution de l'Oumède. Une première tranche a été mise en service avant l'été 2022, la deuxième au printemps 2023. Malgré ces travaux, qui ont permis d'améliorer la desserte en eau des secteurs Pampelonne - Capon - Salins, les temps de pompage sur le réservoir de Collebasse en pointe estivale 2023 restent à un niveau élevé.

Compte tenu de l'évolution des consommations et des difficultés rencontrées en pleine saison estivale, la CCGST a prévu de lancer une étude dédiée à cette zone de distribution pour identifier les solutions les plus appropriées. De plus, la conduite qui dessert le réservoir de Collebasse traverse des propriétés privées mal accessibles et a fait l'objet de plusieurs casses au cours des dernières années.

Commune de la Garde Freinet

- **Refoulement Vanadal**

La commune de la Garde Freinet est alimenté en eau potable principalement à partir du syndicat d'Entraigues. Cette ressource permet de répondre aux besoins en eau de la commune, hormis en période estivale où les consommations sont supérieures à la capacité d'adduction.

En été, le complément en eau est assuré par la mise en route de l'usine de Vanadal qui permet de produire les volumes nécessaires pour répondre à la demande estivale. Cette installation est donc stratégique pour assurer la continuité de service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

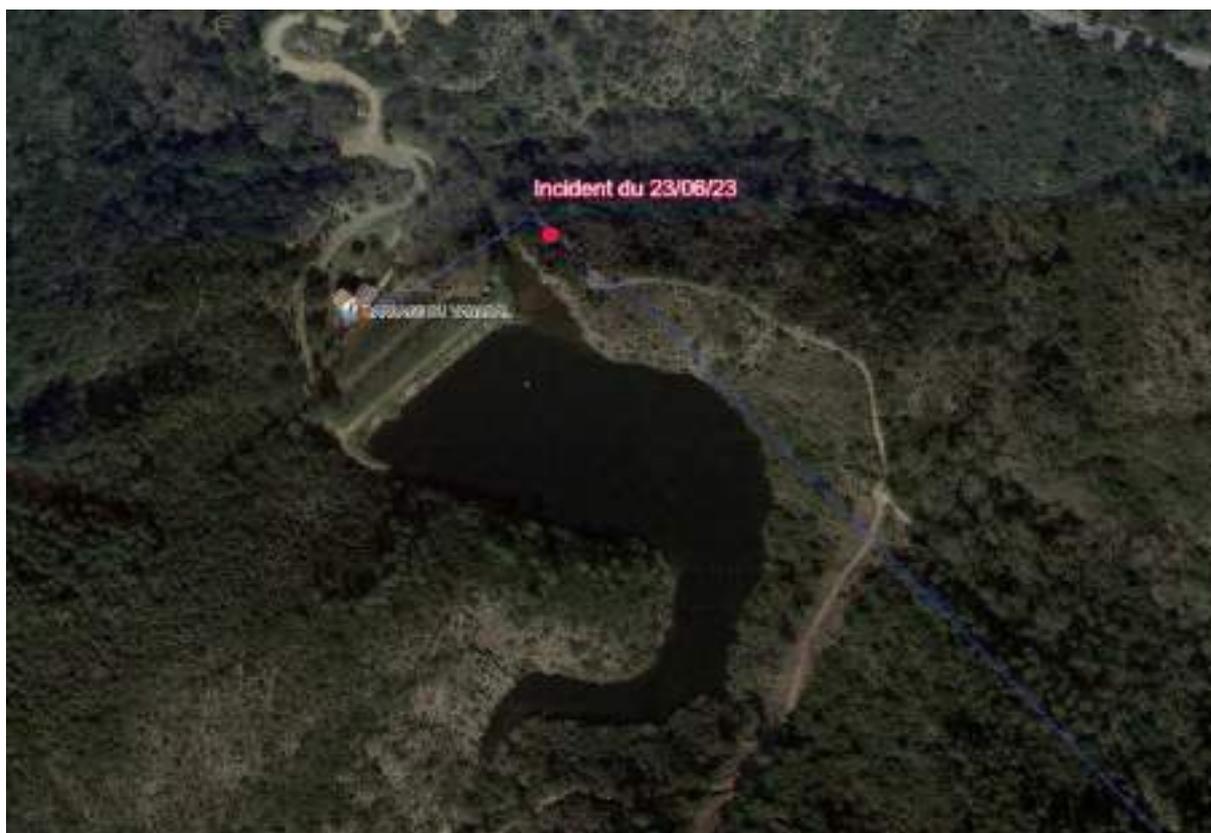
Publication : 01/10/2024

L'usine est raccordée au réseau de distribution d'eau potable à partir d'une conduite en acier de 125 mm de diamètre qui traverse la colline pour alimenter le réservoir de la Croix. Le tracé de la canalisation est à certains endroits difficiles d'accès, la conduite a été posée dans l'espace naturel sans forcément suivre un chemin existant. Depuis, la végétation a repris ses droits.

Au cours du mois de juin 2023, nous avons eu deux casses successives (les 23 et 26 juin). Lors de chaque casse, nous avons constaté un débit supérieur à la normale au niveau de l'usine ce qui a alerté les agents. S'en est suivi une recherche de fuite au milieu de la végétation pour localiser les casses.

Une fois identifiée, la plus grosse difficulté a été d'accéder avec un engin de chantier sur site et de coordonner l'opération de réparation avec une entreprise de chaudronnerie. La conduite étant en acier avec une pression élevée (supérieure à 27 bars au point bas), une réparation par soudure est indispensable.

Lors du dégagement de la canalisation nous avons pu constater que la conduite n'a pas été posée dans de bonnes conditions. Le remblaiement de la tranchée a été effectué uniquement avec les déblais extraits du site sans lit de pose. Le revêtement extérieur, pour assurer la protection contre la corrosion, est fortement dégradé et laisse apparaître l'acier nu. Les fuites étaient situées dans des zones où le revêtement était arraché. Il conviendra de renouveler cette conduite à court terme.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 37

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_



Commune de Gassin

- **Liaison Briquetterie / Paillas**

Une canalisation en Fonte de 150 mm de diamètre alimente les villages de Gassin et de Ramatuelle à partir de la station de pompage de la Briquetterie via le réservoir de Paillas, sur un grand linéaire et avec un dénivelé élevé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

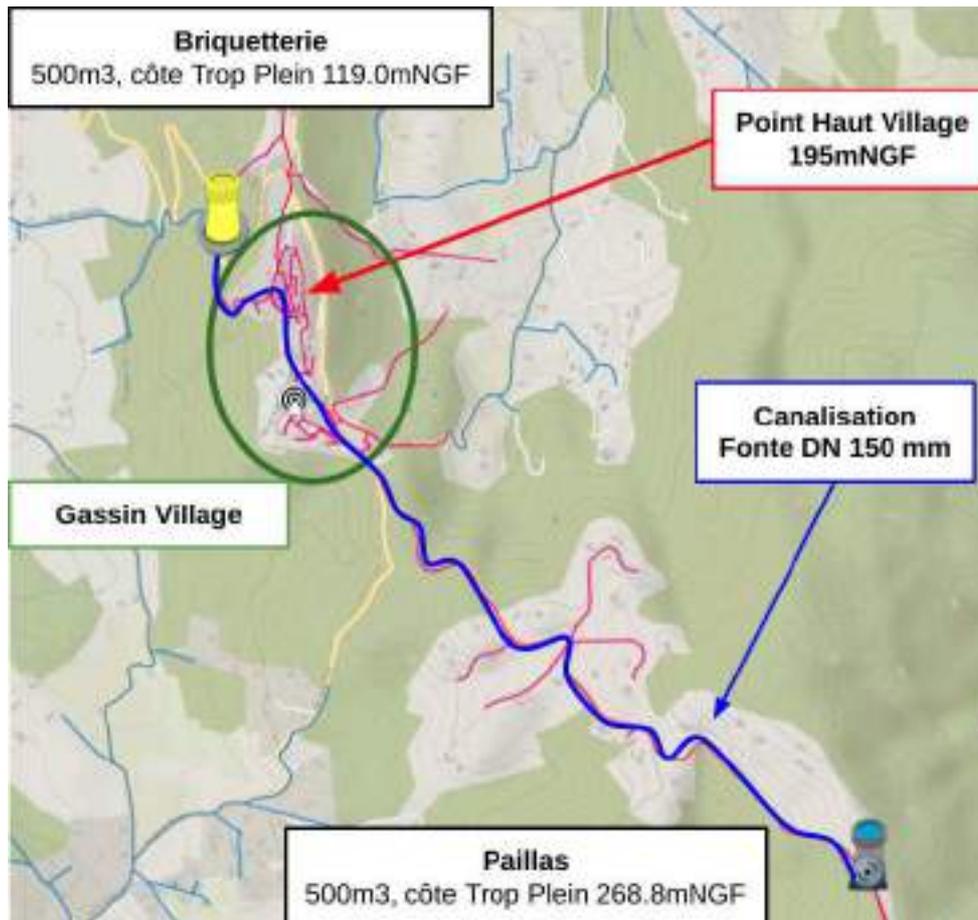
CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 38

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_



Cette conduite a cassé en 2021 causant un manque d'eau sur le village de Gassin. Suite à une nouvelle fuite au printemps 2022, nous avons mené des investigations sur les ouvrages de distribution de la zone. Elles ont permis de mettre en évidence un défaut au niveau de la station de pompage (mise en service de deux pompes en simultané) et de proposer des améliorations à la CCGST :

- la mise en place d'une soupape de sécurité au niveau de la station de pompage afin de supprimer les risques de coups de bélier lors de la mise en route des pompes,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



- le renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable entre le village de Gassin et le quartier de Cambon (opération prévue en 2023). Ce tronçon a été ciblé car la canalisation date de 1965 et permet d'assurer le maintien de la distribution d'eau potable du village de Gassin en cas de casse sur la partie haute du réseau. Effectivement, une solution a été mise en œuvre lors de la dernière réparation et a permis de maintenir le pompage en route avec l'ouverture d'un poteau incendie pour éviter une surpression sur le réseau. Cette solution a fait ses preuves et pourra être renouvelée si nécessaire. En complément, le renouvellement de la conduite située sur la partie haute du tracé a été proposé sur le programme 2024 en coordination avec les travaux de réfection de voirie prévus par la commune.

Commune de Grimaud

- **Réservoir Val de Gilly**

Le réservoir de Val de Gilly (cote TP : 123 m) est alimenté par le réservoir de Grimaud Village (cote TP : 127 m). Cet ouvrage est hiverné et mis en service uniquement pour la période estivale afin d'assurer la distribution d'eau du quartier Val de Gilly situé à l'extrémité du réseau.

Le faible écart d'altimétrie entre les deux ouvrages ne permet pas le remplissage du réservoir de Val de Gilly. Ce dernier reste en niveau bas chaque été et n'assure pas son rôle de stockage, malgré le démontage de la vanne de régulation. Les deux réservoirs sont simplement en équilibre, le remplissage de Val de Gilly se fait en fonction des consommations sur le réseau et des pressions résiduelles.

Compte tenu du faible marnage, un contrôle régulier de la qualité d'eau est réalisé chaque été. Un appoint de chlore est fait manuellement en cas de besoin par la mise en place de galet dans la cuve. Cette configuration impose un suivi régulier de la qualité de l'eau mais également du niveau dans le réservoir pour éviter un débordement par le trop plein.

Enfin, cette situation ne permet pas d'alimenter le hameau en cas de casse de la conduite principale et la défense incendie du secteur n'est pas assurée car elle dépend du bon fonctionnement de ce réservoir.

Pourtant, une partie du linéaire de la conduite d'adduction - distribution a été renouvelée et renforcée par la pose d'une canalisation en PVC DN 110 mm sur environ 2 200 m. Malgré ces travaux d'amélioration, le réservoir ne joue pas son rôle.

Courant l'été 2022, des manœuvres (déssectorisation) ont été réalisées sur le réseau pour essayer d'améliorer le remplissage du réservoir sans succès.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

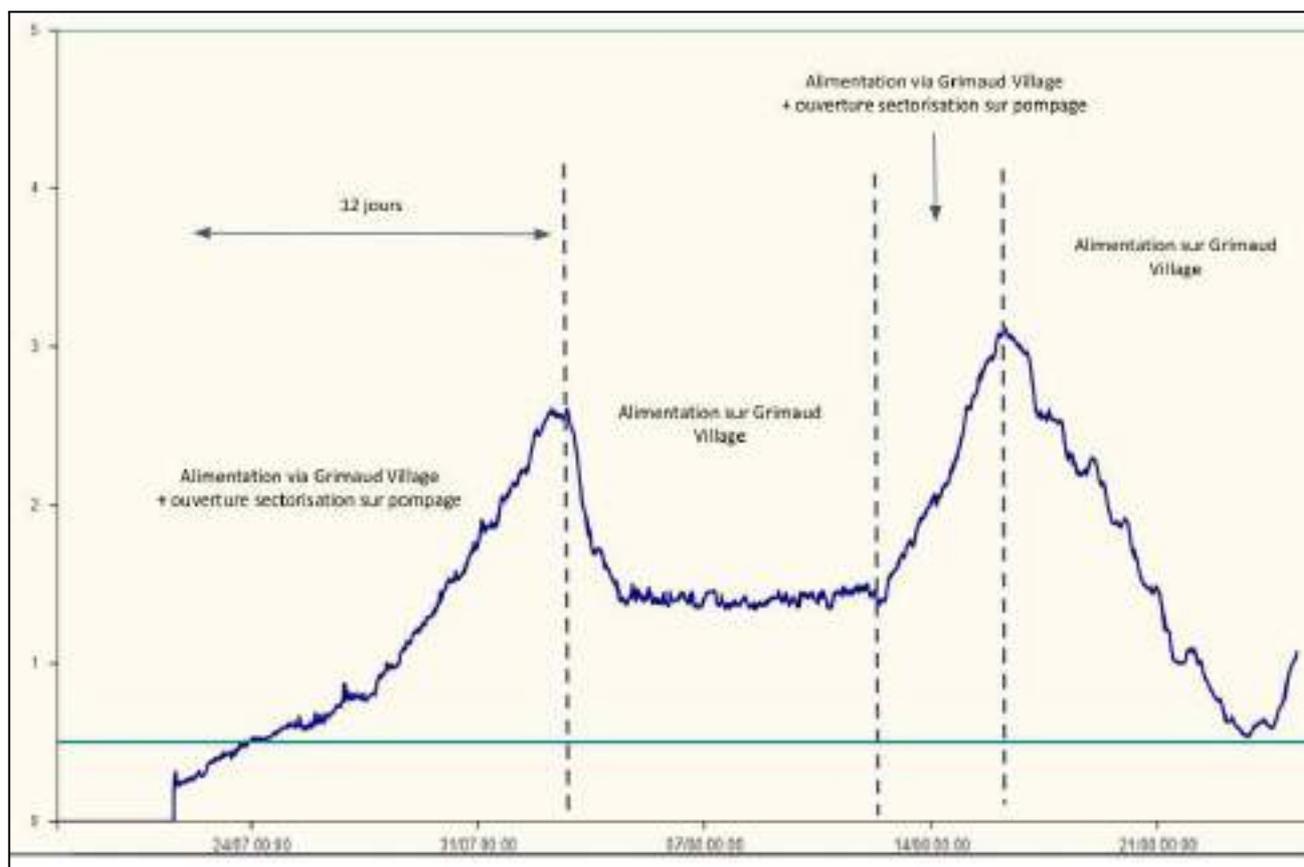
083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Courbe de marnage du réservoir du 24 juillet au 21 août :



Sur la base des données terrain relevées au cours de l'été 2022, Veolia a modélisé le fonctionnement du réseau et proposé à la communauté de communes une solution pour remédier à cette situation.

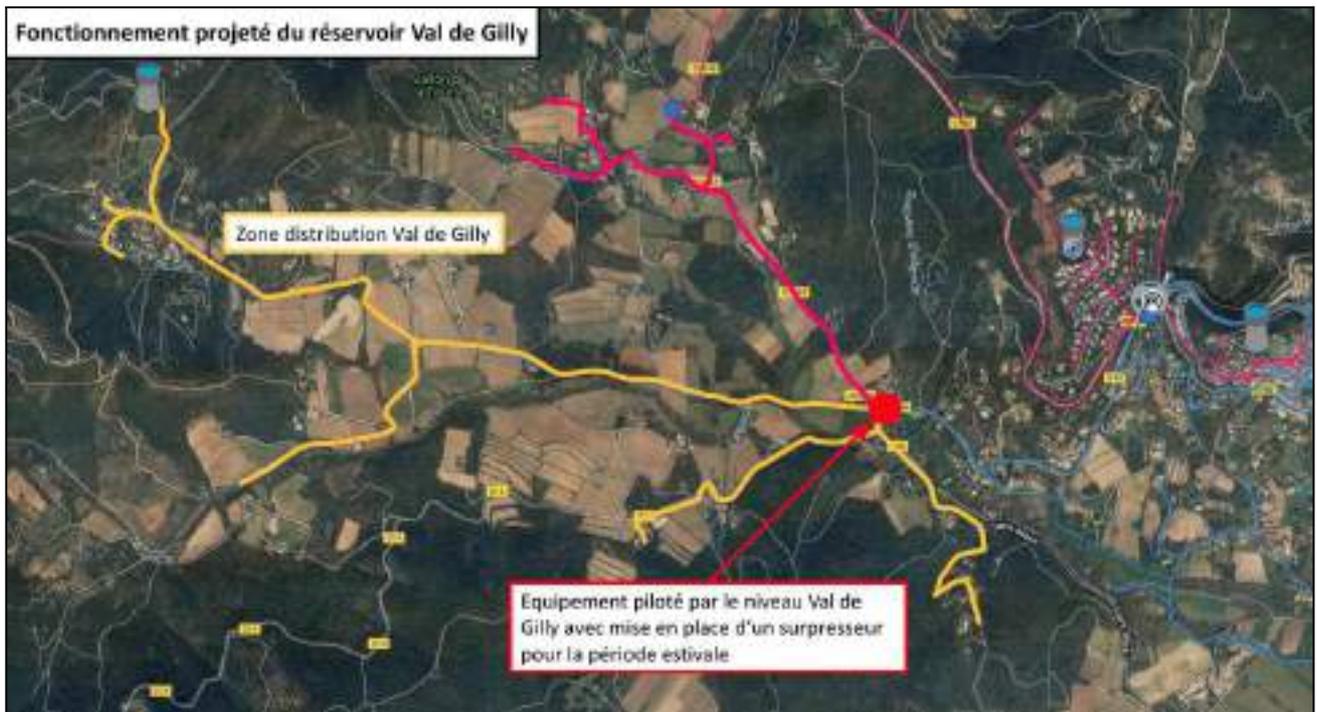
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

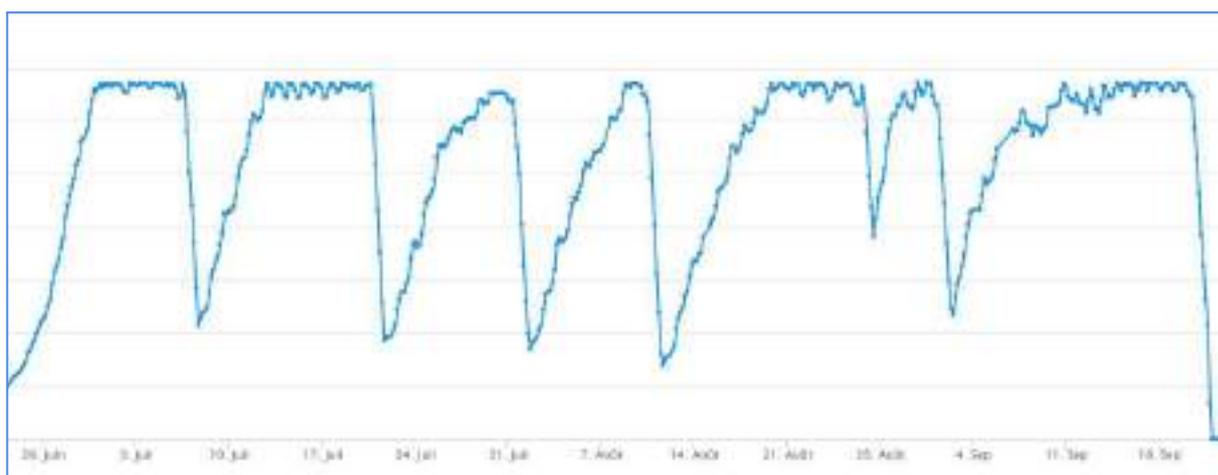
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



Au cours de l'été 2023, nous avons modifié régulièrement la sectorisation pour permettre le remplissage du réservoir et assurer la qualité de l'eau distribuée. Cette solution permet de garantir à la fois la réserve en eau pour la défense incendie et l'alimentation domestique en cas de casse sur la conduite principale. Pour autant, cette configuration impose la réalisation de plusieurs manœuvres de vannes tout au long de l'été et d'ajuster la chloration au niveau du réservoir. L'objectif de ces manœuvres est d'assurer le renouvellement de l'eau pour maintenir une eau propre à la consommation humaine et conforme à la réglementation.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

- **Incendie du 16/08/2021 et jours suivants**

Un incendie a débuté en fin d'après-midi le lundi 16 août 2021 sur une aire d'autoroute à Gonfaron puis s'est propagé sur les communes de La Garde Freinet, Grimaud, Cogolin et La Môle.



Les communes du périmètre de l'ex-SIDECM touchées par l'incendie sont :

- Nord-Est de Grimaud, en particulier les quartiers La Tourre, hameau Val de Gilly et Boulangerie
- Est de Cogolin
- La Môle
- La Garde-Freinet

On a pu dénombrer différents impacts sur les ouvrages de distribution d'eau potable :

- une dizaine de branchements et/ou compteurs ont brûlé ;
- le feu est passé sur les réservoirs du Val de Gilly (Grimaud) et de l'Argentière (Cogolin) avec quelques dégâts relativement mineurs
- la production et la distribution d'eau potable ont été maintenues en quantité et en qualité sur l'ensemble du Golfe;
- des prises d'eau importante des pompiers sur les poteaux incendie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

En parallèle du contrôle à distance des équipements de distribution d'eau potable, Veolia a mis à disposition de la CCGST 3 palettes de bouteilles d'eau (environ 1500 bouteilles) à destination des personnes qui ont été évacuées et hébergées provisoirement par les communes du Golfe.

- **Réservoir Reine Astrid**

Dans le cadre de l'étude diagnostic du génie civil des ouvrages de distribution d'eau potable lancée par la communauté de commune, le bureau d'études a précisé que le réservoir Reine Astride est dans un mauvais état général. L'expertise met en avant la présence d'acier apparents corrodés avec des pertes de section, voire des ruptures ponctuelles en sous-face de la couverture du réservoir. Près de 70% de la sous-face est concernée.

Le rapport indique la nécessité de lancer des travaux à court terme et interdit l'accès au-dessus de la couverture de l'ouvrage.

Le réservoir Reine Astride est stratégique pour l'alimentation du quartier Beauvallon - Bartole. Il n'est pas possible de bypasser cet ouvrage en pleine saison estivale, le secteur ne serait plus alimenté correctement avec des manques d'eau aux heures de pointe.

Dans ce contexte, Veolia a proposé à la collectivité une solution provisoire pour sécuriser l'accès aux équipements, indispensable à la bonne exploitation de l'ouvrage qui a été réalisée au cours de l'été 2021.



En parallèle, la CCGST étudie une solution pour modifier l'alimentation de la zone avec, entre autres, la création d'une nouvelle cuve de stockage (étude en cours).

En complément de l'état général du génie civil de la cuve de stockage, l'accès au réservoir par un véhicule n'est plus possible depuis juillet 2023. L'ASL des Collines de Guerrevieille a effectivement condamné l'accès à partir de leur copropriété, unique moyen d'accès avec un véhicule. Dès lors, nous sommes contraints

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 44

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

d'utiliser l'accès piéton à partir de la copropriété les Parcs de la Reine Astride qui ne permet pas d'amener du matériel lourd, et qui impacte les délais d'intervention.



- **Ruisseau Saint-Pierre – Fragilité du feeder Fonte DN600mm**

Les crues survenues en 2013 et 2014 ont provoqué l'érosion de nombreuses berges dans le Golfe de Saint-Tropez.

Sur la rive gauche du ruisseau Saint-Pierre, cette érosion a causé le déboîtement d'une conduite stratégique en Fonte DN600mm assurant le transfert d'eau potable entre les communes de Cogolin et Grimaud.

Au printemps 2014, le réseau d'eau potable a été réparé et intégré dans une berge reconstituée et protégée par des enrochements.

Les aménagements du cours d'eau ont été financés et réalisés par la Communauté de Commune du Golfe de Saint-Tropez.

Malgré les mises en garde de VEOLIA et du bureau d'études en charge du dossier pour la Communauté de Communes, l'enrochement a été uniquement réalisé au droit de l'affaissement de la berge dans sa longueur, et n'a pas de continuité sur la largeur du lit mineur :

Il est probable qu'à court ou moyen terme les prochaines et successives crues du Saint-Pierre déstabilisent les enrochements posés, mettant de nouveau en péril la conduite d'eau potable réparée, et surtout accentue l'érosion de la berge en aval causant alors la rupture d'autres tronçons de la conduite eau potable : Un tel incident survenant durant la période Avril – octobre, conduirait à un manque d'eau général sur une partie du Golfe (Grimaud, Cogolin, Plan-de-la-Tour).

La finalisation de la protection de la berge doit être réalisée dans ce secteur.

- **Fuite « Passe de Port Grimaud »**

A sa construction, le réseau eau potable de Port Grimaud était bouclé au niveau de la passe d'accès au port, via deux conduites DN110 en PVC collé posées en parallèle sous le niveau de la mer.

L'une des conduites immergées a été abandonnée depuis de nombreuses années.

En avril 2015, suite à une fuite sur l'autre conduite immergée, celle-ci a également été abandonnée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Il n'y a donc plus de bouclage de réseau dans l'alimentation de Port Grimaud.

Toutefois, si cette situation est défavorable à la circulation de l'eau en période de faible consommation hivernale, elle n'a pas impacté la distribution en période de pointe depuis 2015.

- **Crise sur alimentation du secteur Guerrevieille / Beauvallon / Bartole**

Rappel du contexte

Durant chaque été en période de pointe, des difficultés très significatives sont enregistrées pour desservir la zone littorale de Grimaud qui constitue une zone de très forte consommation, alimentée à partir du réservoir de Cavillon, ouvrage de petite capacité et enclavé.

La difficulté principale réside en l'alimentation tendue du réservoir de Cavillon situé sur le transfert d'eau entre l'usine de la Môle / réservoir de Négresse, Port-Grimaud et Sainte-Maxime.

La seule solution qui permet de tenir un fragile équilibre dans l'alimentation de ce quartier, consiste à procéder à des manœuvres de réseau durant l'été pour compartimenter / décompartimenter le transfert d'eau du littoral entre Port-Grimaud et Sainte-Maxime, en particulier l'influence de l'alimentation de Port-Grimaud.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

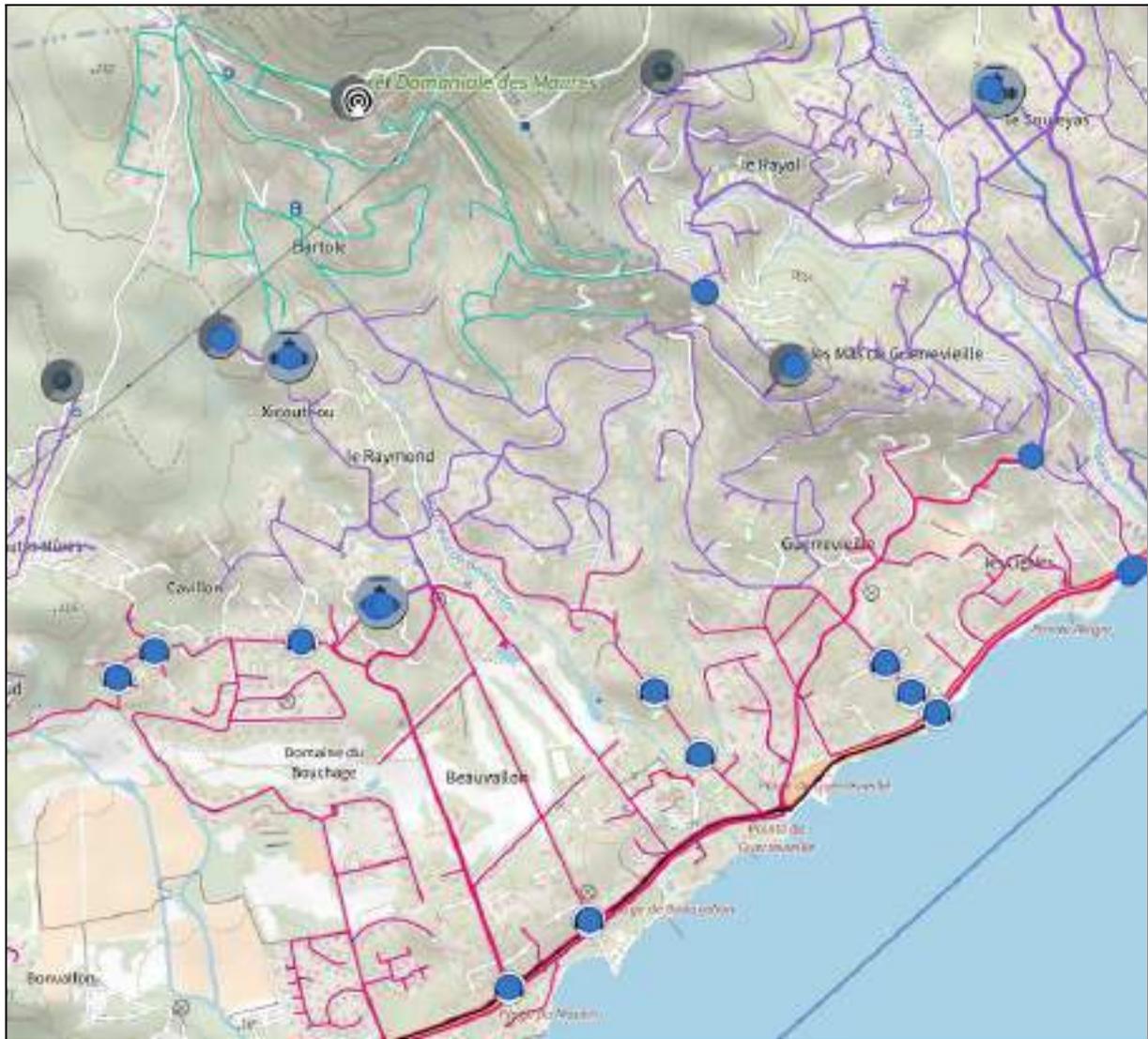
CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECEM (Eau) - 2023 - Page 46

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_



Depuis la crise de l'été 2017, ce quartier est alimenté en période estivale par le réservoir du Souleyas afin de garantir la continuité du service public. La mise en service de l'usine de production de Basse Suane (Sainte-Maxime) dès l'été 2018 a permis d'alimenter ce secteur gravitairement sans passer par la station de pompage de Bennet. Toutefois, cette configuration de distribution augmente la pression de service de 2 bars. Nous avons subi à plusieurs reprises des ruptures de conduites fragiles situées au bord de mer. Un réducteur de pression a été installé en urgence afin d'ajuster au mieux les besoins et de réduire les risques de casses.

Compte tenu des modifications apportées chaque été depuis 2017, nous n'avons plus été confrontés à des difficultés majeures sur ce secteur d'alimentation en période estivale. Néanmoins, cette zone de distribution reste fragile avec un équilibre sensible à ajuster chaque été en fonction des capacités de production et de la zone desservie.

La mise en service de la deuxième tranche de l'usine de production Basse Suane permettra de renforcer la distribution sur ce secteur en période estivale. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable prévoit une alimentation à partir du réservoir de Bartole et l'abandon du réservoir Cavillon situé en propriété privée. La communauté de communes a lancé en 2021 une étude pour améliorer la distribution d'eau potable de ce

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

secteur. Une modélisation du fonctionnement du réseau a été réalisée afin de proposer et d'étudier différents scénarios pour optimiser la distribution et prendre en compte les évolutions futures d'urbanisation de ce secteur.

Commune de la Môle

- **Parc de la base nature**

Au printemps 2023, la commune a créé un espace de détente et de loisirs. Le parc, aménagé d'un parcours de santé et de terrains de jeux, est traversé par le feeder principal qui alimente l'usine de la Môle à partir de la Verne.

Plusieurs regards d'accès à des équipements hydrauliques n'étaient pas sécurisés, les trappes de fermeture étant vétuste présentait un risque de chute. En accord avec la communauté de communes, des capots sur mesure ont été mis en place sur la totalité du linéaire, y compris en dehors de la zone aménagée.



- **Z.A. Saint Exupéry**

La commune a lancé la construction d'une zone d'activité en entrée de ville, côté Cogolin. Les travaux de VRD se sont achevés fin 2012 début 2013.

VEOLIA est intervenu pour vérifier la conformité du réseau eau potable et des branchements avant réception et intégration dans le patrimoine communal délégué à l'ex SIDECM.

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 48

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Un nombre conséquent d'anomalies a été pointé et nécessite une mise en conformité avant réception du réseau. De plus, VEOLIA est intervenu pour réparer plusieurs fuites sur ce réseau pourtant neuf.

La commune de La Môle et l'ex SIDECEM en ont été informés.

Il convient de faire corriger les anomalies listées.

- **Réservoir de la Môle**

Infiltrations dans la chambre de vannes :

La chambre de vannes du réservoir de la Môle est régulièrement inondée et gêne les interventions réalisées par VEOLIA.

L'arrivée d'eau semble se faire par les murs et l'évacuation de la chambre de vanne a été réalisée à contrepenste.

Il convient de reprendre ces malfaçons.

Commune du Plan de la Tour

- **Pompage Avelan-Reverdit : une alimentation fragile de la commune**

Depuis plusieurs années, Veolia sensibilisait la collectivité sur la situation extrêmement tendue de la station de pompage du réservoir de l'Avelan, seul point d'alimentation de la commune du Plan de la Tour.

En 2020, nous nous sommes retrouvés dans une situation critique avec, pour la période juillet - août 2020, une moyenne de temps de pompage de 21h/jour et des pointes à 24h00 sur plusieurs jours continus. Ces temps de fonctionnement très élevés, montrent que nous avons clairement atteint la capacité maximale de pompage. Du 9 au 13 août 2020, les pompes ont fonctionné sans discontinuité 24h sur 24. Pour éviter les manques d'eau sur le village du Plan de la Tour, nous avons dû arrêter ponctuellement le remplissage des réservoirs de Vallauray et de Bassinet afin de préserver le stockage sur Reverdit. Un pilotage manuel a été mis en place pour faire face à cette situation extrême. Un suivi permanent a été réalisé par les équipes Veolia pour optimiser au mieux les ressources en eau et éviter les manques d'eau. Les agents ont également contrôlé l'ensemble des conduites stratégiques et points sensibles pour s'assurer de l'absence de fuite et/ou autre défaut sur le réseau en partie publique comme en partie privative. L'objectif étant de rétablir la distribution à situation plus sereine. Outre la suspicion de tirages sur des poteaux incendie, aucune anomalie n'a été constatée. La situation s'est stabilisée avec le retour progressif des consommations habituelles.

Toute défaillance du système ou/et une élévation des consommations auraient provoqué des manques d'eau sur la commune.

Pendant l'été 2021, nous avons également constaté des temps de fonctionnement élevés, avec une moyenne sur juillet - août de 20h45 et une pointe de près de 23h00 le 8 août 2021. Ces valeurs confirment le sous-dimensionnement de la capacité de pompage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECEM (Eau) - 2023 - Page 49

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Conscient des difficultés de distribution sur le Plan de la Tour, la communauté de communes a lancé une étude sur le renforcement de l'alimentation en eau potable à partir de l'usine de Basse Suane située sur la commune de Sainte-Maxime. Le projet consistait en la pose d'une conduite en fonte de 250 mm de diamètre sur environ 4 000 m. Les travaux ont été engagés début 2022 avec une mise en service le 21 juin 2022.



Pour l'été 2023 cette nouvelle canalisation a permis d'alimenter le centre-village de la commune du Plan de la Tour et de soulager considérablement le pompage de l'Avelan :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

	2020	2021	2022	2023
Durée moyenne de pompage sur la période juillet-août	21h/j	20h45/j	14h25/j	14h17/j
Temps de pompage journalier maximum sur la période	24h du 9 au 13/08/20	23h le 08/08/21	17h20 le 24/07/22	16h57 le 27/07/23

Toutefois, les extérieurs de la commune n'ont pas de secours en cas de casse du réseau ou de défaillance sur le pompage. La CCGST étudie un moyen pour secourir la totalité de la commune du Plan de la Tour à partir de l'usine de Basse Suane.

Commune de Ramatuelle

- **Chemin de la Pommière**

Le quartier de la Quessine a une urbanisation clairsemée mais avec de grandes propriétés privées qui ont des consommations de plus en plus élevées.

Le secteur est alimenté à partir du réservoir de Collebasse (Trop plein 136 mNGF) via la station de pompage Quessine pour permettre une pression satisfaisante chez les abonnés situés sur les points hauts (130 mNGF).

Au cours de l'été 2023, un client nous a sollicités pour des manques d'eau aux heures de pointe.

Après vérification du réseau et de la station de pompage, il s'avère que la demande en eau en période estivale est supérieure à la capacité des pompes. Afin de répondre à l'augmentation des consommations dans le secteur, il convient de renforcer les équipements hydrauliques.

La collectivité a été saisie par le pétitionnaire afin d'étudier les besoins en eau du secteur et préciser les modifications à apporter.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



- **Suppression sur réseau de distribution du Village**

Veolia a réalisé des travaux de renouvellement des conduites de distribution d'eau potable sur le chemin des Moulins de Paillas. Afin de profiter de l'ouverture de chaussée, les deux réseaux de distribution ont été renouvelés en tranchée commune, à savoir :

- le bas service (conduite en fonte de 150 mm de diamètre) qui part du réservoir de Ramatuelle village et qui alimente la partie ancienne du centre ville avec une pression de l'ordre de 2 à 7 bars.
- le haut service (conduite en fonte de 150 mm de diamètre) qui part du réservoir des Moulins de Paillas et qui distribue les extérieurs du village (Roche des Fées - Castellas) avec une pression de l'ordre de 9 à 12 bars.

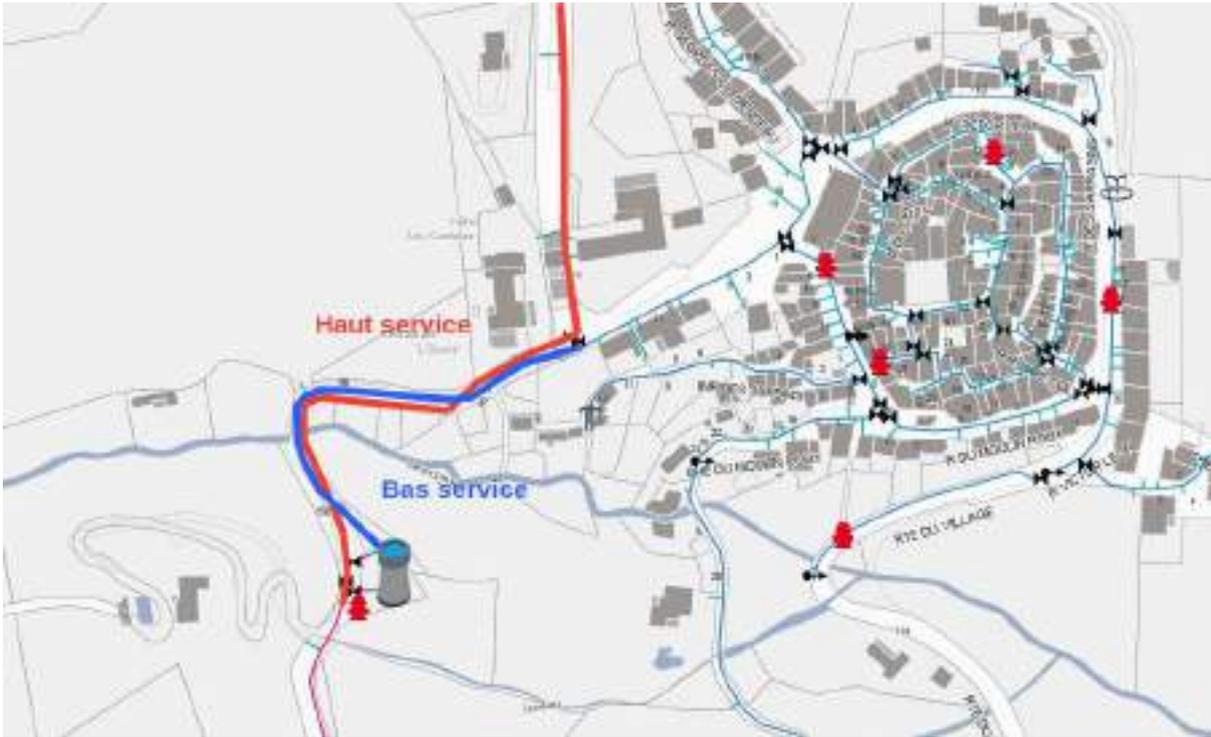
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



Au cours des opérations de travaux, pour des raisons de contraintes de chantier, les conduites ont été inversées.

Le 30 mars 2023, lors de la mise en service des nouvelles canalisations, le bas service a été alimenté à partir de la conduite du haut service ce qui a engendré une surpression de l'ordre de 10 bars dans tout le village (voir plan détaillé ci-après). La mise en service a été effectuée en début d'après-midi.

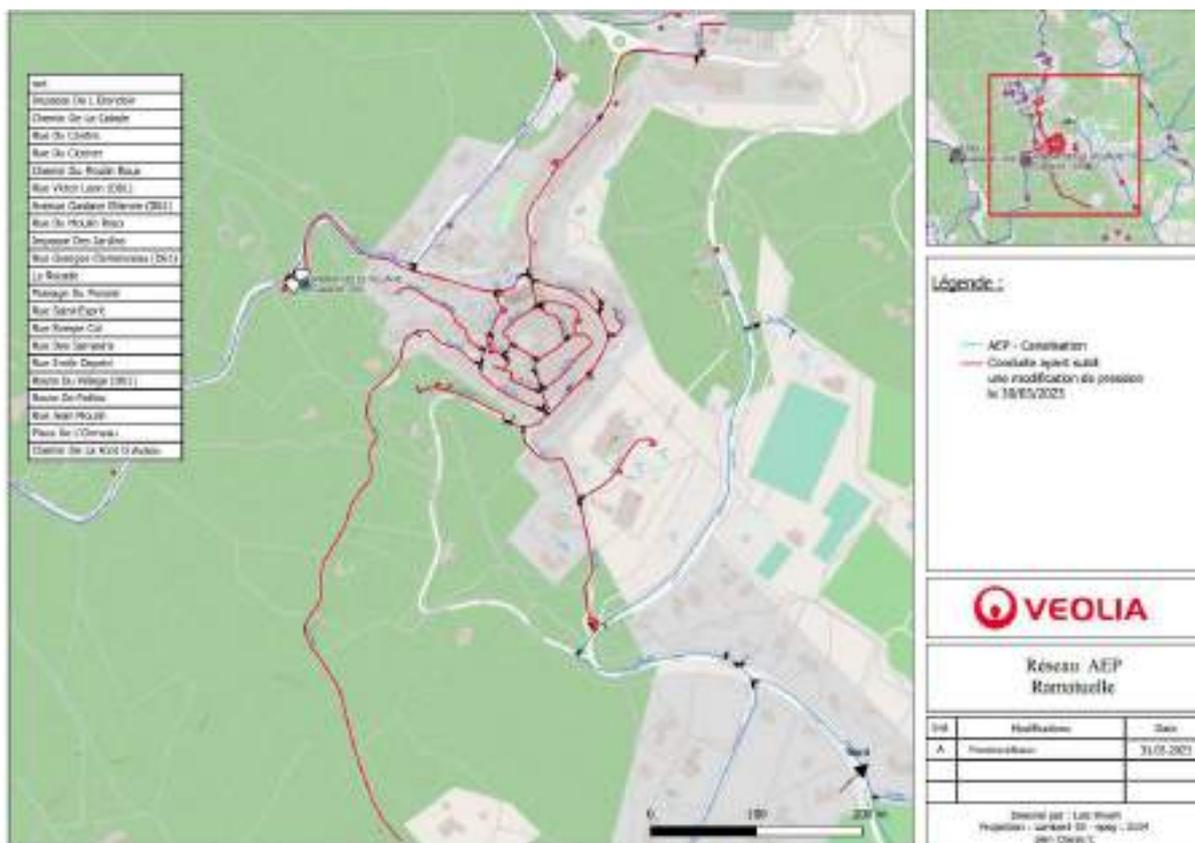
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



Dès 16h00, nous avons reçu les premiers appels pour des problèmes de surpression. Veolia a contrôlé en présence du sous-traitant les vannes et maillages réalisés.

Après investigations pour comprendre l'origine du défaut, la distribution a de nouveau été coupée. Une solution provisoire a permis de rétablir la distribution vers 19h30 avant de mettre en place une solution définitive vers 21h30.

Les services techniques de la mairie de Ramatuelle ainsi que le service communication ont été tenus informés de la situation. Une information a été diffusée sur le site Facebook de la commune afin d'informer l'ensemble des administrés concernés par la surpression et le risque de dégâts des eaux. Il a été demandé aux abonnés qui auraient eu un sinistre, de faire une déclaration auprès de leur assurance et de se rapprocher de Veolia pour s'identifier.

L'ensemble des appels a été tracé par l'agent d'astreinte qui a enregistré quatre sollicitations le jeudi soir. Quatre demandes par mail nous sont aussi parvenues le vendredi 31 mars.

Suites données depuis l'incident :

- Dès le vendredi 31 mars, un agent a de nouveau fait le tour des installations publiques pour vérifier le bon fonctionnement de l'appareil de régulation et s'assurer de l'absence de fuite.

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024



- Le débit de sectorisation de la zone est contrôlé quotidiennement, il affiche un débit nul en période nocturne ce qui laisse à penser qu'il n'y a de fuite sur le secteur concerné.
- Un contrôle des consommations a été réalisé grâce au télérelevé et a permis de vérifier l'absence de débit continu sur les compteurs des abonnés (en particulier les consommateurs absents). Un écoulement permanent permet de mettre en évidence la présence d'une éventuelle fuite sur la partie privative des abonnés. Ce point est plutôt rassurant et montre que les désordres sont limités.
- Les abonnés qui se sont manifestés ont tous été rappelés le lundi 3 avril afin de connaître la nature des désordres et s'assurer qu'ils ont bien engagé une démarche auprès de leur assurance. On a pu noter l'absence de dégât majeur. Certains abonnés ont simplement dû changer leur groupe de sécurité qui s'est déclenché pour protéger les installations privatives.

- **Réservoir du Village**

Au cours de l'automne 2019 lors d'une visite du réservoir du Village de Ramatuelle, nous avons constaté que le parement de pierre qui permet l'intégration dans l'environnement s'est écroulé. Le lierre qui s'est installé au fil des années et l'érosion naturelle ont fini par déstabiliser l'habillage en pierre sèche. L'absence de mortier a facilité le phénomène d'érosion.



La communauté de communes a lancé en 2019 une étude diagnostic du génie civil de tous les réservoirs (intérieur / extérieur). Suite à sa visite, le bureau d'étude a précisé que le parement en pierre sèche n'est qu'un simple habillage et ne conditionne pas la structure de l'ouvrage. Il est possible de déposer et évacuer les pierres afin de sécuriser le site. La CCGST a procédé au cours du 1er trimestre 2022 à l'évacuation des pierres sèches.

- **Difficile et précaire équilibre de la zone de distribution Oumède - Collebasse**

Le réseau de la très étendue bande littorale et arrière littorale située entre les communes de Saint-Tropez et de la Croix Valmer, a depuis plusieurs années des difficultés à conserver tout au long de l'été un équilibre stable entre les 2 principales zones d'influence, celle des réservoirs de l'Oumède et celle du réservoir de Collebasse.

Chaque été, des manœuvres sont régulièrement nécessaires sur le réseau pour rééquilibrer ces 2 zones en fonction de l'évolution de la consommation.

Le schéma directeur a identifié l'insuffisance de certains tronçons sur le réseau majeur qui dessert cette zone à partir du réservoir de l'Oumède et prévoit la création d'une cuve supplémentaire de 3 000 m3.

Ce paragraphe est à lire en lien d'une part avec le paragraphe « Commune de La Croix-Valmer / Réservoir de Collebasse », et d'autre part avec le paragraphe « Parcs de Saint-Tropez » du présent Chapitre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

- **Plage de Pampelonne**

La plage de Pampelonne est desservie par une conduite principale qui suit toute sa longueur sous le sable de la plage.

Il s'agit d'une conduite de 1973 en matériau PVC de 250 mm de diamètre, fragile : subissant le mouvement de la plage, elle casse régulièrement. Les réparations y sont compliquées du fait de l'instabilité du terrain.

De manière à la préserver, la pression de service du tronçon Sud a été réduite à 7 bars en 2018 (au lieu de 14 bars précédemment), alors que le tronçon Nord reste à 14 bars.

Compte tenu des modifications de pression et d'alimentation sur la plage de Pampelonne, il a été convenu avec la Communauté de Communes d'abandonner la conduite en PVC de 75 mm de diamètre et d'alimenter les futurs établissements de plage à partir de la canalisation DN250.

Par ailleurs, la commune de Ramatuelle a finalisé le schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne : Il a conduit à la réalisation des aménagements entre novembre 2018 et février 2021, avec en particulier la reconstitution de dunes protégées et limitation des accès à la plage.

L'aménagement de la plage contraint désormais très fortement la capacité d'exploiter le réseau et les branchements eau potable existants, voire rend certains tronçons quasi-inexploitables. Effectivement, les aménagements ont consisté :

- à la mise en place de ganivelles pour assurer la préservation des plantes protégées et la reconstitution de dunes de sable,
- à la mise en place de platelage pour faciliter et mieux maîtriser des déplacements piétons.



Bien que le service technique de la mairie de Ramatuelle ait défini un protocole pour permettre l'exploitation des ouvrages situés dans la zone aménagée, les conditions d'interventions seront extrêmement difficiles et contraignantes. Les délais de réparations et/ou autres actions seront beaucoup plus importants.

Pour faire face à cette situation, il a été demandé au Pôle eau de la Communauté de Communes de missionner une modélisation de l'alimentation en eau potable zoomée sur la plaine et la plage de Pampelonne, de manière à étudier une alternative à la conduite DN250 de la plage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 56

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Commune du Rayol Canadel

- **Alimentation de la commune**

Le Rayol Canadel est alimenté en eau potable à partir de l'usine de la Verne (côte TN 40 m) via une conduite en acier de 350 mm de diamètre posée en 1980 qui dessert le réservoir du Canadel (côte radier 314 m). Au point bas la pression de service est de l'ordre de 30 bars. En cas de casse importante, il n'existe pas de secours sur l'alimentation de la commune. Seules les capacités de stockage sur site permettront d'assurer la continuité de service public.

- **Réservoir du Presbytère**

Le réservoir du Presbytère (côte radier 112 m) est situé à mi-chemin de la zone de distribution du réservoir Dattier (côte radier 120 m). Il permettait à l'origine d'assurer le maintien de la pression à l'extrémité de la zone de distribution en période estivale. Le renforcement du réseau réalisé au fil du temps a permis d'améliorer la desserte en eau à partir du Dattier. Depuis plusieurs années, la mise en service du réservoir Presbytère nécessite des modifications sur le réseau pour l'obliger à marrer correctement afin de garantir la qualité de l'eau. D'une capacité de 250 m3 seulement, ce réservoir n'est pas indispensable à la desserte en eau potable. De plus l'ouvrage est ancien et nécessite des travaux de réhabilitation conséquents. En accord avec la CCGST, il a été convenu de ne pas mettre en service ce réservoir pendant la saison estivale 2023 afin de vérifier qu'il peut être désaffecté.

Le bilan de l'opération est concluant, nous n'avons pas eu de difficultés de distribution sur le secteur au cours de l'été 2023. En accord avec la collectivité, ce réservoir peut être abandonné.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Commune de Saint-Tropez

- **Réservoir du Mérrou**

Ce réservoir a une zone de distribution qui est très restreinte (une vingtaine de propriétés) :



D'une capacité de 300 m³ seulement, il est hiverné chaque année et est mis en service uniquement pour les deux mois d'été. En 2022, nous avons eu une réclamation dans ce secteur pour un écoulement d'eau dans le réseau pluvial. Après avoir écarté la présence de fuites sur le réseau public de distribution d'eau potable, nous avons soupçonné un défaut d'étanchéité du génie civil de la cuve. Ce dernier étant ancien, il présente un léger suintement au niveau des parois. En accord avec la collectivité, nous avons isolé le réservoir pendant un week-end afin de mesurer le débit de fuite sur la cuve. Au bout de 48 heures, nous avons pu constater que le niveau est resté stable permettant de mettre hors de cause le réservoir.

Des investigations complémentaires ont permis de mettre en évidence la présence de fuites après compteurs au niveau de la propriété Mandala. Le gestionnaire a été informé de la situation.

Compte tenu de l'état du génie civil et du faible intérêt à maintenir en service cet ouvrage (faible capacité et zone de distribution très restreinte), cet événement a également mis en évidence qu'il n'est pas forcément nécessaire de conserver le réservoir du Mérrou. Il a été convenu avec la CCGST de ne pas mettre en service ce réservoir pour l'été 2023.

Après la saison estivale il a été acté avec la collectivité de désaffecter définitivement ce réservoir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

- **Station du Couvent : un fonctionnement d'appoint essentiel**

Le schéma d'alimentation de Saint-Tropez a été finalisé début 2017 avec la modernisation du transfert d'eau depuis l'usine de production de la Môle vers le réservoir de Bestagne, qui s'est traduit par la création d'un nouveau service de pompage dit Moyen-Service.

Toutefois, du fait de la faible capacité de stockage du réservoir de tête de la commune de Saint-Tropez (Belle-Isnarde) en rapport avec la consommation estivale, il convient de conserver la station du Couvent, qui constitue aussi une solution de secours dans l'alimentation de la commune. De même, la sollicitation du moyen service est quasiment à sa capacité maximale en période estivale. Le maintien du Couvent est indispensable pour assurer la distribution d'eau potable pendant les deux mois d'été.

En 2022, la durée moyenne de pompage sur la période juillet-août a été de 13h30 avec des temps de pompage journalier maximum de 18h24 le 16 août.

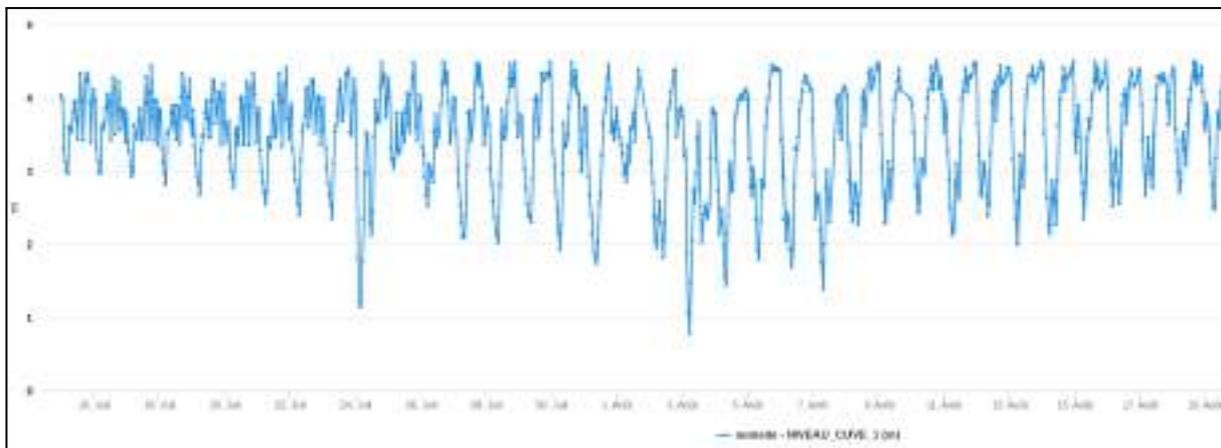
En septembre 2022, la CCGST a lancé les travaux de doublement de la capacité de stockage sur le site de Belle Isnarde. Le réservoir a été mis en service le 25 juillet 2023.

Malgré ces travaux, la station de pompage a tourné à plein régime pendant la saison estivale 2023 avec une moyenne de fonctionnement de 22h22 par jour. Ceci s'explique essentiellement par le réglage mis en œuvre qui a pour objectif de soulager le moyen service.

Malgré un pompage quasi permanent, nous avons pu constater sur la période du 20 juillet au 16 août des baisses de niveau sur le réservoir de l'Oumède. On peut noter sur le graphique ci-dessous que chaque matin entre 6h00 et 9h00 le réservoir atteint un seuil bien inférieur à son mode de fonctionnement normal, avec un niveau en dessous des 2 m entre le 24 juillet et le 8 août.

La valeur à environ 1 m le 24 juillet est le résultat de la défaillance d'un transformateur 630kVA sur l'usine de la Verne dans la nuit ayant perturbé plusieurs heures la production de l'usine.

La valeur du 79 cm du 3 août correspond à la résultante de l'arrêt total de l'usine de la Verne suite à une défaillance majeure de l'automate dans la nuit. Cet incident a arrêté la production d'eau potable de 2h30 à 5h00 du matin. Pendant ce laps de temps, la distribution d'eau a été assurée grâce aux volumes stockés dans les différents réservoirs. Afin de garantir la continuité de service, plusieurs manœuvres ont été nécessaires sur le réseau et ont monopolisé les équipes une bonne partie de la journée.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

La municipalité de Saint-Tropez a réalisé un jardin d'enfant sur l'emprise du réservoir situé à proximité du centre-ville. Il a été rappelé la nécessité de conserver cet ouvrage stratégique pour l'alimentation en eau potable. La CCGST a validé le projet sous réserve que l'espace ouvert au public se limite à l'emprise des équipements hors services. Un embellissement de l'ensemble de l'ouvrage a été réalisé par la commune avec le maintien des accès pour l'exploitation des équipements de distribution d'eau potable. Veolia a proposé de renouveler les conduites situées sous l'emprise des aménagements, les travaux ont été réalisés en septembre 2023. De même, certains équipements liés à la station de pompage (armoire de commande, etc.) ont dû être déplacés.

Depuis quelques années nous avons constaté, lors des entretiens en période de chômage du réservoir, des infiltrations d'eau dans la cuve. Ce réservoir étant ancien, il présente plusieurs défauts d'étanchéité qu'il convient de corriger. Ces défauts, qui ont pu être constatés en 2020 par le bureau d'études Sixense, ont tendance à s'accroître. Une reprise complète de l'étanchéité du réservoir semble être nécessaire.



- **Quai de l'Epi : conduite eau potable inaccessible**

Le réseau public d'eau potable situé quai de l'Epi se trouve sous les terrasses des restaurants.

Il est de fait impossible en cas de fuite d'intervenir : si un tel événement se produisait, l'antenne entière devrait être fermée, privant d'eau les restaurants.

En 2014, l'établissement l'Hystéria a modifié sa terrasse, le réseau eau potable a été partiellement dévié.

Le compteur d'alimentation du port se trouvait également sous la terrasse de l'Hystéria. Il a été déplacé et peut désormais être relevé.

Fin 2022, la commune a fait part de son projet de réfection de la chaussée du Quai de l'Epi. Veolia a profité de cette opportunité pour relancer une opération de dévoiement de la conduite d'eau potable. Après plusieurs réunions en présence des commerçants et des collectivités, les travaux ont été validés et réalisés au cours du premier trimestre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 60

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

L'ancienne conduite et les compteurs étant situés sous les terrasses, il a été convenu dans le cadre des travaux de mettre en conformité tous les branchements et de poser en limite de chaussée les compteurs.

En accord avec l'ensemble des commerçants, l'ancienne conduite sera maintenue en service jusqu'à début 2024 afin de laisser le temps à chaque propriétaire de reprendre son installation intérieure. Elle sera ensuite abandonnée au profit de la nouvelle canalisation avant la saison.

- **Chemins St Antoine et St Claude**

Le réseau de distribution d'eau potable qui dessert ce secteur passe en partie au milieu de propriétés privées. L'entretien et le contrôle des installations sont de fait compliqués voire impossibles en l'absence des propriétaires. Un projet de construction sur l'emprise de la conduite a nécessité en 2022 de dévier en urgence la conduite. Veolia est intervenu pour poser une canalisation aérienne afin de ne pas bloquer le chantier de construction.

La CCGST a ensuite programmé une opération afin de sortir définitivement la totalité des conduites situées dans l'enceinte des propriétés et rendre ainsi accessibles les ouvrages d'eau potable.



- **Route des Carles / Chemin Sainte-Anne**

Le 22 juillet 2020, nous avons eu une casse sur une conduite qui traverse des propriétés privées entre la route des Carles et le chemin Sainte Anne. La conduite étant située sous des aménagements privés, une solution provisoire a été mise en place avec la pose d'une conduite aérienne pour maintenir la distribution d'eau potable.

Un projet est en cours d'étude par la CCGST afin de sortir tous les compteurs et de reprendre les branchements sur des conduites accessibles. Veolia a réalisé une enquête terrain approfondie afin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

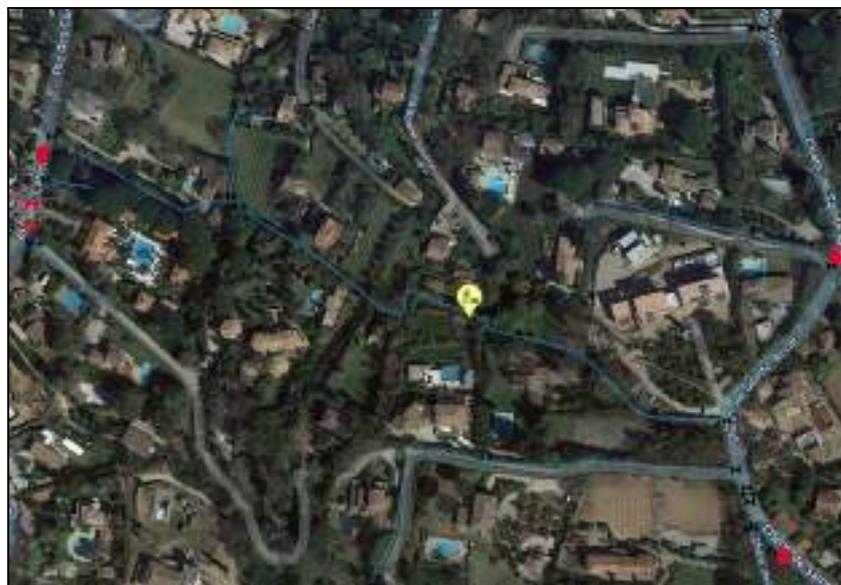
083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

d'identifier tous les propriétaires et de proposer des solutions pour la reprise des installations de distribution d'eau potable.



- **Parcs de Saint-Tropez**

A la fin de l'été 2016, les Parcs de Saint-Tropez ont signifié que les points hauts du secteur, situés avenue de l'Ay et avenue du Plateau avaient subi une desserte en eau avec une pression très faible, voire des manques d'eau durant les pointes de consommation.

VEOLIA a mené des contrôles et mesures de réseau en amont et au cours de l'été 2017 afin de trouver la configuration du réseau qui permette la meilleure distribution possible en fonction des consommations.

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Élargissement de la zone de desserte de la conduite DN200 du réservoir Belle Isnarde afin de réserver la conduite DN300 pour alimenter les points hauts (Parcs de Saint-Tropez, Capon, les Salins) : opération réalisée mi-juin 2017.
- Remplissage des réservoirs Capon et Salins bridé sur vanne de sectionnement afin de limiter les pertes de charges lors des demandes en eau des réservoirs : opération réalisée mi-juin 2017.
- Ouverture du maillage du réseau au niveau du chemin de l'Estagnet pour soulager le réservoir des Salins qui atteint des niveaux bas suite à la contrainte de remplissage : opération réalisée fin juin 2017.
- Ouverture du maillage entre les zones de distributions des réservoirs Belle Isnarde et Oumède au niveau du débitmètre Capon pour améliorer la desserte de ce secteur éloigné des ouvrages de stockages : opération réalisée mi-juillet 2017.
- Élargissement de la zone de distribution du compteur Les Tournels (Plage de Pampelonne) pour

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

soulager la conduite DN 200 située route des Plages en direction du réservoir Capon : mi-juillet 2017.

- Ouverture du maillage situé Val de Rian pour soulager la conduite DN 200 située route des Plages à partir du réservoir de Bestagne : opération réalisée mi-juillet 2017.
- Démontage du pilote amont de la vanne de régulation du remplissage du réservoir Belle Isnarde pour réguler son alimentation et supprimer les niveaux bas : opération réalisée mi-juillet 2017 -> Cette intervention a pu être possible grâce à la mise en service du moyen service.

Toutes ces interventions nécessitaient de nombreux déplacements tout au long de l'été, y compris en fin de saison, car chaque réglage était réalisé manuellement sans pilote automatique et ajusté au fur et à mesure avec l'évolution de la demande en eau.

Afin d'optimiser la régulation et de piloter à distance les réglages des équipements hydrauliques, Veolia a proposé la mise en place de vannes électriques sur les adductions des réservoirs de Capons et Salins.



Ces travaux ont été réalisés en juin 2019 et ont montré leur efficacité au cours de la saison estivale. Ces équipements permettent de favoriser la pression de service au profit des abonnés situés sur les points hauts tout en assurant le remplissage des réservoirs. Il est possible de modifier les consignes de régulation à distance et d'ajuster les besoins en fonction de l'augmentation des consommations. Ainsi, nous n'avons pas eu de réclamation depuis l'été 2019. Nous avons pu noter une amélioration par rapport aux années précédentes à travers des mesures de pression sur les points stratégiques.

En parallèle, la CCGST a lancé une réflexion globale sur le secteur Parcs de Saint-Tropez / Capon / Tahiti pour définir des solutions pérennes afin de garantir la distribution de l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Plusieurs projets ont été concrétisés :

- Amélioration du profil hydraulique des canalisations au niveau du réservoir de Capon afin de limiter la mise en dépression de la conduite et éviter les entrées d'air par la ventouse dans le réseau (travaux réalisés début 2020).
- Doublement des équipements de mesures de débits sur la conduite de desserte des Parcs de Saint-Tropez pour limiter les pertes de charges en été et mesurer avec précision les débits de fuites en hiver (travaux réalisés en septembre 2020).
- Renforcement du réseau entre le réservoir de l'Oumède et le chemin de Tamaris (Travaux réalisés pendant les hivers 2021 et 2022).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

En complément, il a été constaté courant 2020 l'absence d'un maillage sur une conduite principale à l'entrée du domaine. Les travaux modificatifs ont été réalisés en novembre 2020.

Plan de situation du projet de renforcement du réseau entre le réservoir de l'Oumède et le chemin de Tamaris (pose d'une conduite de 300 mm de diamètre sur environ 5 600 m) :



Ces travaux ont amélioré la distribution d'eau potable des Parcs de Saint-Tropez et permettent une qualité de service plus satisfaisante.

Malgré tout, la desserte en eau potable de ce secteur reste fragile car les consommations ne cessent d'augmenter. Il est indispensable de modifier chaque été le réseau et de déssectoriser la zone de distribution. Ces modifications se font au fur et à mesure de l'augmentation des consommations et nécessitent de nombreuses manœuvres sur le réseau. La mise en route de la station de pompage du Couvent est également nécessaire pour compenser les volumes consommés.

Enfin, la CCGST a lancé une étude pour créer une troisième cuve de stockage au niveau de l'Oumède afin de sécuriser la desserte de la zone de distribution où les consommations sont extrêmement élevées en période estivale.

- **Alimentation du réservoir de Capon**

Lors des fortes consommations observées en juillet 2015, (en particulier le 09 et 29 juillet), le remplissage du réservoir de Capon a été difficile : les consommations en ligne (particulièrement plage de Pampelonne et Quartier Tahiti) réduisent la pression dans le réseau et font baisser la ligne de charge à une valeur équivalente à la côte altimétrique du radier du réservoir.

Le remplissage de ce dernier est alors temporairement interrompu.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Fin 2015, VEOLIA a implanté des réducteurs de pression sur le réseau de la plage de Pampelonne et du quartier Tahiti.

Il était attendu que ces aménagements favorisent potentiellement le maintien d'une ligne de charge plus élevée à l'amont, et contribuent ainsi à un meilleur remplissage du réservoir de Capon.

Les fortes consommations observées en 2016 ont malgré tout provoqué des baisses de pression significatives sur les points hauts du réseau.

Depuis 2017, ce secteur a fait l'objet de plusieurs réclamations qui nous ont amené à modifier la configuration du réseau (*cf. paragraphe ci-avant « Parcs de Saint-Tropez »*).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS

Au cours des 3 années 2014, 2015 et 2016, le parc des compteurs clients de l'ex-SIDECM a été équipé dans sa quasi-totalité de modules radio – la grande majorité des compteurs ayant été renouvelés – pour permettre la mise en place du service de télérelevé au 1^{er} janvier 2017.

SERVICE « GRANDS COMPTES »

Dans le cadre du fonds de Développement Durable, la Communauté de Commune du Golfe de Saint-Tropez a pris en charge en 2019 la mise en place du Service "Grands Comptes" pour l'ensemble des contrats d'eau communaux et communautaires.

Ce service permet aux collectivités, dans un espace internet qui leur est dédié, d'accéder aux données de l'ensemble de leurs contrats d'eau. La gestion de leurs contrats se trouve ainsi facilitée pour le suivi des abonnements, de la facturation et des consommations. Grâce au dispositif du télérelevé, il est possible de suivre les consommations horaires, journalières et mensuelles de chacun des contrats, individuellement ou par famille d'usage. Pour aider à la maîtrise des consommations et à la préservation des ressources, le service permet également d'affecter sur les contrats des systèmes d'alerte de consommation anormale en fonction d'un seuil choisi et d'en exporter les données

DIGITALISATION & HUBGRADE

En vue de fournir un service toujours plus performant, plus transparent et interactif, VEOLIA poursuit en accélérant la digitalisation de ses métiers.

Les capteurs télégrés et les objets connectés envoient en continu des données de fonctionnement des installations. Tous les jours, les femmes et les hommes de VEOLIA décrivent et tracent leurs interventions et l'état du patrimoine via des outils communicants. L'ensemble des données recueillies est sécurisé, analysé et enrichi au travers d'applications digitales regroupées au sein d'un système de gestion de données dédié : HUBGRADE (fin 2021 l'*HYPERVISION 360* continue à s'améliorer et devient HUBGRADE).

En parallèle, et pour répondre de manière toujours plus efficace aux enjeux actuels des services d'eau et d'assainissement tels que : préservation des ressources, qualité des eaux, changement climatique, pérennité du patrimoine, conformités réglementaires..., VEOLIA a mis en place en région Sud-PACA le *HUB 360 Méditerranée* : c'est un lieu, à La Garde dans le Var, ainsi qu'une équipe sentinelle, où l'on allie expertise métier et outils digitaux, où l'on réunit savoir-faire et innovation et où l'on transforme des données en informations utiles.

S'agissant du contrat de l'ex-SIDECM, en 2019, les équipes du Golfe de Saint-Tropez et du *HUB 360 Méditerranée* ont mis à disposition de la Collectivité le module ATLAS de HUBGRADE, interface & réceptacle cartographiques et dynamiques des datas patrimoniales et d'exploitation en temps réel.

Par ailleurs la digitalisation a aussi facilité le partage de données avec la Collectivité, à travers un Portail Clients sécurisé et son Google Drive

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 66

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

1.6.2 Propositions d'amélioration

La CCGST a lancé plusieurs études et AO qui vont contribuer aux améliorations suivantes :

- **Renforcer les capacités de stockage** par
 - la création d'une 3ème cuve au **réservoir de l'Oumède à Ramatuelle** qui permettra de sécuriser l'alimentation de la plaine et de la plage de Pampelonne => études préalables attribuées à ARTELIA en 2021
- **Sécuriser la liaison hydraulique entre l'usine de la Verne et l'usine de la Môle** par
 - le doublement du feeder Bonna DN600 => études préalables attribuées en 2021 à la SCP pour définition de la solution (nature, conditions de fonctionnement) et du trajet de la nouvelle conduite
- **Restructurer le secteur Beauvallon-Bartole à Grimaud** par
 - la modification de la distribution avec la suppression du réservoir de Cavillon et le renforcement du réservoir de Reine Astrid => études préalables attribuées à Alizé Environnement en 2021. Étude de confirmation réalisée par le cabinet Merlin en 2022.
- **Poursuivre les travaux d'alimentation de la commune du Plan de la Tour via Sainte-Maxime**
 - Lancement en 2023 de l'étude préliminaire à la deuxième phase de travaux
- Avoir une **réflexion sur la suppression d'eau** des extrémités du réseau de distribution sur la commune de Ramatuelle au niveau des secteurs de la Quessine, Camarat et le Merlier
- **Sécuriser l'alimentation électrique des usines de la Verne et la Môle**
 - Etude AMDEC démarrée en 2023
- **Prévoir un traitement des eaux sales de lavages des filtres sur les usines** de la Môle et de la Giscle

A noter également **l'étude de vulnérabilité des installations d'eau potable vis-à-vis d'actes de malveillance** de la CCGST réalisée en 2019 par SEC-AQUA dont les conclusions ont été présentées en mars 2021 qui a permis d'identifier des actions correctives à mettre en œuvre par les différentes parties prenantes.

Cf également les sous-chapitres « Proposition d'amélioration » du Chapitre « Le patrimoine de votre service ».

1.6.3 Révision du contrat

La mutabilité contractuelle est un principe clé des concessions de service public.

Des modifications peuvent lui être apportées dans les conditions de l'article L. 3135-2 du CCP. Celles-ci n'ont pas toutes la même importance mais permettent l'adaptation du contrat aux évolutions nouvelles.

C'est à cette fin que le contrat prévoit des clauses de révision,

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 67



21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

- soit pour tenir compte de l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs,
- soit d'une nouvelle réglementation ayant une incidence sur l'exploitation
- soit au bout d'un certain temps

La révision a donc pour objet **de recalibrer le contrat dans son équilibre**.

Les clauses de révision ont de leurs côtés pour objet de restituer un processus de discussion pouvant conduire à une négociation.

Dans le cas du présent contrat, l'avenant no. 2 signé fin 2021, outre de traiter de l'intégration au périmètre contractuel de la commune de La Garde Freinet, a aussi fait office de révision de mi-contrat.

En 2022, le Délégué a proposé d'augmenter la fréquence d'actualisation des tarifs du fait des conditions de forte inflation liée aux conséquences de la crise COVID et de la situation géopolitique mondiale. La Collectivité n'a pas souhaité donner suite.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

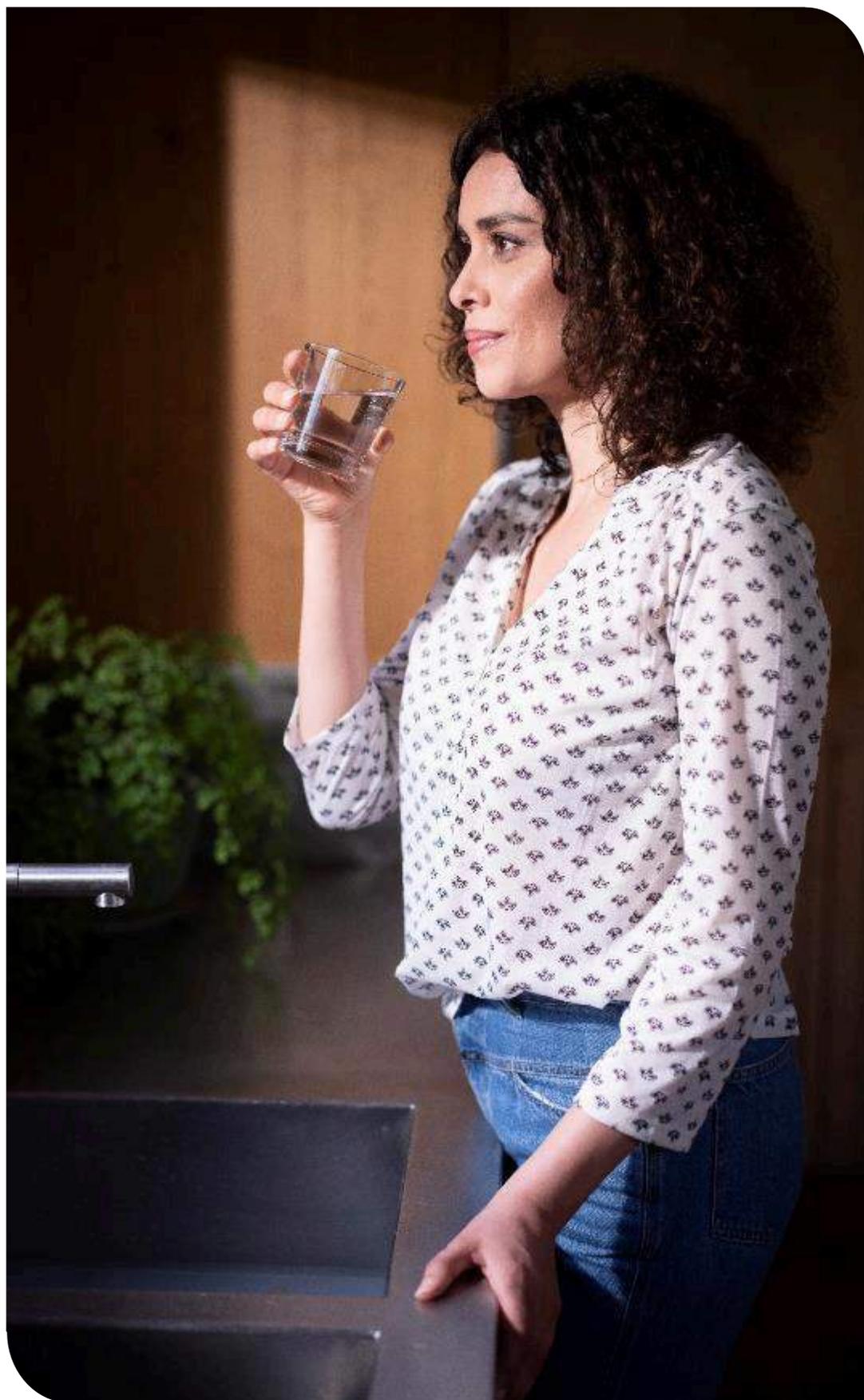
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

2.

LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées aux paiements des factures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

2.1 Les consommateurs abonnés du service

→ Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	47 978	48 249	48 748	50 407	50 636	0,5%
domestiques ou assimilés	47 976	48 247	48 746	50 405	50 634	0,5%
non domestiques	1	1	1	1	1	0,0%
autres services d'eau potable	1	1	1	1	1	0,0%

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)				48 932	49 162	0,5%
domestiques ou assimilés				48 931	49 161	0,5%
non domestiques				1	1	0,0%

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)				1 474	1 473	-0,1%
domestiques ou assimilés				1 474	1 473	-0,1%

→ Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	5 876	6 890	6 954	7 352	9 950	35,3%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	3 828	3 871	4 757	6 132	3 856	-37,1%
Taux de clients mensualisés	17,5 %	18,8 %	20,6 %	22,0 %	24,0 %	9,1%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	57,0 %	58,4 %	58,4 %	56,2 %	55,9 %	-0,5%
Taux de mutation	8,1 %	8,1 %	9,9 %	12,3 %	7,7 %	-37,4%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECEM (Eau) - 2023 - Page 71

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

→ **Les réclamations écrites**

Répartition des motifs de réclamations écrites

CCGST - EX SIDECM (Eau) - 10 communes

Motif de la réclamations écrites	Nombre de réclamations écrites enregistrées en 2019
Abonnement/Résiliation	4
Compteurs	
Contrat	
Factures/consommation	29
Interventions/Technique	5
Qualité eau	
Recouvrement	3
Contact/accueil	2
Dommmages causés	1
Autres	
Total	44

CCGST - EX SIDECM (Eau) - La Garde Freinet

Motif de la réclamations écrites	Nombre de réclamations écrites enregistrées en 2019
Abonnement/Résiliation	
Compteurs	
Contrat	
Factures/consommation	2
Interventions/Technique	
Qualité eau	
Recouvrement	
Contact/accueil	
Dommmages causés	
Autres	
Total	2

La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

- **Nos engagements consommateurs**

Nos 8 engagements témoignent de notre mobilisation quotidienne pour la qualité de l'eau et de celle de tous les services qu'attendent les consommateurs. Qu'il s'agisse d'intervenir quand ils ont besoin de nous, de les aider à gérer leurs budgets eau, de les accompagner dans l'adaptation à la transition écologique ou de mettre à leur disposition tous les canaux d'échanges dont ils souhaitent disposer.

Ces engagements sont détaillés sur notre site eau.veolia.fr à la rubrique "Votre service de l'eau s'engage". Ceux signalés par un astérisque font l'objet d'une garantie de service qui se traduit par un remboursement de 30 euros après signalement du consommateur en cas de manquement.



- **Notre nouveau site internet**

Plus moderne, plus simple et clair, le nouveau site internet du service de l'eau de votre collectivité met l'accent sur le parcours du consommateur. Sans navigation longue, les trois opérations clés qui génèrent le plus grand nombre de demandes contacts sont directement accessibles. L'emménagement, le paiement en ligne des factures et la résiliation sont disponibles dès la première page de connexion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

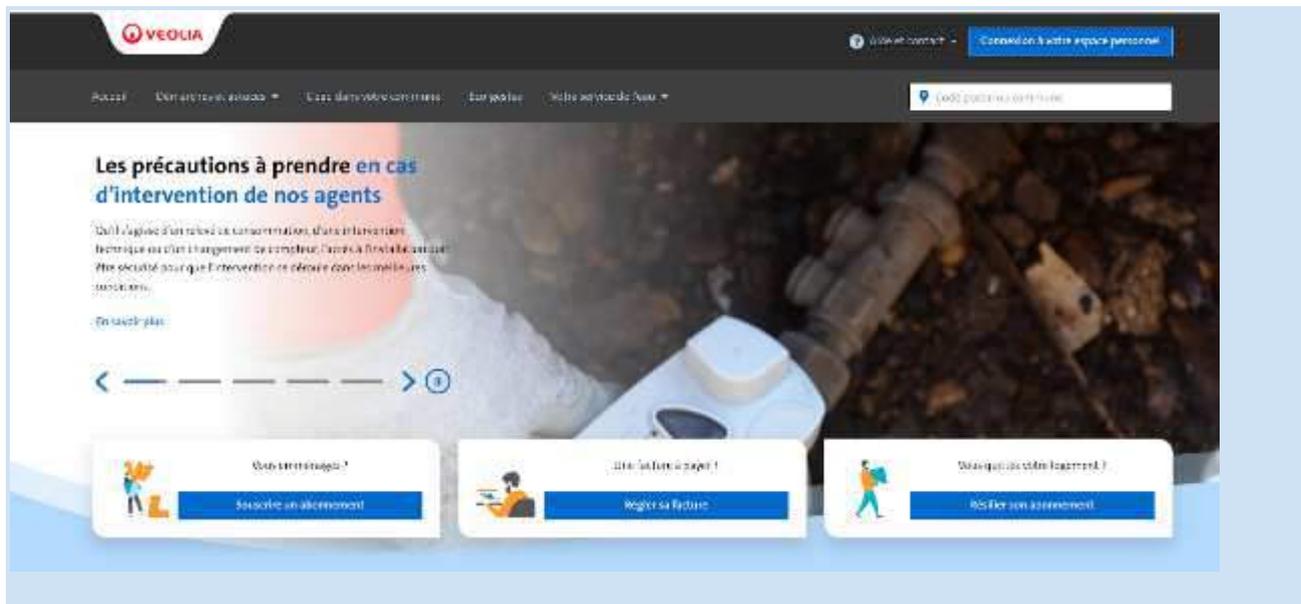
083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Au-delà de ces opérations les plus courantes, toutes les autres démarches sont également réalisables en ligne, comme par exemple la souscription à la mensualisation ou à la facture électronique, de même que les relevés de compteurs en période de facturation.



Enfin, plusieurs pages sont consacrées aux éco-gestes qui contribuent aux économies d'eau et à la lutte contre le dérèglement climatique, en permettant notamment à chaque consommateur de simuler la consommation de son foyer.

- **Notre volonté d'ancrage territorial**

L'engagement de Veolia en faveur d'un service consommateurs de proximité et de grande qualité, s'appuyant sur la densité de son ancrage territorial a permis à Veolia de devenir le premier opérateur de services d'eau et d'assainissement à obtenir l'attestation "Relation Client 100% France".

Délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Origine France Garantie, elle certifie que toutes les équipes relations consommateurs des activités eau et assainissement de Veolia sont basées sur le territoire français, et bénéficient d'un contrat de travail en droit français. Elle est précédée d'un audit initial de l'AFNOR.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 74

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Veolia dispose en particulier de 11 Centres de Relation Client implantés en France et répartis sur le territoire national : Liévin, Vaulx-en-Velin, Toulouse, Le Mans, Caen, Metz, Maxeville, Blagnac, Lyon, Montpellier, Saint-Maurice.

- **À l'écoute des usagers**

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- la qualité de l'eau
- la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- la qualité de l'information adressée aux abonnés

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Satisfaction globale	86	90	80	82	84	+2
La continuité de service	95	98	92	95	91	-4
La qualité de l'eau distribuée	84	86	82	85	82	-3
Le niveau de prix facturé	54	64	57	62	61	-1
La qualité du service client offert aux abonnés	81	86	80	79	78	-1
Le traitement des nouveaux abonnements	92	96	83	86	84	-2
L'information délivrée aux abonnés	73	80	78	78	76	-2

Composition de votre eau !



Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.



→ Les interruptions non-programmées du service public de l'eau

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées **[P151.1]** est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En «Annee_N», ce taux pour votre service est de «TX_INTERRUP_NON_PROG»/ 1000 abonnés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 75

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	1,48	1,12	1,35	1,71	1,6
Nombre d'interruptions de service	71	54	66	86	81
Nombre d'abonnés (clients)	47 978	48 249	48 748	50 407	50 636

CCGST - EX SIDECM (Eau) - 10 communes

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)				1,74	1,57
Nombre d'interruptions de service				85	77
Nombre d'abonnés (clients)				48 932	49 162

CCGST - EX SIDECM (Eau) - La Garde Freinet

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)				0,68	2,72
Nombre d'interruptions de service				1	4
Nombre d'abonnés (clients)				1 474	1 473

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 76

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

2.2 Données économiques

→ Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2023 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayés	0,52 %	0,85 %	0,51 %	0,42 %	0,51 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	191 235	333 325	191 997	166 539	243 161
Montant facturé N - 1 en € TTC	36 600 993	39 028 127	37 305 996	39 434 583	47 443 726

La commune de La Garde Freinet est intégrée à partir de la colonne "2023".

CCGST - EX SIDECDM (Eau) - 10 communes

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayés				0,42 %	0,47 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)				166 539	219 492
Montant facturé N - 1 en € TTC				39 434 583	46 503 217

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

→ Les échéanciers de paiement

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	216	363	419	406	608

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECDM (Eau) - 2023- Page 77

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

→ **Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]**

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ **Urgence financière** : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau,
- ✓ **Accompagnement** : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées,
- ✓ **Assistance** : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2023, le montant des abandons de créance s'élevait à 32 225 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	22	17	30	17	34
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€)	4 639,00	3 505,00	16 904,00	11 711,00	32 225,04
Volume vendu selon le décret (m3)	10 683 246	10 173 705	10 581 665	11 928 234	11 654 050

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

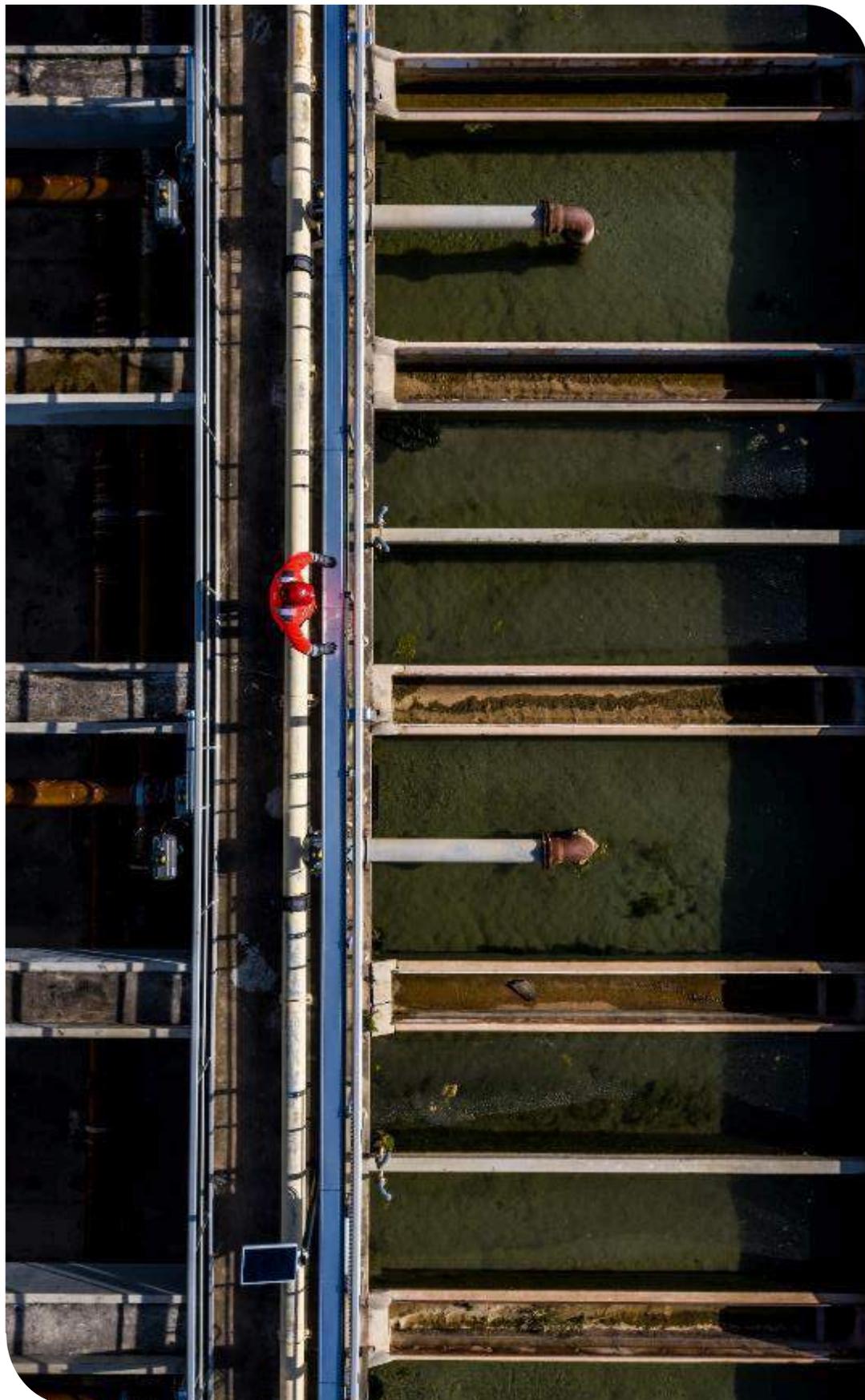
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

3.

LE PATRIMOINE DE
VOTRE SERVICE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 80

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

3.1 L'inventaire des installations

3.1.1 Les installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de captage	Débit des pompes (m3/h)
Exhaures de La Môle	800
Exhaures La Giscle	600

Les volumes des barrages de la Verne et du Vanadal sont respectivement de 8 000 000 m³ et 127 500 m³.

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
Usine de La Giscle	12 000	650
Usine de La Mole	16 000	5 700
Usine de La Verne	60 000	3 000
Usine de Vanadal	8 000	40
Capacité totale	96 000	9 390

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Réservoir Albrecht	160
Réservoir Bassinet	500
Réservoir Belle Isnarde 1 & 2	4 000
Réservoir Bestagne	2 000
Réservoir Briquetterie	500
Réservoir Cavillon 1	122
Réservoir Cavillon 2	300
Réservoir Chef Lieu 1 & 2	2 000
Réservoir Citadelle	1 000
Réservoir Colle de Turc	300
Réservoir Collebasse	1 000
Réservoir Collières	500
Réservoir Dattier	500
Réservoir de Barbigoua	500
Réservoir de Bartole	300
Réservoir de la Môle	1 000
Réservoir de L'Argentière	1 000
Réservoir du Couvent	1 500
Réservoir Escalet Bas	300
Réservoir Escalet Haut	100

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Réservoir Gigaro	300
Réservoir Grimaud Village	1 000
Réservoir Hameaux	1 500
Réservoir Hautes Mûres	300
Réservoir Jas	1 000
Réservoir La Croix	500
Réservoir La Croix 1 & 2	855
Réservoir La Croix 2000	2 000
Réservoir La Louve	500
Réservoir La Mourre	150
Réservoir La Reine Astrid	300
Réservoir La Roseraie	300
Réservoir L'Avelan	1 000
Réservoir le Canadel	2 500
Réservoir le Parin	500
Réservoir Les Salins	1 000
Réservoir Mérou	300
Réservoir Négresse 1& 2	7 400
Réservoir Oumède 1 & 2	3 000
Réservoir Paillas	500
Réservoir Paillon	300
Réservoir PR Capon	500
Réservoir Presbytère	250
Réservoir Ramatuelle Village	300
Réservoir Restanques	300
Réservoir Reverdit	500
Réservoir Thalassa	1 000
Réservoir Val de Gilly	300
Réservoir Vallauray	500
Capacité totale	46 432

Les réservoirs Sainte-Anne, Sinopolis Bas et Sinopolis Haut ne font plus partie des ouvrages délégués. Le réservoir Couvent 2 a été définitivement isolé. Les réservoirs Roseraie, Presbytère et Mérou sont by-passés et vides.

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
REP - St de Barbigoua	50
REP - St de Berthie Albrecht	16
REP - St de Cavillon	80
REP - St de Collebasse	15
REP - St de l Avelan	80
REP - St de l Escalet	18
REP - St de la Briquetterie	60

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

REP - St de la Colle du Turc	60
REP - St de La Croix GF	43
REP - St de la Louve	12
REP - St de la Quessine	4
REP - St de Paillas	10
REP - St de Ravanassier	5
REP - St de Vallaury	50
REP - St des Collières	40
REP - St des Hameaux	100
REP - St des Hautes Mûres	30
REP - St des Restanques	80
REP - St du Couvent	150
Supresseur de la Mourre	3,5
Surpresseur de Camarat	7
Surpresseur de la Verne	40
Surpresseur du Merlier	7
GRENOUILLE	600
RAYOL 1 EXHAURE	260
RAYOL 2 EXHAURE	400
REPARADE EXHAURE	300
VAL D'ASTIER EXHAURE	150

3.1.2 Propositions d'amélioration

D'une manière globale et dans l'attente du renforcement de l'alimentation générale du périmètre, la hausse des besoins en pointe estivale rappelle les limites actuelles de la capacité de stockage et de distribution.

Le Schéma Directeur Eau Potable finalisé fin 2016 détermine un ensemble de travaux pour renforcer, améliorer et sécuriser les ouvrages structurants de la CCGST à l'horizon 2017-2035 et au-delà, avec une 1^{ère} phase de travaux à réaliser sur la période 2017-2025.

Le présent chapitre n'a pas vocation à reprendre dans le détail l'ensemble des conclusions du SDEP (se référer au document correspondant). Il a pour but de rappeler les travaux prioritaires du SDEP à mettre en œuvre pour pallier aux insuffisances actuelles en termes d'adduction et de stockage stratégique mais aussi de proposer des améliorations complémentaires en rappelant les demandes de desserte en eau de quartiers non alimentés par le réseau public intercommunal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Couverture des filtres de l'usine de La Verne :

Tout comme les décanteurs, les filtres sont sujet à eutrophisation. Cette prolifération algale, se fait principalement sur la surface des filtres et sur les premiers centimètres du média.

Le COT étant un des paramètres les plus difficiles à abattre avec notre filière actuelle de traitement, l'accumulation de matières organiques (algues) contribue au colmatage des filtres et nous contraint certaines années à augmenter la fréquence des lavages des filtres (ce qui diminue la capacité de production, pertes en eau...).

Ces matières organiques naturelles sont inoffensives pour la santé humaine mais présentent l'inconvénient d'interférer sur tous les procédés de traitement d'eau potable (vaccination au chlore et oxydation à l'ozone) ; elles constituent en particulier un réservoir de précurseurs de sous-produits d'oxydation indésirables.

Certains d'entre eux (en particulier des Actinomycètes et des Cyanobactéries) sécrètent des composés (comme la géosmine) donnant à l'eau un goût et/ou une odeur désagréable mais sont aussi dangereux pour la santé des consommateurs et de nos exploitants. Les enjeux sont donc multiples.

Nous avons soumis le projet de mettre en oeuvre un système de couvertures similaire aux décanteurs pour l'ensemble des 9 filtres de l'usine de la Verne (certification des tissus ACS).

Sécurisation de différents accès aux ouvrages de l'usine de la Verne :

Certains accès aux ouvrages nécessitent des aménagements afin de sécuriser les interventions :

- la bâche eaux sales
- le regard des eaux brutes du barrage
- le local des vannes de post-ozonation
- le revêtement antidérapant au sol des locaux chauds du décanteur et chlore

Canalisation de transfert entre l'usine de La Verne vers l'usine de la Môle :

La liaison hydraulique entre les deux usines est un élément stratégique dans l'alimentation du Golfe de Saint-Tropez, en effet plus de 90% de l'eau produite par l'usine de la Verne transite par cette conduite. Les incidents d'août 2020 confirment cette dépendance forte.

Le doublement de cette canalisation fait l'objet d'une étude en cours. Diligentée par la CCGST et réalisée par la Société du Canal de Provence (SCP), la phase d'avant projet devrait aboutir très prochainement pour une réalisation à l'horizon 2025.

Le réseau est désormais surveillé en continu par deux capteurs de pression haute fréquence situés aux usines de la Verne et de la Môle, et une soupape de décharge a été installée à l'entrée de l'usine de La Môle.

Protection à renforcer vis-à-vis des phénomènes transitoires (pouvant être provoqués à l'usine de la Verne) :

En s'appuyant sur le modèle de simulation, nous avons imaginé les autres causes possibles de défaillances générant des perturbations notables dans le réseau. La principale étant une perturbation causée par l'amont à l'usine de la Verne, il s'agit de la disjonction de l'accélérateur pouvant être créée

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

par la coupure de l'alimentation électrique de puissance à l'usine. Cette défaillance était prise en compte lors de la mise en fonctionnement de l'accélérateur à 2400 m3/h, trois ballons anti-béliers ont été ainsi positionnés initialement. **L'analyse fine des différents scénarii préconise la mise en place d'un nouveau ballon anti-bélier à l'usine de la Môle ainsi que le déplacement du ballon anti-bélier actuellement au lieu dit "Val d'Astier"**. En effet, le modèle théorique pointe, dans la configuration actuelle, une portion de canalisation pouvant être sollicitée en dépression à la suite d'une disjonction le l'accélérateur.

Fonctionnement du Moyen Service de l'usine de la Môle :

Le fonctionnement du pompage du moyen service de l'usine de la Môle a permis de répondre aux demandes en eau des zones de distribution de Bestagne, en soulageant le haut service permettant une meilleure répartition des volumes mis en distribution sur les différents étages de pompage. Cependant le **moyen service est composé de 3 pompes, dont une en secours dans un fonctionnement normal**. A certains moments de la saison, nous devons autoriser le fonctionnement des 3 pompes pour répondre à la demande. Ce qui implique dans ce cas là de ne plus disposer de pompe de secours.

A noter que tout a été prévu pour accueillir une quatrième pompe et donc permettre de sécuriser et fiabiliser le fonctionnement de celui-ci si les conditions de fonctionnement sur 3 pompes deviennent plus fréquentes.

Le moyen service est actuellement soulagé en saison estivale par le bas service via le pompage (et réservoir) du Couvent à Saint-Tropez.

Oxydation des eaux brutes de l'usine de la Môle :

Suite aux difficultés rencontrées en 2021 pour l'approvisionnement en chlorite nécessaire à la production de bioxyde de chlore du fait des évolutions réglementaires appliquées aux transporteurs, une expertise doit être menée sur l'évolution des moyens d'oxydation à mettre en œuvre sur les eaux brutes.

Réalisation d'un accès sécurisé à l'intérieur de la cuve d'oxydation de l'usine de la Gisle :

L'usine n'est pas équipée de dispositif permettant l'accès à l'intérieur de la cuve. La mise en place d'un accès sécurisé et conforme à la réglementation est nécessaire pour intervenir dans l'enceinte de l'ouvrage dans le cadre des opérations de maintenance.

Reprise/Facilitation de l'accès PL à l'usine du Vanadal :

L'usine du Vanadal sur la commune de la Garde Freinet est difficile d'accès pour les poids lourds. Sa piste d'accès est sinueuse et se modèle avec les passages et les intempéries. La principale problématique est que les transporteurs de produits chimiques refusent de livrer à l'usine.

L'entrée/sortie de la piste sur la route départementale 558 pose un problème de sécurité pour ses utilisateurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 85

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Traitement des boues des usines de potabilisation

En application de l'article L 232-2 du code rural et de l'article de la Loi sur l'eau du 3 Janvier 1992, les déversements d'eaux usées au milieu naturel constituent un délit passible de lourdes amendes ainsi que de poursuites pénales des personnes morales responsables. L'ex-SIDECM avait engagé la réflexion de mise en conformité des rejets, passant par la définition des traitements nécessaires et adaptés à chaque usine, sur la base d'une étude technique menée à ce sujet par Veolia, courant 1999.

Les rejets d'eaux de lavage des filtres des usines de la Môle et de la Giscle sont toujours rejetés directement dans le cours d'eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

3.2 L'inventaire des réseaux

3.2.1 Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	944,2	943,7	949,1	993,8	1 002,6	0,9%
Longueur d'adduction (ml)	15 830	15 830	15 841	15 841	15 841	0,0%
Longueur de distribution (ml)	928 367	927 876	933 250	977 929	986 808	0,9%
<i>dont canalisations</i>	928 367	927 876	933 250	977 929	986 808	0,9%
Equipements						
Nombre d'appareils publics	1 859	1 862	1 894	2 139	2 142	0,1%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	1 825	1 828	1 860	2 106	2 109	0,1%
<i>dont bornes fontaine</i>	15	15	15	14	14	0,0%
Branchements						
Nombre de branchements	24 373	24 443	24 526	24 645	24 729	3,4%

L'évolution du linéaire de réseau 2023 comparé à 2022 est liée à :

- intégration de 4 extensions de réseau (environ 3 km) dont 3 pour alimenter des hameaux au Plan de La Tour (Courruero, Claudins, Jas de Raout) et 1 sur Gassin;
- renforcement de la distribution du réservoir de l'Oumède (environ 5 km)
- sur La Garde Freinet (environ 1 km), intégration de réseau existant de 3 résidences (Saint-Eloi et son voisinage), intégration de réseau posé par la CCGST en 2020 (Pontillaou) et mise à jour de linéaire incendie avec REMOCRA

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs	47 966	48 205	48 740	50 394	50 632	0,5%	Biens de retour

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 87

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

CCGST - EX SIDECM (Eau) - 10 communes

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)				957,0	964,8	0,8%
Longueur d'adduction (ml)				15 841	15 841	0,0%
Longueur de distribution (ml)				941 156	948 945	0,8%
<i>dont canalisations</i>				941 156	948 945	0,8%
Branchements						
Nombre de branchements				24 654	24 729	3,4%

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs				48 925	49 161	0,5%	Biens de retour

CCGST - EX SIDECM (Eau) - La Garde Freinet

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)				36,8	37,9	3,0%
Longueur de distribution (ml)				36 771	37 863	3,0%
<i>dont canalisations</i>				36 771	37 863	3,0%

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs				1 469	1471	0,1%	Biens de retour



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CCGST - EX SIDECM (Eau) - 10 communes



CCGST - EX SIDECM (Eau) - La Garde Freinet



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous DN (ml)	15 841	986 808	1 002 649
DN 30 (mm)		154	154
DN 32 (mm)		55	55
DN 40 (mm)		831	831
DN 50 (mm)		30 686	30 686
DN 60 (mm)		67 246	67 246
DN 65 (mm)		137	137
DN 75 (mm)		108 042	108 042
DN 80 (mm)		12 753	12 753
DN 90 (mm)		41 746	41 746
DN 100 (mm)	41	17 191	17 232
DN 110 (mm)		273 794	273 794
DN 125 (mm)		29 638	29 638
DN 140 (mm)		2 996	2 996
DN 150 (mm)	215	79 736	79 951
DN 160 (mm)	4 031	63 761	67 792
DN 175 (mm)		88	88
DN 180 (mm)		796	796
DN 200 (mm)	1 510	65 085	66 595
DN 225 (mm)		559	559
DN 250 (mm)	2 110	78 452	80 562
DN 300 (mm)	1 984	30 102	32 086
DN 350 (mm)		15 729	15 729
DN 400 (mm)	2 738	23 141	25 879
DN 500 (mm)	64	19 318	19 382
DN 600 (mm)		19 771	19 771
DN 1000 (mm)	3 145		3 145
DN indéterminé (mm)	3	5 003	5 006

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 90

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous DN (ml)	15 841	948 945	964 786
DN 32 (mm)		16	16
DN 40 (mm)		710	710
DN 50 (mm)		30 722	30 722
DN 60 (mm)		63 423	63 423
DN 65 (mm)		137	137
DN 75 (mm)		106 934	106 934
DN 80 (mm)		12 014	12 014
DN 90 (mm)		41 054	41 054
DN 100 (mm)	41	11 097	11 138
DN 110 (mm)		260 558	260 558
DN 125 (mm)		23 334	23 334
DN 140 (mm)		2 998	2 998
DN 150 (mm)	215	77 497	77 712
DN 160 (mm)	4 031	63 661	67 692
DN 200 (mm)	1 510	64 633	66 143
DN 225 (mm)		559	559
DN 250 (mm)	2 110	78 201	80 311
DN 300 (mm)	1 984	24 851	26 835
DN 350 (mm)		15 729	15 729
DN 400 (mm)	2 738	22 847	25 585
DN 500 (mm)	64	19 278	19 342
DN 600 (mm)		19 771	19 771
DN 1000 (mm)	3 145		3 145
DN indéterminé (mm)	3	1 132	1 135

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECEM (Eau) - 2023 - Page 91

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous DN (ml)		37 863	37 863
DN 30 (mm)		154	154
DN 32 (mm)		52	52
DN 40 (mm)		121	121
DN 50 (mm)		307	307
DN 60 (mm)		4 487	4 487
DN 75 (mm)		59	59
DN 80 (mm)		929	929
DN 90 (mm)		2 116	2 116
DN 100 (mm)		5 441	5 441
DN 110 (mm)		12 257	12 257
DN 125 (mm)		4 035	4 035
DN 150 (mm)		2 203	2 203
DN 175 (mm)		88	88
DN 200 (mm)		1 525	1 525
DN 250 (mm)		528	528
DN indéterminé (mm)		2 469	2 469

CDI D'AM 2023 - T2300	0_74	75_99	100_149	150_199	200_249	250_299	300_349	350_449	450_1200	Total général
Casalens-sur-Mer	14155	24015	44792	15227	8910	20354	1284	0	0	120443
Cogolin	8957	10023	22957	23957	6843	13224	7299	11201	0	103021
Gassin	7080	17314	24087	17471	2139	8033	5800	11345	0	97249
Grasseud	18994	24001	52001	26938	8003	17201	5658	7937	0	100653
La Croix-Valmer	16217	20000	43129	20890	2073	14047	3960	396	0	121002
La Nôle	1010	3206	9688	4123	557	5143	5754	0004	0	38935
Le Plan-de-la-Tour	4955	12235	22233	11331	4101	5133	0	0	0	50548
Ramatuelle	13214	14149	41087	0046	15895	10333	2774	889	0	116327
Royal-Canadel-sur-Mer	3002	7637	15538	9006	2999	1442	2093	0	0	41777
Saint-Tropez	15932	19558	26921	8162	13282	8130	2987	1449	0	96801
La Garde Freinet	8905	3413	21045	2287	1525	528	0	0	0	37803
TOTAL 2023	110201	159451	327958	149026	67153	112048	41638	42001	0	1002043

3.2.2 Propositions d'amélioration

Réservoirs et Réseaux

Parmi les travaux du Schéma Directeur 2016, les travaux les plus prioritaires sont :

Augmentation du stockage

Réaliser une troisième cuve sur le site du réservoir Oumède

Renforcer l'alimentation du Plan de la Tour

Alimenter le réseau de la commune à partir de l'usine de potabilisation de Basse Suane.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECEM (Eau) - 2023 - Page 92

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

→ Travaux terminés en juin 2022 pour alimenter le centre-village.

La CCGST étudie la possibilité d'alimenter une plus grande partie de la commune à partir de cette nouvelle liaison.

Restructurer le secteur Beauvallon/Guerrevieille/Bartole à Grimaud

Alimenter le quartier Bartole par Sainte-Maxime

Supprimer le réservoir enclavé de Cavillon.

L'ensemble des travaux amélioratifs listé ci-dessus est soit en cours de réalisation soit à l'étude.

Amélioration de la qualité de l'eau sur le réseau

Le réseau de distribution d'eau potable étant très étendu et ramifié, nous avons constaté au cours de notre autosurveillance de la qualité de l'eau du réseau, que de nombreuses antennes présentent un faible taux de chlore – désinfectant essentiel contre les éventuelles recrudescences bactériennes - en particulier pendant la saison hivernale où les temps de transit sont beaucoup plus longs.

Des chlorations en route sur le réseau de distribution d'eau potable sont nécessaires pour fiabiliser la qualité bactériologique de l'eau jusqu'aux points les plus éloignés.

6 postes de chloration sont désormais installés sur le réseau de distribution :

- Au réservoir de la Briquetterie (pour Gassin et Ramatuelle village- 2008).
- Au réservoir de Collebasse (pour Ramatuelle - 2008).
- Sur la distribution du réservoir de Reverdit à l'entrée du hameau de Coriolan (Plan de la Tour – 2008).
- Au réservoir du Canadel (Rayol-Canadel – 2003).
- Réservoir de la Citadelle (Saint-Tropez – 2003).
- A l'ancien accélérateur de Pardigon (Cavalaire – 2003).

Une **installation de chloration** est également en place au réservoir **de l'Oumède** depuis l'été 2008 : sa mise en service était conditionnée par l'électrification, les travaux ont été réalisés en 2022. La remise en service de l'unité de chloration est effective depuis début mai 2023.

Projets d'extensions pour la desserte en eau de quartiers non alimentés

Commune de Cogolin - plateau du Carry

Du fait de l'urbanisation de ce quartier et pour permettre un bouclage de réseau sécuritaire au sein de la commune de Cogolin, VEOLIA a établi un projet consistant à implanter une conduite DN200mm fonte à travers le plateau du Carry.

Une partie du linéaire a été implantée début 2014, financée par l'ex-SIDECM et par des lotisseurs.

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 93

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Commune de La Garde Freinet - Hameau de La Mourre

Ce hameau est alimenté par une source au débit instable. L'alimentation du réservoir s'est faite par camion au cours des deux derniers exercices. Les travaux de raccordement de ce réservoir au réseau principal du village sont prévus par la Collectivité avant la saison 2025.

3.2.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2023 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	120	120	120	105	105

L'année 2022 intègre le patrimoine de la commune de La Garde Freinet (cf détail ci-après entre ICGPR des 10 Communes et ICGPR de La Garde Freinet).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B		45	45
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total:		120	105

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 95

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Non renseigné
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Non renseigné
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	
Total Parties A et B		45	15
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	
VP.247	Localisation des autres interventions	10	
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	
Total:		120	120

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECEM (Eau) - 2023 - Page 96

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Non renseigné
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Non renseigné
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	14
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	14
Total Parties A et B		45	15
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total:		120	103

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2023 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

3.3 Gestion du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.3.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

Comité Consultatif des travaux

Les opérations de renouvellement sur les usines, le réseau de distribution et les réservoirs, sont examinées par le Comité Consultatif des travaux de la CCGST, composé de :

- Représentants de la CCGST
- Représentants de l'exploitant

Pour l'étude du programme de renouvellement 2023, le Comité Consultatif des Travaux s'est réuni le 11 janvier 2023 et l'ensemble des travaux ont été présentés, discutés.

→ *Les installations*

Les travaux de renouvellement réalisés sur l'année sont présentés en annexe, sachant qu'ils intègrent les chantiers résiduels 2022 finalisés en début d'année.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

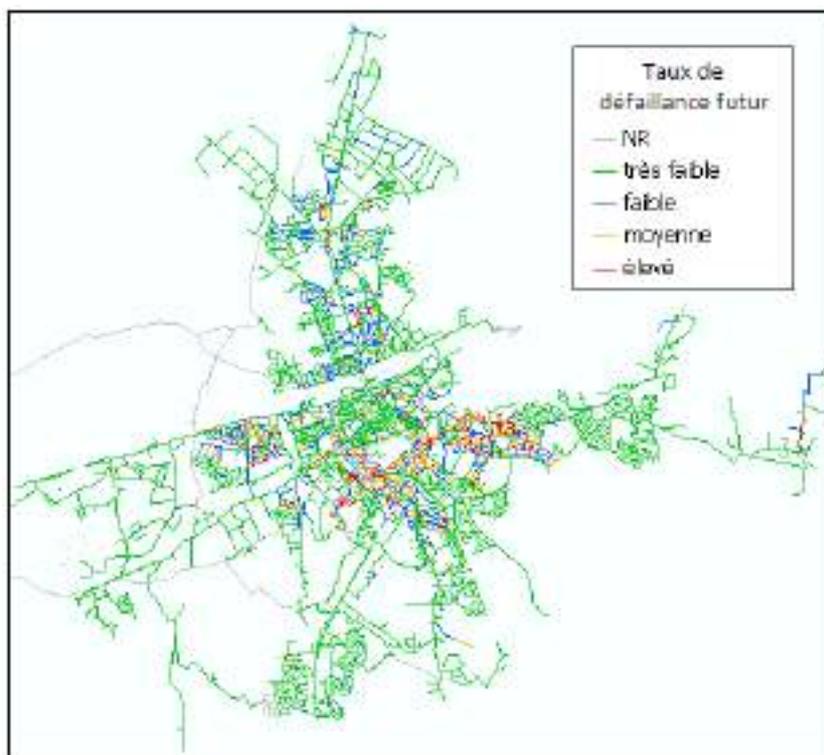
→ Les réseaux

Gestion patrimoniale – Outil d'aide à la décision pour le renouvellement du réseau

La numérisation des réseaux permet d'optimiser la gestion du patrimoine de la collectivité grâce à l'utilisation d'un outil d'aide à la décision, spécialement développé par la Direction Technique de VEOLIA Eau.

Cet outil appelé « MOSARE » est décliné au réseau d'eau potable du périmètre depuis sa présentation au Comité Consultatif des Travaux du 20 juin 2014 :

MOSARE exploite la base de données des tronçons de canalisations (matériau, âge, pression, historique de fuites,...) et l'associe à une analyse statistique de la probabilité de défaillance basée sur la loi du temps de survie, pour en extraire une cartographie de la probabilité de défaillance future :



La hiérarchisation des tronçons à renouveler s'appuie donc sur le taux de défaillance future ainsi cartographié, prend en compte le risque en cas de défaillance avec des critères de conséquences comme les pertes en eau, les dommages causés, etc (en l'occurrence pour le réseau du périmètre, un critère significatif est l'indice linéaire de pertes), et intègre enfin des facteurs d'opportunité comme l'amélioration de la qualité d'eau et les travaux de voirie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 99

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Travaux réalisés par le délégataire :

Les travaux de renouvellement réalisés par Veolia dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public sur l'année 2023 sont présentés dans le tableau joint en annexe.

Travaux réalisés par la Collectivité :

Les principales opérations de renouvellement réalisées par la collectivité figurent au tableau suivant :

Année	Lieu ou ouvrage	Description
2023	Gassin , Moulins de Bestagne	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 420 m et renouvellement du réseau par la pose d'une conduite en PEHD de 63 mm de diamètre sur 76 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	La Croix Valmer , Bd. Les Roches - Géraniums	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 270 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Saint Tropez , Chemin de Valfère	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 155 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Grimaud , Chemin de la Vicairie	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 520 m et renouvellement du réseau par la pose d'une conduite en PEHD de 75 mm de diamètre sur 170 m.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

		<p>(comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité)</p> <p>Plan de récolement à transmettre à Veolia.</p>
	<p>Ramatuelle, L'Escalet - Allée du Canadel</p>	<p>Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 165 m et renouvellement du réseau par la pose d'une conduite en PEHD de 75 mm de diamètre sur 100 m.</p> <p>(comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité)</p> <p>Plan de récolement à transmettre à Veolia.</p>
2023	<p>Saint Tropez, Fond de la Treille</p>	<p>Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 320 m.</p> <p>(comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité)</p> <p>Plan de récolement à transmettre à Veolia.</p>
	<p>Ramatuelle, DECI Les Marres</p>	<p>Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 125 m.</p> <p>(comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité)</p> <p>Plan de récolement à transmettre à Veolia.</p>
	<p>Cogolin, Dévoiement Leclerc</p>	<p>Dévoiement du réseau par la pose d'une canalisation en Fonte de 150 mm de diamètre sur 210 m.</p> <p>(comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité)</p> <p>Plan de récolement à transmettre à Veolia.</p>
	<p>Ramatuelle, L'Escalet-Secteur 4 - Arbousiers</p>	<p>Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 130 m et renouvellement du réseau par la pose d'une conduite en PEHD de 63 mm de diamètre sur 80 m.</p> <p>(comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité)</p> <p>Plan de récolement à transmettre à Veolia.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

	Ramatuelle, L'Escalet-Secteur 3 Tourraque	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 350 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	La Croix Valmer, Parc Héraclée	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 160 m et renouvellement du réseau par la pose d'une conduite en PEHD de 75 mm de diamètre sur 50 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
2022	Grimaud - Bd. de Bartole	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en Fonte de 200 mm de diamètre sur 635 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
2022	Grimaud - Domaine de Bartole, chemin du Gué	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 70 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Grimaud - Domaine de Bartole, Lacets de la Fontaine	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 145 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Grimaud - Domaine de Bartole, Bd. Suzanne Larmier	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 65 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

	Grimaud - Domaine de Bartole, chemin de la Farandole	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 225 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
2022	Ramatuelle - Domaine de l'Escalet, Av. Casabianca	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 380 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Grimaud - Cros d'Entassy	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 300 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Grimaud - Chemin de Cavillon	Dévoisement du réseau dans le cadre d'un projet immobilier par la pose d'une canalisation en PEHD de 200 mm de diamètre sur 100 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Grimaud - Avenue Peyrat	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 200 mm de diamètre sur 215 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Plan de la Tour - Chemin du Préconil	Dévoisement du réseau dans le cadre d'un projet immobilier par la pose d'une canalisation en PEHD de 63 mm de diamètre sur 80 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement transmis à Veolia.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

	Grimaud - ASA Bartole, Corniche de Bartole	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 200 mm de diamètre sur 860 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Grimaud - Chemin Caucadis	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 250 mm de diamètre sur 85 m et de 160 mm de diamètre sur 95 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
2022	Ramatuelle - Route des Plages, chemins de Tamaris et de l'Oumède	Renforcement du réseau par la pose d'une conduite en Fonte de 400 mm de diamètre sur 300 m et de 300 mm de diamètre sur 2 300 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Saint Tropez - Route des Carles	Dévoisement du réseau dans le cadre d'un projet immobilier et abandon des conduites situées en terrains privés par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 135 m et de 63 mm de diamètre sur 120 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
2021	Grimaud - La Haute Paressane	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 90 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement transmis à Veolia.
	Grimaud - Rue Saint Joseph	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 80 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement transmis à Veolia.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

	Grimaud - Rue ANTARES	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en Fonte de 150 mm de diamètre sur 40 m et en PEHD de 125 mm de diamètre sur 110 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement transmis à Veolia.
	Grimaud - Impasse MEREZ et Avenue VEGA	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en Fonte (DN 200 et 150 mm) sur 270 m et en PEHD de 125 mm de diamètre sur 135 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement transmis à Veolia.
	Grimaud - Avenue de l'Héliport	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en Fonte (DN 200 et 150 mm) sur 485 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement transmis à Veolia.
2021	Saint Tropez - Chemin de la Belle Isnarde	Dévoisement du réseau par la pose d'une canalisation en en PEHD de 125 mm de diamètre sur 140 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Plan de la Tour - Chemin Le Pigeonnier	Dévoisement du réseau par la pose d'une canalisation en Fonte de 200 mm de diamètre sur 250 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Gassin - Chemin de Bonnaventure	Renforcement du réseau pour la défense incendie par la pose d'une canalisation en PEHD de 125 mm de diamètre sur 400 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement à transmettre à Veolia.
2020	Cogolin - Chemin de Vaubelette	Déplacement du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 44 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité)

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

		Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Saint-Tropez - Parcs des Salins, Avenue de la Mer	Renforcement du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 250 mm de diamètre sur 320 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement transmis à Veolia
	Grimaud - Boulevard Mare Clare	Renforcement du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 600 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement transmis à Veolia
	La Croix-Valmer - Avenue Frédéric Mistral	Déplacement du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en fonte de 400 mm de diamètre sur 30 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) En attente des plans de récolement
2019	La Croix-Valmer - Boulevard Abel Faivre - Hôtel Lily of the Valley	Renforcement du réseau d'eau potable pour la DECI par la pose d'une conduite en PEHD de 160mm de diamètre sur 450 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) En attente des plans de récolement
	Saint-Tropez - Route des Carles	Renforcement du réseau d'eau potable pour la DECI par la pose d'une conduite en PEHD de 125mm de diamètre sur 400 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement transmis à Veolia
	Saint-Tropez - Batterie de Capon	Renforcement du réseau d'eau potable pour la DECI par la pose d'une conduite en PVC de 110mm de diamètre et en PEHD de 125mm de diamètre sur un linéaire total de 270 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) En attente des plans de récolement
	La Môle - Quartier Le Pommier	Renforcement du réseau d'eau potable pour la DECI par la pose d'une conduite en PEHD de 125mm de diamètre sur 220 m. (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement transmis à Veolia
	Saint-Tropez - Adduction du réservoir de Capon	Renouvellement et modification du profil en long de la conduite d'eau potable pour supprimer un point haut par la pose d'une conduite en Fonte de 250 mm de diamètre sur 160 m (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) Plan de récolement transmis à Veolia

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

2018	-	RAS
2017	Grimaud – giratoire Saint-Pons	Dévoisement de la conduite existante Fonte 200mm située dans l'emprise du giratoire : Pose d'une conduite fonte DN200 mm sur 320 mètres (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité) dans la nouvelle voie de contournement (direction Plan-de-la-Tour), et abandon de la conduite existante le long de la RD559
	Grimaud – chemin des Vignaux	Dévoisement de conduite DN350mm sur 20 mètres et reprise d'un branchement dans le cadre de travaux modificatifs du réseau pluvial menés par la commune de Grimaud (deuxième tranche). (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité)
2016	Grimaud – chemin des Vignaux	Dévoisement de conduite DN350mm sur 200 mètres dans le cadre de travaux modificatifs du réseau pluvial menés par la commune de Grimaud (première tranche). (comptés au titre du linéaire renouvelé par la collectivité : les 2 tranches ont été intégrées sur 2017)
	Ramatuelle – route des plages RD93	Création de deux baïonnettes sur conduite DN200mm, en lien avec la réfection du réseau pluvial menée par le département. En attente des plans de récolement
2015	-	RAS
2014	Gassin – chemin du Bourrian	Création d'une baïonnette DN250 fonte au passage du Belieu, réalisée par la commune de Gassin.
	Gassin – giratoire des Chênes	Dévoisement des réseaux AEP et EU réalisé par l'ex-SIDECM et le SIA.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La ligne "Longueur renouvelée par la collectivité" précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. Le taux moyen de renouvellement est calculé en considérant le linéaire renouvelé total, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Taux moyen de renouvellement des réseaux avec linéaire posé pour le périmètre T2390 (10 Communes jusqu'en 2021 et 11 Communes à partir de 2022)

	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,66	0,68	0,73	0,88	0,92
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	928 367	927 876	933 250	977 927	986 808
Longueur renouvelée totale (ml)	8 343	6 149	7 477	15 011	8 299
Longueur renouvelée par la collectivité (ml)	1 500	994	2 000	6 110	3 301
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	6 843	5 155	5 477	8 901	4 998

Les valeurs de longueur renouvelée par la Collectivité ont été mises à jour à partir de l'année 2019 en lien avec le sous-chapitre 3.3.1 qui récapitule les opérations réalisées par la Collectivité sur le réseau.

Il est à noter également que le taux moyen de renouvellement indiqué dans les tableaux ci-dessus est un indicateur réglementaire prenant en compte l'ensemble des réseaux renouvelés, que ce soit par la Collectivité ou par le Délégataire.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux réalisé par le Délégataire est un indicateur propre au contrat (Article 5)

Le taux moyen de renouvellement réalisé par le délégataire est calculé selon deux méthodes, l'une sur la base

du linéaire de réseau déposé (abandonné), et l'autre sur la base du linéaire de réseau posé.

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes

Taux moyen de renouvellement des réseaux avec linéaire **posé**

	2019	2020	2021	2022	2023
assuré par le délégataire	0,61	0,62	0,62	0,68	0,65
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	928 367	927 876	933 250	941 156	948 945
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	6 843	5 155	5 477	8 746	4 836

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECEM (Eau) - 2023 - Page 108

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Taux moyen de renouvellement des réseaux avec linéaire **déposé**

	2019	2020	2021	2022	2023
assuré par le délégataire	0,64	0,65	0,65	0,71	0,68
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	928 367	927 876	933 250	941 156	948 945
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	6 843	6 396	5 603	8 511	4 906

→ **Les branchements**

Renouvellement des branchements plomb	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre de branchements	24 373	24 443	24 527	24 645	24 729	3,4%
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>	0	0	0	1	1	0,0%
<i>% de branchements plomb restant au 31 décembre</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	0	1	0	0%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Délégataire et par la Collectivité

Tous les branchements plomb connus ont été renouvelés. Si à l'occasion d'une intervention, nous découvrons un branchement plomb qui n'aurait pas été identifié, nous procédons à son renouvellement dans les meilleurs délais.

Le nombre total de branchements renouvelés sur l'exercice 2023 est de : **313**

→ **Les compteurs**

Le renouvellement des compteurs d'eau froide en service est réalisé de manière à :

- répondre aux exigences réglementaires et aux obligations contractuelles.
- optimiser la performance économique du parc compteurs

Exigences réglementaires

En France, le « contrôle des compteurs d'eau froide en service » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Veolia a opté pour le renouvellement unitaire des compteurs selon les prescriptions relatives à l'âge et à la classe métrologique des instruments de mesure.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 109

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Une analyse économique du parc compteurs est réalisée à l'aide d'un outil spécifique développé par Le Délégué.

Selon le résultat de l'étude, un programme de renouvellement appelé « plan économique » axé sur les compteurs enregistrant des consommations importantes, complète éventuellement les plans réglementaires et contractuelles. Au travers de cette étude économique, Veolia s'attache à maintenir au plus haut la métrologie des compteurs des principaux consommateurs de manière à optimiser le rendement du parc compteurs.

Les compteurs en service sont répertoriés dans un carnet métrologique sur lequel sont consignées les informations prévues par la Décision Ministérielle du 30 décembre 2008. Un bilan de complétion des informations réglementaires est dressé périodiquement. Des actions correctives sont menées si nécessaire.

Renouvellement des compteurs	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre de compteurs	47 966	48 205	48 740	50 394	50 632	4,7%
Nombre de compteurs remplacés	556	470	506	490	1 206	246,1%
Taux de compteurs remplacés	1,2	1,0	1,0	1,0	2,4	240,0%

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes

Renouvellement des compteurs	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre de compteurs				48 925	49161	0,5%
Nombre de compteurs remplacés				351	811	131,1%
Taux de compteurs remplacés				0,7	1,7	142,9%

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet

Renouvellement des compteurs	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre de compteurs				1 469	1471	0,14%
Nombre de compteurs remplacés				139	395	184,2%
Taux de compteurs remplacés				9,5	26,9	183,2%

Obligations contractuelles

Veolia met en œuvre un plan de renouvellement complémentaire pour satisfaire les obligations contractuelles dans le cas où celles-ci sont différentes des exigences réglementaires.

3.3.2 Les travaux neufs réalisés

→ Les installations

Travaux réalisés par le délégataire :

Le laboratoire de l'usine de la Verne a été équipé d'une climatisation afin de faciliter le travail estival des techniciens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Travaux réalisés par la Collectivité :

Année	Lieu ou ouvrage	Description
2023	Réservoir du Couvent	Déplacement du point de livraison Enedis ainsi que l'armoire de commande (travaux finalisés en avril 2024)e. Suppression de l'édicule GC abritant l'armoire déplacée en 2020.
2022 - 2023	Usine de la Verne	Mise en oeuvre d'une deuxième centrifugeuse, file boues
2022 - 2023	Réservoir Belle Isnarde	Construction d'une nouvelle cuve de stockage de 2 000 m3 afin de sécuriser la desserte en eau potable. Raccordement des nouveaux équipements aux installations existantes.
2021 - 2022	Réservoir de Négresse	Construction d'une nouvelle cuve de stockage de 4 900 m3 afin de sécuriser la desserte en eau potable avec une autonomie de 24 heures en cas de dysfonctionnement. Raccordement des nouveaux équipements aux installations existantes.
2020	Réservoir du Couvent	Suppression du transformateur électrique de la station de pompage, création d'un nouveau point de livraison ENEDIS et déplacement de l'armoire électrique de commande
2019	Réservoirs de Capon et Salins	Mise en œuvre d'une régulation de l'alimentation des réservoirs de Capon et Salins avec pose de 2 vannes électriques, de coffrets pour les automates et télégestion, canalisations et accessoires
	Réservoirs de La Croix 2000, Gigaro et Thalassa	Réhabilitation du génie civil des cuves avec traitement de la corrosion des aciers, reprise de l'étanchéité et renouvellement des équipements (trop plein, vidange, passage de voile, etc.)
2018	Toutes usines	Aucun
2017	Toutes usines	Aucun

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

2016	Usine de la Verne	<p>Travaux d'amélioration sur l'usine de la Verne</p> <p>Portail : mise en place d'une boucle magnétique sur le portail.</p> <p>Traitement des boues : Installation d'un répartiteur de flux dans le regard d'arrivée de l'épaississeur, installation d'un turbidimètre à insertion pour mesure des boues extraites de l'épaississeur et d'un turbidimètre pour mesure des centrâts. Installation de disjoncteurs magnéto thermiques séparés sur les motoréducteurs des ponts d'entraînement des herse des serres de séchage solaire.</p>
2016	Usine de la Môle	<p>Travaux d'amélioration sur l'usine de la Môle</p> <p>Portail : mise en place d'une boucle magnétique sur le portail.</p> <p>Moyen service : mise en service du service de pompage constitué de 3 pompes de 450 kWh et d'une capacité de pompage maxi de 1500 m3/h. Installation réceptionnée au cours du 1^{er} trimestre 2017.</p>

→ *réseaux, branchements et compteurs*

Travaux réalisés par le délégataire :

:Année	Lieu ou ouvrage	Description
2023	Néant	
2022	Néant	
2021	Néant	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

2020	Saint-Tropez - Campagne Guigue	Dévoisement du réseau financé par un tiers - 18 m de conduite en fonte DN200
	Cogolin - Chemin de Vaubelette	Dévoisement du réseau financé par un tiers - 80 m de conduite en fonte DN300
2019	Néant	
2018	La Croix Valmer – Bd Abel Faivre – Hôtel Souleyas	Renforcement et dévoiement du réseau financés par un tiers - 315 m de conduite en fonte DN150
	Le Rayol – Av Reine Jeanne	Dévoisement du réseau financé par la commune - 120 m de conduite en PVC DN110
2017	Cavalaire – Chemin des Canissons	Raccordement au réseau financé par un tiers – 50 m de conduite en Fonte 150
	La Croix-Valmer – Le Gourbenet	Deux raccords au réseau financés par un tiers – 153 m de conduite en PVC 110
	Grimaud – Chemin des Vignaux	Raccordement au réseau financé par un tiers – 24 m de conduite en PVC 63
	Plan de la Tour - Les Vayacs	Raccordement au réseau financé par un tiers – 25 m de conduite en PVC 75
	Grimaud – Rue de l'Amarrage	Dévoisement de conduite financé par un tiers – 60 m de conduite en fonte 400

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

2016	Ramatuelle - Route de Collebasse	Extension de réseau financée par un tiers – 291 m de conduite PVC 75
	Rayol-Canadel – Avenue des Titans	Dévoisement de conduite financé par la commune du Rayol-Canadel – 79 m de conduite PEHD 50
2015	Cogolin – Montée St Roch	Extension de réseau financée par un tiers – 44 m de conduite PVC 75
	Grimaud – Les Perles de Manaures – St Pons les Mûres	Extension de réseau financée par un tiers – 25 m de conduite PVC 63
	Gassin – Les Marines de Gassin	Dévoisement de conduite financé par un tiers – 51 m de conduite Fonte 150
	Grimaud – Quartier Beauvallon	Dévoisement de conduite financé par un tiers – 74 m de conduite PVC 125
	Ramatuelle – Ferme Martin – quartier les Barraques	Extension de réseau financée par un tiers – 100 m de conduite PVC 75
	Cogolin – Terre des Arts – rue Carnot	Raccordements au réseau financé par un tiers – 20 m de conduite PEHD 63
	Ramatuelle – ch des Boutinelles	Extension de réseau financée par un tiers – 45 m de conduite PVC 75
	Cogolin – Orée du Golfe – rue Marceau	Déplacement de réseau financé par un tiers – 54 m de conduite PVC90/110

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

2014	Cogolin – plateau du Carry	Extension de réseau financée par plusieurs tiers : <ul style="list-style-type: none"> • 104ml de PVC75 • 290ml de Fonte200
	Grimaud – RD559, contre Villaverde	Extension de réseau financée par un tiers – 92 m de conduite PVC 110
	Plan de la Tour - quartier St Martin	Extension de réseau financée par un tiers – 122 m de conduite PVC 75
	Ramatuelle – val de Rian Est - Abricotine	Extension de réseau financée par un tiers – 335 m de conduite PVC 110
	Ramatuelle – route de l’Escalet	Extension de réseau financée par un tiers – 125 m de conduite PVC 75
	Saint Tropez – Cap St Pierre, les Canoubiers	Extension de réseau financée par un tiers – 442 m de conduite PVC 110

Bornes Monétiques et Bornes Fontaine installées par le délégataire :

Commune	Borne Monétique	Borne Fontaine	Année
COGOLIN	Impasse MARCEAU		2016 - 2017
GRIMAUD	Chemin CAUCADIS	Place du Château	2016 - 2017
GASSIN	Pont Coste Brigade	Montée Venterraou	2016 - 2017
LA MOLE	ZAC ST-EXUPERY	Piste St-Julien	2016 - 2017
LE PLAN DE LA TOUR	Bd Gallieni	Rue Perosa Argentina	2016 - 2017
SAINT-TROPEZ	Rte des Salins	Escalier Citadelle	2016 - 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

RAMATUELLE	Rte de Collebasse	Rue Victor Leon	2016 - 2017
CAVALAIRE	Rond point des Collières		2022
LA GARDE FREINET	Stade de Foot		2022
LE PLAN DE LA TOUR	Les Gastons		2023

Les principales opérations réalisées par la Collectivité figurent au tableau suivant :

Année	Lieu	Description
2023	Plan de la Tour, Hameau Courruero	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 930 m et de 63 mm de diamètre sur 25 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Cogolin, Clos des Bruyères	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 75 mm de diamètre sur 51 m. Plan de récolement transmis à Veolia.
	Gassin, Haut Bourian	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 820 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Plan de la Tour, Chemin des Prés PDT Boniface	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 63 mm de diamètre sur 330 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
2023	La Garde Freinet, Chemin des Vieux Moulins	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 200 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Grimaud, ZAC du Grand Pont	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 120 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 116

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

	Plan de la Tour, Hameau des Claudins	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 75 mm de diamètre sur 1 120 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Plan de la Tour, Chemin Jas Rout	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 300 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
2022	Gassin - Chemin de la Berle	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 340 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Plan de la Tour - Chemin des Crêtes	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 80 m. Plan de récolement transmis à Veolia.
	Cogolin - Chemin de Radasse	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PVC de 110 mm de diamètre sur 85 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	La Mole - PUP Gratués	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 160 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
2021	Cavalaire - Chemin des Mannes	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 63 mm de diamètre sur 45 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Grimaud - Chemin de la Paresane	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 115 m. Plan de récolement à transmis à Veolia.
	Grimaud - Chemin de la Carraire Saint Pierre	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 90 m. Plan de récolement transmis à Veolia.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 117

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

	Plan de la Tour - Propriété METROT	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 115 m. Plan de récolement transmis à Veolia.
	Plan de la Tour - Les Brugassières	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 63 mm de diamètre sur 60 m. Plan de récolement transmis à Veolia.
	Saint Tropez - Impasse des Conquêtes	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 50 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
2021	Rayol Canadel - Quartier Pramousquier	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 180 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
	Ramatuelle - Routes des Plages / Chemin de l'Oumède	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en Fonte de 300 mm de diamètre sur 3 080 m. Plan de récolement à transmettre à Veolia.
2020	Saint Tropez - La Pierre Plantée	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 75 mm de diamètre sur 50 m. Plan de récolement transmis à Veolia.
	Grimaud - Chemin de Rascas	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 75 mm de diamètre sur 210 m. Plan de récolement transmis à Veolia.
	Gassin - Chemin de la Chapelle Saint Laurent	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 225 m. Plan de récolement transmis
	Grimaud - Chemin de la Carraire Saint Pierre	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 125 mm de diamètre sur 165 m. Plan de récolement transmis à Veolia.
	Grimaud - Lotissement Les Pommiers	Suppression du compteur général

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 118

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

	Saint-Tropez - Rue de la Fontaine du Pin	Maillage du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en fonte de 150 mm de diamètre sur 30 m. Plan de récolement transmis à Veolia.
2019	Saint-Tropez – Réservoirs Salins et Capon	Mise en place de vannes de régulation électriques sur l'adduction de chaque réservoir.
	Grimaud – Champ de captage la Réparade	Enfouissement du réseau d'eau brute par la pose d'une conduite en PEHD de 250 mm de diamètre sur 30 m. En attente des plans de récolement
	Plan de la Tour – Rue Emponse	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une conduite en PEHD de 75 mm de diamètre sur 55 m et de 50 mm de diamètre sur 20 m. En attente des plans de récolement
2018	Cogolin – Quartier de Clavari	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une canalisation en PEHD 125 mm sur 1 000 mètres Plan de récolement transmis à Veolia.
	La Croix Valmer – Impasse des Drapiers	Extension du réseau d'eau potable par la pose d'une canalisation en PEHD 125 mm sur 40 mètres Plan de récolement transmis à Veolia.
	La Croix Valmer –Réservoir La Croix 2000 (travaux terminés début 2019)	Réhabilitation du génie civil (désamiantage, traitement des parements béton, reprise des étanchéités, etc.) et renouvellement de l'hydraulique et des équipements (aération, échelle, menuiserie, etc.)
2017	-	RAS
2016	-	RAS
2015	Gassin et Ramatuelle	Sécurisation des branchements et antennes du futur Réseau Moyen Service. Mise en place d'équipements PN25bar et de réducteurs de pression.
	La Môle – quartier les Pommiers	Mise en place de conduite PEHD 160mm –

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 119

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

	Gassin – quartier Bagarry (les Brunos)	Mise en place de conduite PEHD 75mm –
2014	Cogolin – Gassin – Ramatuelle Renforcement DN400 entre Usine de la Môle et réservoir Oumède	Pose d'une conduite Fonte 400 mm (et un tronçon Fonte 500 mm à travers propriété M Nègre) pour renforcer alimentation du réservoir Oumède, mise en service définitive printemps 2015
	Grimaud – quartier la Bergerie	Bouclage du réseau par extension (côté ouest), et dévoiement/renouvellement d'une conduite fuyarde abandonnée car située en propriété (côté est) Pose de conduites PVC 110 achevée début 2015
	La Môle – quartier Gratué	Mise en place de conduites PEHD 125mm et PVC 90mm

Le

nombre total de branchements neufs sur l'exercice 2023 est de : **84**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 120

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

4.

LA PERFORMANCE ET
L'EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE POUR
VOTRE SERVICE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 121

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 122

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan de surveillance de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Ceci, en accord avec l'arrêté du 30 décembre 2022 qui décrit les modalités de mise en œuvre de la surveillance permanente de la qualité de l'eau exercée par la Collectivité en sa qualité de personne responsable de la production ou de la distribution de l'eau. Des prélèvements sont ainsi réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. La surveillance est adaptée à chaque service et permet d'assurer un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

→ Cas des nouveaux paramètres

Le renforcement au 1er janvier 2023 des normes de qualité exigées pour l'eau potable nous a conduit à vous informer de la réalisation par nos soins d'une campagne d'analyses, permettant de dresser un premier état des lieux sur la présence éventuelle de sept nouveaux paramètres dans les eaux brutes et/ou distribuées par votre service.

→ Cas des métabolites de pesticides

La publication des résultats de la campagne exploratoire menée par l'Anses sur les polluants émergents susceptibles d'être présents dans les ressources en eau et les EDCH a donné lieu à de nombreuses reprises médiatiques du fait de la détection fréquente du métabolite Chlorothalonil R471811 dans les eaux brutes et distribuées. Le métabolite "R471811" est considéré comme pertinent et doté d'une Valeur Sanitaire Transitoire de 3 microgrammes par litre. Au cours de l'année 2023, nous vous avons proposé puis, le cas échéant, réalisé, une campagne d'analyses permettant de dresser un premier état des lieux de la présence éventuelle du métabolite R471811 sur les eaux brutes et/ou distribuées par votre service. Les diverses analyses effectuées à deux reprises sur l'usine de la Môle, de la Giscle, de la Verne, du Vanadal, du barrage de la Verne, du canal de Provence et des nappes de la Giscle et de la Môle n'ont présenté aucune trace du métabolite Chlorothalonil R471811 en 2023.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble du service à l'initiative de l'ARS ou au motif de la surveillance.

Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	1071	1100	75
Physico-chimique	8330	4343	2164

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 123

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

4.1.2 L'eau produite et distribuée

→ Conformité des paramètres analytiques

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité : Aucune non conformité en 2023.

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Carbone Organique Total	0,59	4,1	0	6	21	38	2 mg/l C
Conductivité à 25°C	258	1197	2	0	26	3	1100 µS/cm
Conductivité à 25°C in situ	312	1310	21	0	177	372	1100 µS/cm
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	3	2	0	9	0	2 Qualitatif
Température de l'eau	8	30,1	14	0	177	375	25 °C
Turbidité Terrain	0,02	0,83	0	4	0	70	0,5 NFU

→ Composition de l'eau du robinet

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	43,60	139,70	10	mg/l	Sans objet
Chlorures	24	140	26	mg/l	250
Chlorures	120	130	3	mg/l	Sans objet
Fluorures	70	240	9	µg/l	1500
Fluorures	230	230	1	µg/l	Sans objet
Magnésium	5,10	27,50	10	mg/l	Sans objet
Nitrates	0	5,10	34	mg/l	50
Nitrates	4,50	5	3	mg/l	Sans objet
Pesticides totaux	0	0	1	µg/l	Sans objet
Pesticides totaux	0	0,03	14	µg/l	0,5
Potassium	1,10	2,60	10	mg/l	Sans objet
Sodium	15,30	64,90	9	mg/l	200
Sodium	62	62	1	mg/l	Sans objet
Sulfates	170	170	3	mg/l	Sans objet
Sulfates	23	170	26	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	11,67	48,47	29	°F	Sans objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 124

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau

→ Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

	2019	2020	2021	2022	2023
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	99,34 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	154	152	151	171	175
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	1	0	0
Nombre total de prélèvements	154	152	152	171	175
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	97,37 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	31	36	36	37	42
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	1	0
Nombre total de prélèvements	31	36	36	38	42

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

→ Chlorure de Vinyle Monomère

Confère au paragraphe sur les pesticides ou leurs métabolites (chap. 6.9 - Evolutions Réglementaires).

Situation sur votre service :

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un gaz organique incolore à température ambiante. C'est un composé très volatil et peu soluble dans l'eau. Cet élément est utilisé dans la fabrication des canalisations en PVC. La contamination au CVM est due à une migration de ce dernier dans l'eau.

Le risque lié au CVM concerne les conduites en matériau PVC installées avant 1980, car une canalisation fabriquée après cette date renferme moins de 1 mg de CVM par kg de PVC alors qu'une canalisation fabriquée avant 1980 peut en renfermer jusqu'à 2 000 fois plus ce qui accroît considérablement les risques de migration.

En France, l'analyse de la concentration de CVM dans l'eau du robinet provenant du réseau de distribution est obligatoire depuis 2007. La valeur limite autorisée pour l'eau potable est fixée à 0,5 µg/L, conformément à la réglementation européenne sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (directive 98/83/CE et directive 2020/2184). Cependant, cette réglementation européenne n'impose pas la mesure directe de la concentration en CVM dans l'eau du robinet, celle-ci pouvant être estimée par calcul.

En 2007, grâce aux progrès techniques permettant une analyse plus aisée du CVM dans l'eau, la France a mis

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

en place une réglementation plus stricte que la réglementation européenne, rendant obligatoire l'analyse directe du CVM dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable.

En 2020, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a transféré cette responsabilité aux Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE). Les PRPDE sont les maires, les présidents des collectivités productrices ou distributrices d'eau telles que les syndicats d'eau et les communautés de communes, ainsi que les exploitants privés auxquels est confiée la gestion du service de l'eau. Cette compétence a donc été transmise à Veolia en 2023.

Veolia a donc, dans un premier temps, réalisé une étude patrimoniale afin d'identifier les secteurs à risques selon les deux paramètres suivants : les canalisations antérieures à 1980 et les secteurs où le temps de contact de l'eau est supérieur à 48 heures. Au total, 15 secteurs ont été identifiés sur l'ensemble des communes du Golfe de Saint-Tropez, avec au moins un secteur par commune pour mener une campagne réaliste.

Ensuite, pour chaque secteur à risque sélectionné, une campagne annuelle de prélèvements comprenant 4 analyses réparties sur l'année sera effectuée. Si l'ensemble des secteurs choisis s'avère conforme, de nouveaux secteurs seront alors désignés afin d'analyser la totalité des secteurs à risque du Golfe de Saint-Tropez.

Le second paramètre à prendre en compte est la température, car les CVM sont davantage présents lorsque la température de l'eau augmente. Ainsi, parmi les 4 analyses, deux campagnes de prélèvements seront réalisées lorsque la température de l'eau sera supérieure à 15°C.

Au titre du contrôle sanitaire ou de l'auto-surveillance, des recherches sur le paramètre CVM ont été engagées au cours de ces dernières années.

A ce jour, toutes les analyses réalisées par Veolia et/ou l'ARS se sont révélées conformes.

Cette année, la première campagne a été réalisée en décembre 2023 et n'a révélé aucune non-conformité. Les prochaines campagnes sont prévues en avril, en juin et en octobre 2024.

→ **Pesticides ou leurs métabolites**

Confère au paragraphe sur les pesticides ou leurs métabolites (chap 6.9 - Évolutions Réglementaires).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 126

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

→ L'origine de l'eau alimentant le service

L'usine de la Verne située sur la commune de la Môle est alimentée par deux ressources en eau :

- Le barrage de la Verne d'une capacité de 8 millions de m³,
- L'eau brute livrée par la SCP en provenance du Verdon.

Cette ressource fait l'objet d'un achat d'eau par la CCGST à la Société du Canal de Provence. Le débit souscrit de 500 l/s est limité durant la période estivale à 375 l/s.

L'usine de la Môle située sur la commune de Cogolin traite l'eau de la nappe phréatique de la vallée de la Môle, par l'intermédiaire de trois champs de captage, équipés de forage ou de puits.

Les trois champs de captage qui alimentent l'usine de la Môle sont :

- Le champ de captage du Rayol 1 d'une capacité maximale de 260 m³/h.
- Le champ de captage du Rayol 2 d'une capacité maximale de 400 m³/h.
- Le champ de captage du Val d' Astier d'une capacité maximale de 280 m³/h.

L'usine de la Gisle située sur la commune de Grimaud est alimentée en eau brute par deux zones de captage, équipées de forages ou de puits:

- La zone de captage de Réparade d'une capacité de pompage de 300 m³/h.
- La zone de captage de Grenouille d'une capacité de pompage de 600 m³/h.

La CCGST a également pour le périmètre de l'ex-SIDECM, la possibilité d'être alimenté par la commune de Sainte-Maxime au niveau du CT-600 (vanne de régulation située entre Grimaud et Sainte-Maxime). Les zones de Guerrevieille, Bartole et Beauvallon peuvent également être alimentées par une conduite en DN 300 mm et une conduite en DN 80 mm provenant de Sainte-Maxime.

La mise en route de la nouvelle usine de production de Basse Suane à Sainte-Maxime s'est terminée durant le dernier semestre 2017 puis a été mise en hivernage. La mise en service définitive dans des conditions réelles de fonctionnement date du 24 avril 2018 dès lors que les travaux sur le réseau ont été réalisés au niveau du Préconil et du réservoir du Souleyas où des vannes de régulations ont été installées.

Cette nouvelle usine a une capacité de production de 18 000 m³ /jour, elle rend la ville de Sainte-Maxime autonome sur ses besoins en eau. Elle a pour vocation de doubler sa capacité de production dans un avenir proche. En 2021, des travaux ont été effectués sur la chambre de vanne du CT-600 situé sur le bord de mer,

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 127

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

permettant de mettre en conformité l'installation et surtout d'avoir la possibilité de faire un transfert de flux dans les deux sens entre la CCGST ex-SIDECM et Sainte-Maxime de façon moins contraignantes qu'auparavant.

Enfin la CCGST a depuis l'été 2022 la possibilité d'être alimentée côté Plan de La Tour par l'usine de Basse Suane depuis la commune de Sainte-Maxime.

Concernant La commune de La Garde Freinet

L'usine du Vanadal située sur la commune de la Garde Freinet est alimentée par :

- Le barrage du Vanadal d'une capacité de 127 500 m3

La commune de La Garde Freinet est aussi alimentée en eau potable par la SAE d'Entraigues depuis le Cannet des Maures.

Par ailleurs, le hameau de La Mourre est alimenté par une source du même nom.

Lorsque la source de La Mourre se tarit, le réservoir du hameau est rempli par camion-citerne.

→ Le volume prélevé

Les autorisations de prélèvement maximal par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
Usine de La Gisle	702	16 848
Usine de La Mole	792	16 000
Usine de La Verne	4 000	96 000
Usine de Vanadal	40	800

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume prélevé (m3)	12 772 275	11 854 148	13 255 693	13 772 730	12 945 005	-6,0%
Volume prélevé par ressource (m3)						
Usine de La Gisle	284 313	278 710	332 260	551 170	359 050	-34,9%
Usine de La Mole	1 056 755	1 533 986	1 093 643	1 354 003	842 048	-37,8%
Usine de La Verne	11 431 207	10 041 452	11 829 790	11 848 307	11 718 004	-1,1%
Usine de Vanadal				19 250	25 903	34,6%
Volume prélevé par nature d'eau (m3)						
Eau souterraine non influencée	1 341 068	1 812 696	1 425 903	1 905 173	1 201 098	-37,0%
Eau souterraine influencée	0	0	0	0	0	0%
Eau de surface	11 431 207	10 041 452	11 829 790	11 867 557	11 743 907	-1,0%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

→ **Le volume produit et mis en distribution**

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume prélevé (m3)	12 772 275	11 854 148	13 255 693	13 772 730	12 945 005	-6,0%
Volume eau brute acheté	6 096 416	5 931 445	8 743 778	10 642 474	11 807 492	10,9%
Besoin des usines	404 510	501 091	463 261	630 996	311 408	-50,7%
Volume produit (m3)	12 367 765	11 353 057	12 792 432	13 141 378	12 633 597	-3,9%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	413 121	372 267	173 803	890 487	1 218 680	36,9%
CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes				551 253	909 279	64,9%
CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet				339 234	309 402	-8,8%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	229 207	29 194	2 501	486	0	-100,0%
CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes				486	0	
CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet				0	0	
Volume mis en distribution (m3)	12 551 679	11 696 130	12 963 734	14 031 379	13 852 277	-1,3%
CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes				13 677 355	13 526 232	-1,1%
CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet				354 024	326 046	-7,9%



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	413 121	372 267	173 803	890 487	1 218 680	36,9%
SAINTE MAXIME	413 121	372 267	173 803	551 253	909 279	64,9%
SYNDICAT D'ADDUCTION DES EAUX DE LA SOURCE D'ENTRA				339 234	309 401	-8,8%

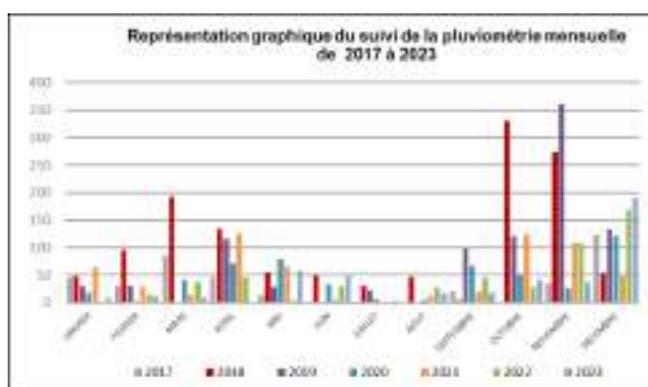
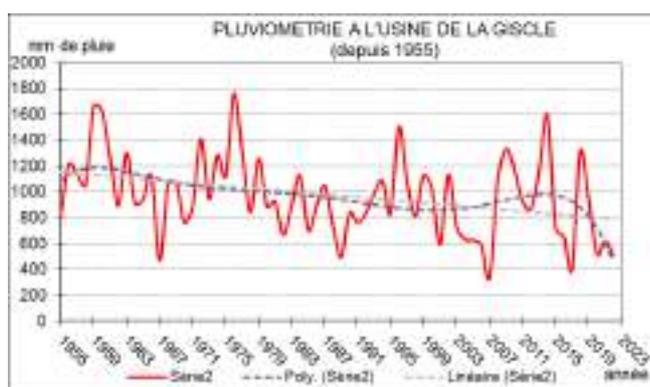
→ Bilan mensuel

Le volume prélevé

L'année 2023 a débuté avec le barrage en déficit de près de 5.2 Mm3 de du fait des faibles précipitations en fin d'année 2022. Ces conditions ont obligé à augmenter la prise d'eau brute à la SCP au maximum du débit souscrit afin de remplir le barrage avec les eaux de la SCP à compter de début janvier. Ceci a permis de commencer la saison estivale avec un niveau de remplissage du barrage à 5.6 Mm3, soit un déficit de 2 400 000 m3 sachant que la capacité de la retenue est de 8 Mm3.

Des simulations d'évolution du stockage dans la retenue ont été réalisées par la CCGST et Veolia avant la saison estivale. Les conclusions de ces dernières ont poussé à utiliser au maximum le potentiel d'alimentation de l'usine de la Verne par l'eau du Verdon (via point de livraison SCP).

Ces conditions ont un impact direct sur la qualité de l'eau du barrage alimentant l'usine de la Verne. En effet, l'eau du barrage est plus ou moins turbide, organique ou minérale, selon les proportions des apports naturels (pluies) et les apports par la société du Canal de Provence effectués les années antérieures.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

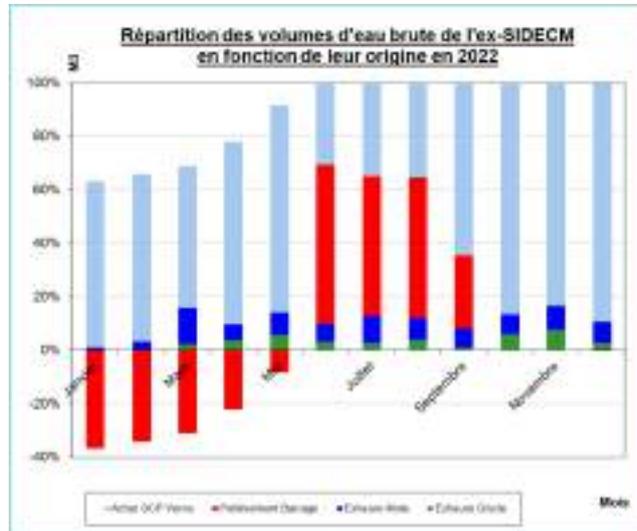
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

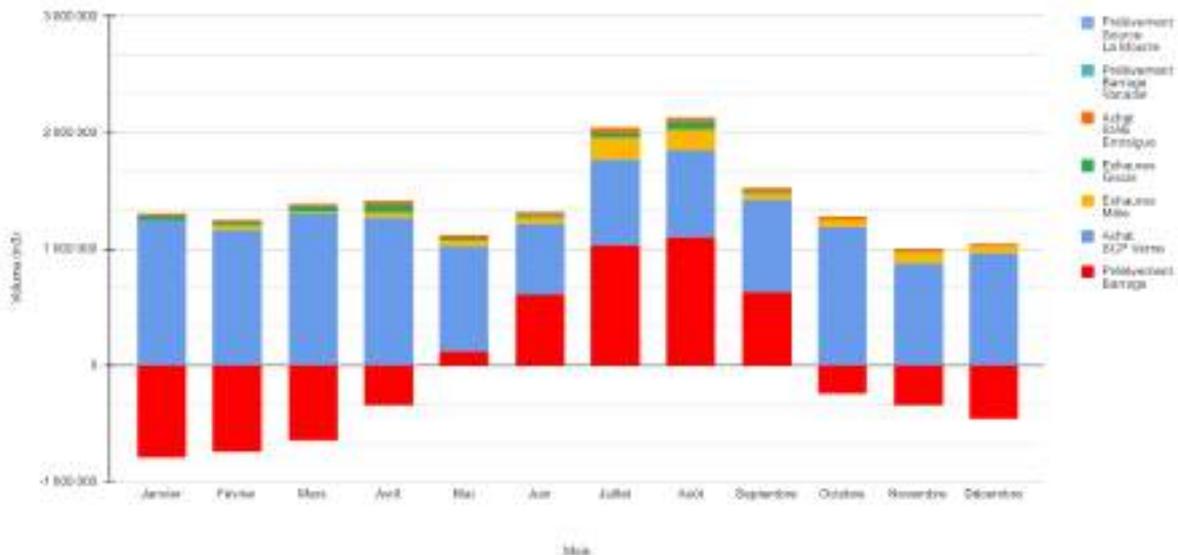
Publication : 01/10/2024

Le temps de stagnation de l'eau dans le barrage avant saison est également un facteur à prendre en compte car il impacte la qualité de l'eau. En 2023, le barrage ayant été rempli par l'eau de la SCP, la saison estivale a profité d'une eau brute du barrage ayant un temps de séjour court.

Les volumes prélevés en 2023 sur l'ensemble des ressources présentent une diminution de 3.6 % s'élevant ainsi à environ 13.3 Mm³ sachant que les volumes prélevés en 2022 étaient de l'ordre de 13.8 Mm³.



Répartition des volumes d'eau brute exSIDECM en fonction de leur origine en 2023



Les prélèvements à la SCP à hauteur de 11,8 Mm³ ont augmenté de plus de 10% en 2023 par rapport à 2022, sachant que 3,7 Mm³ ont été transférés vers le barrage. Les prélèvements sur le barrage de l'ordre de 3,6 Mm³ ont diminué de 5%, car la proportion des eaux du barrage dans le mélange estival a été diminuée pour préserver la ressource.

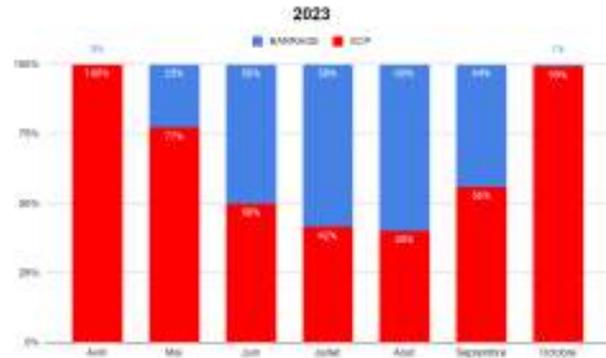
Les graphiques ci-dessous font un focus sur la répartition des eaux brutes à l'entrée de l'usine de la Verne durant la saison et mettent en évidence la variabilité des proportions selon les mois :

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



Le déficit de stockage d'eau dans la retenue de la Verne au 15 mai a conduit à adopter une gestion sécuritaire de la ressource eau brute en maximisant l'apport via le canal de provence (SCP).

Les prélèvements sur les champs captants de Val d'Astier et du Rayol ont diminué de 38% en 2023 avec 0,84 Mm³ comparés aux 1.35 Mm³ prélevés en 2022 pour la production d'eau sur l'usine de La Môle.

Les prélèvements sur les champs captants de Grenouille et Réparade ont diminué de 34% en 2023 avec 359 k.m³ comparés aux 551 k.m³ prélevés en 2022 pour la production d'eau sur l'usine de La Gisle.

4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

→ Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2019	2020	2021	2022	2023
Volume vendu selon le décret (m3)	10 694 200	10 183 831	10 581 665	11 928 234	11 654 050
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	10 464 993	10 154 637	10 579 164	11 927 748	11 654 050
CCGST - EX SIDECM (Eau) - 10 communes				11 705 956	11 378 811
CCGST - EX SIDECM (Eau) - La Garde Freinet				221 792	275 239
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	229 207	29 194	2 501	486	0
CCGST - EX SIDECM (Eau) - 10 communes				0	0
CCGST - EX SIDECM (Eau) - La Garde Freinet				486	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023
Volume vendu (m3)	10 694 200	10 183 831	10 581 665	11 928 234	11 654 050
<i>dont clients individuels</i>	8 473 449	8 198 820	8 633 168	9 592 215	9 412 659
<i>dont clients industriels</i>	59 852	75 656	108 929	154 116	130 933
<i>dont clients collectifs</i>	1 616 434	1 531 367	1 538 878	1 839 366	1 830 133
<i>dont irrigations agricoles</i>	12 015	58 692	57 118	66 346	39 553
<i>dont volume vendu autres collectivités</i>	229 207	29 194	2 501	486	0
<i>dont bâtiments communaux</i>	198 188	218 168	187 310	220 856	194 671
<i>dont appareils publics</i>	67 588	61 445	53 761	54 849	46 101

CCGST - EX SIDECDM (Eau) - 10 communes

	2019	2020	2021	2022	2023
Volume vendu (m3)	0	0	0	11 706 442	11 378 811
<i>dont clients individuels</i>				9 376 542	9 149 740
<i>dont clients industriels</i>				153 995	130 539
<i>dont clients collectifs</i>				1 838 751	1 822 731
<i>dont irrigations agricoles</i>				66 346	39 553
<i>dont volume vendu autres collectivités</i>				486	0
<i>dont bâtiments communaux</i>	0	0		215 490	190 158
<i>dont appareils publics</i>				54 832	46 090

CCGST - EX SIDECDM (Eau) - La Garde Freinet

	2019	2020	2021	2022	2023
Volume vendu (m3)	0	0	0	221 792	275 239
<i>dont clients individuels</i>				215 673	262 919
<i>dont clients industriels</i>				121	394
<i>dont clients collectifs</i>				615	7 402
<i>dont bâtiments communaux</i>				5 366	4 513
<i>dont appareils publics</i>				17	11

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	229 207	29 194	2 501	486	0	-100,0%
SAINTE MAXIME	229 207	29 194	2 501	486	0	-100,0%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

→ Le volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul au prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	10 464 885	10 154 637	10 579 164	11 927 748	11 654 050	-2,3%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	10 522 543	10 099 449	10 637 451	11 999 268	11 655 566	-2,3%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	363	368	363	365/276	365	0,6%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	108	0	0	0		
Volume de service du réseau (m3)	0	0	0	0		
Volume consommé autorisé (m3)	10 464 993	10 154 637	10 579 164	11 927 748	11 654 050	-2,3%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	10 522 651	10 099 449	10 637 451	11 927 268	11 655 566	-2,3%

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	0	0	0	11 705 956	11 378 811	-2,8%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	0	0	0	11 705 956	11 378 811	-2,8%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels				365	365	0,0%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	0	0	0	0		
Volume consommé autorisé (m3)	0	0	0	11 705 956	11 378 811	-2,8%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	0	0	0	11 705 956	11 378 811	-2,8%

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	0	0	0	221 792	275 239	24,1%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	0	0	0	293 312	276 755	-5,6%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels				276	363	31,5%
Volume consommé autorisé (m3)	0	0	0	221 792	275 239	24,1%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	0	0	0	293 312	276 755	-5,6%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECEM (Eau) - 2023 - Page 134

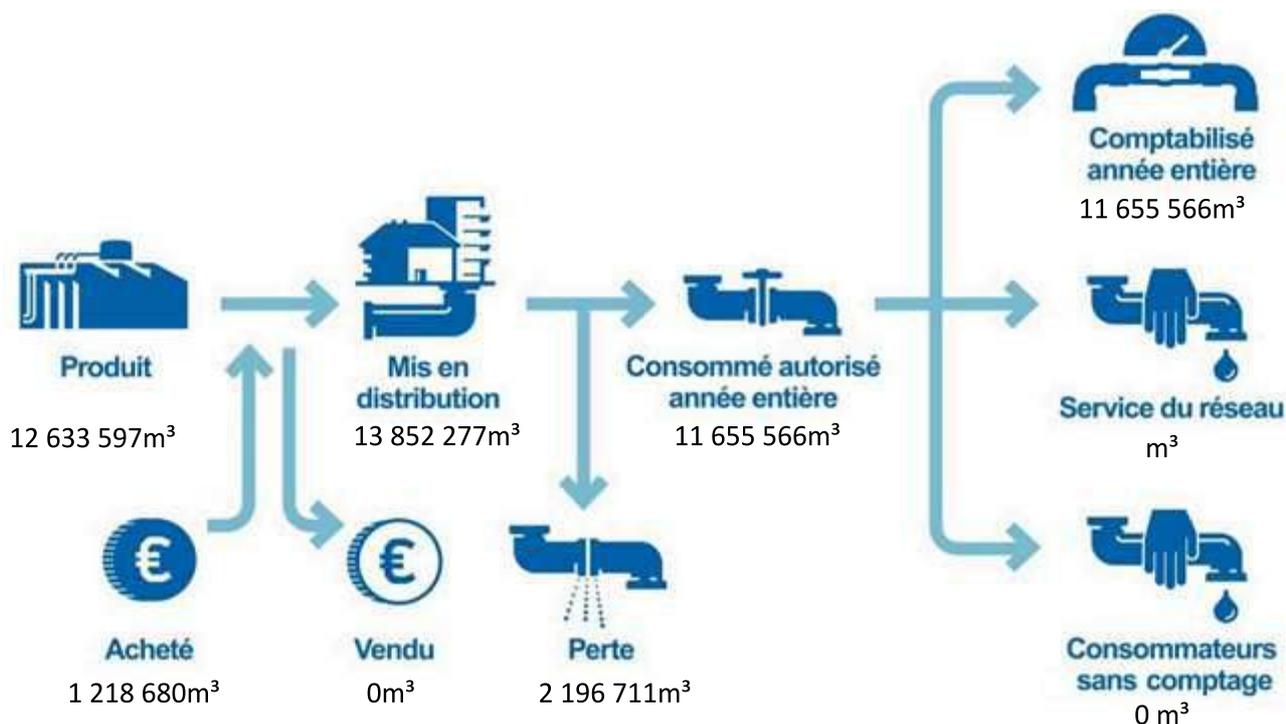
REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

→ Synthèse des flux de volumes



4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2023 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m ³ /j/km)	ILVNC (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
2023	84,1	71,47	6,10	6,10	32,36

CCGST - EX SIDECM (Eau) - 10 communes

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m ³ /j/km)	ILVNC (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
2023	84,1	71,57	6,20	6,20	32,85

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2023	84,9	69,01	3,57	3,57	20,03

Période Asynchrone

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle 2 (%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2023	84,1	71,47	6,10	6,10	32,36

Période Synchrone

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle 2 (%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2023	85,8	71,47	5,36	5,36	32,36

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

→ **Rendement de réseau calculé sur la période asynchrone**

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	84,1%	86,4%	82,1 %	85,5 %	84,1 %	-1,1%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	10 522 651	10 099 449	10 637 451	11 999 268	11 655 566	-2,3%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	229 207	29 194	2 501	486	0	-100,0%
Volume produit (m3) C	12 367 765	11 353 057	12 792 432	13 141 378	12 633 597	-3,9%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	413 121	372 267	173 803	890 487	1 218 680	36,9%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la procédure n°12/DE du 28 avril 2008

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024



CCGST - EX SIDECDM (Eau) - 10 communes

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)				85,6 %	84,1 %	-1,8%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A				11 705 956	11 378 811	-2,8%
Volume vendu à d'autres services (m3) B				486	0	-100,0%
Volume produit (m3) C				13 126 588	12 616 953	-3,9%
Volume acheté à d'autres services (m3) D				551 253	909 279	64,9%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

CCGST - EX SIDECDM (Eau) - La Garde Freinet

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)				82,9 %	84,9 %	2,4%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A				293 312	276 755	-5,6%
Volume produit (m3) C				14 790	16 644	12,5%
Volume acheté à d'autres services (m3) D				339 234	309 402	-8,8%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

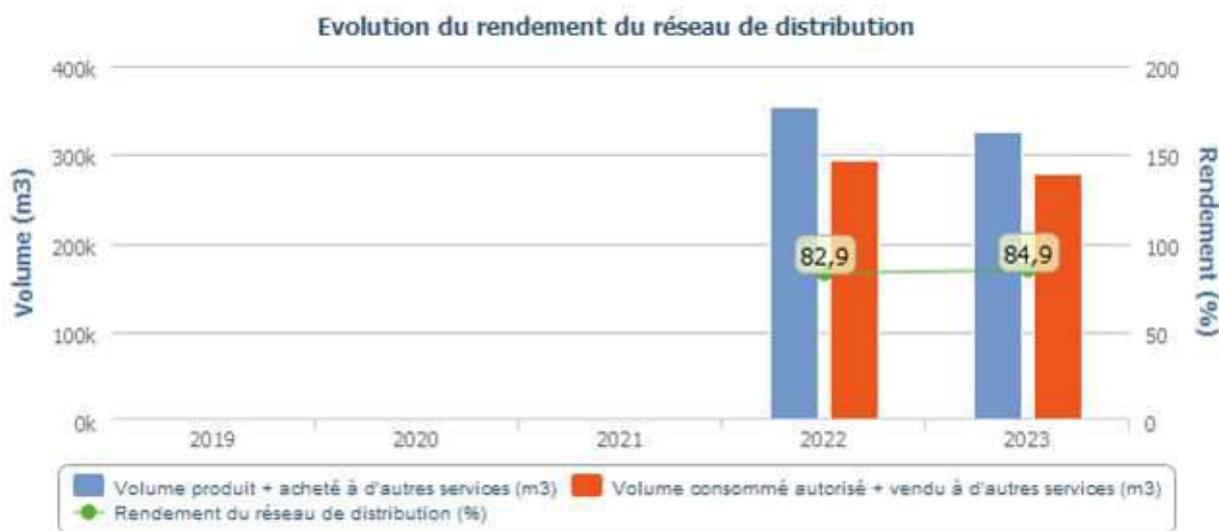
Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CCGST - EX SIDECM (Eau) - 10 communes



CCGST - EX SIDECM (Eau) - La Garde Freinet



→ **Rendement de réseau calculé sur la période synchrone**

Dans les tableaux précédents, le volume mis en distribution est calculé sur l'année civile : du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Afin de rendre homogène le calcul du rendement de réseau, nous recalons ce volume sur la même période que les volumes consommés, à savoir pour cette année : période du mois d'octobre 2022 au mois de septembre 2023.

Ce recalage du volume mis en distribution sur une période synchrone aux volumes consommés, permet d'établir un rendement de réseau dit « synchrone » :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone % (A+B)/(C+D)	84,8%	85,2%	84,7 %	84,7 %	85,8%	1,4%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	10 522 651	10 099 449	10 637 451	11 999 268	11 655 566	-2,9%
Volume vendu à d'autres services sur période synchrone (m3)..... B	154 170	104 231	2 501	486	0	-100,0%
Volume produit sur période synchrone (m3)..... C	12 001 503	11 558 191	12 376 012	13 307 417	12 371 841	-7,0%
Volume acheté à d'autres services sur période synchrone (m3)..... D	592 775	415 107	193 769	858 375	1 213 078	39,0%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services sur période synchrone ; C = Volume produit sur période synchrone ; D = Volume acheté à d'autres services sur période synchrone)

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone % (A+B)/(C+D)				84,8 %	85,8%	1,2%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A				11 705 956	11 378 811	-2,8%
Volume vendu à d'autres services sur période synchrone (m3)..... B				486	0	-100,0%
Volume produit sur période synchrone (m3)..... C				13 292 627	12 352 308	-7,1%
Volume acheté à d'autres services sur période synchrone (m3)..... D				519 141	911 680	70,9%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services sur période synchrone ; C = Volume produit sur période synchrone ; D = Volume acheté à d'autres services sur période synchrone)

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone % (A+B)/(C+D)				82,9 %	84,9%	2,4%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A				293 312	276 755	-5,6%
Volume produit sur période synchrone (m3)..... C				14 790	16 644	12,5%
Volume acheté à d'autres services sur période synchrone (m3)..... D				339 234	309 402	-8,8%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services sur période synchrone ; C = Volume produit sur période synchrone ; D = Volume acheté à d'autres services sur période synchrone)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

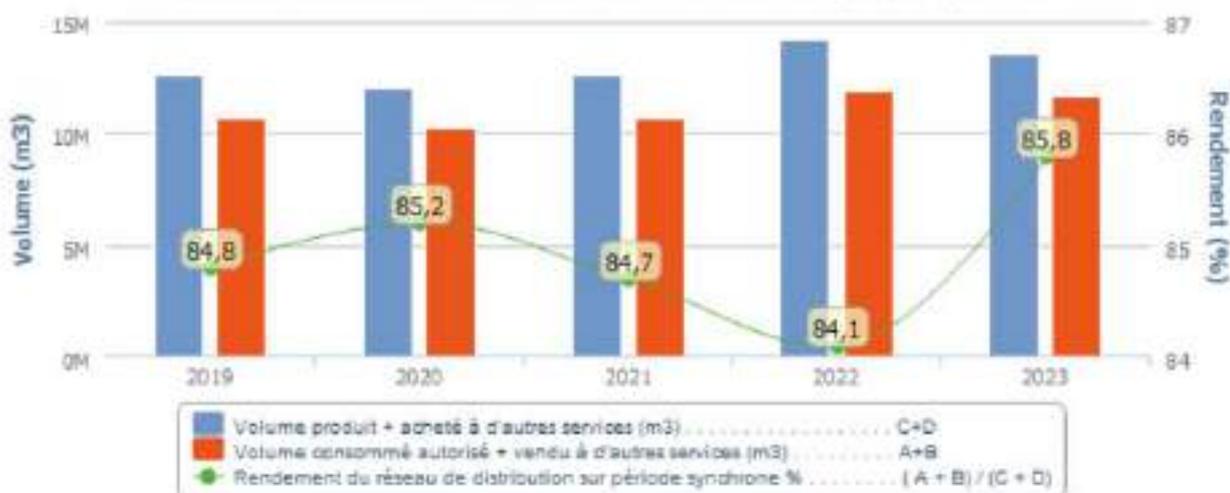
083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

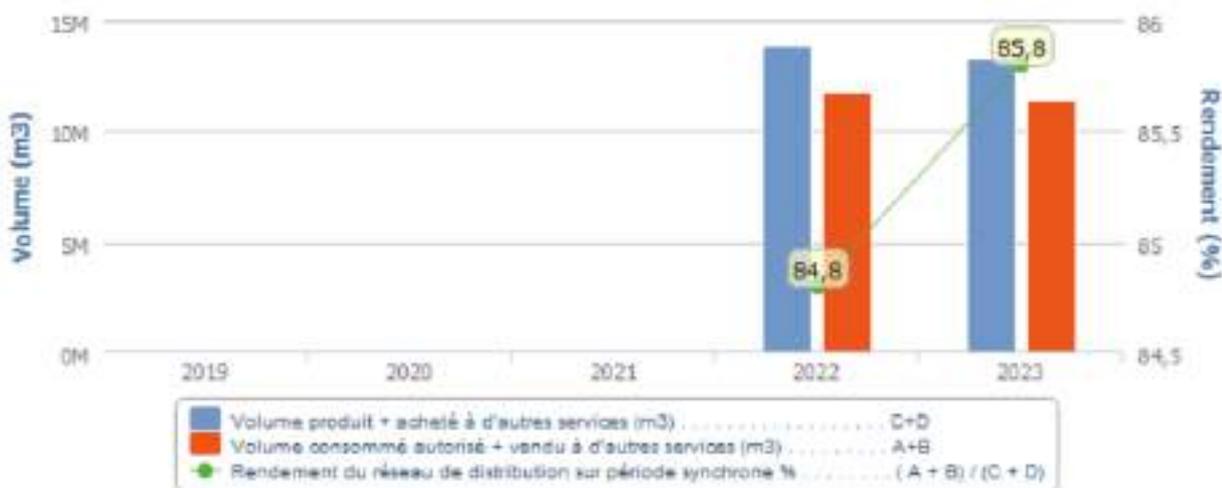
Publication : 01/10/2024

Evolution du rendement du réseau de distribution sur période synchrone



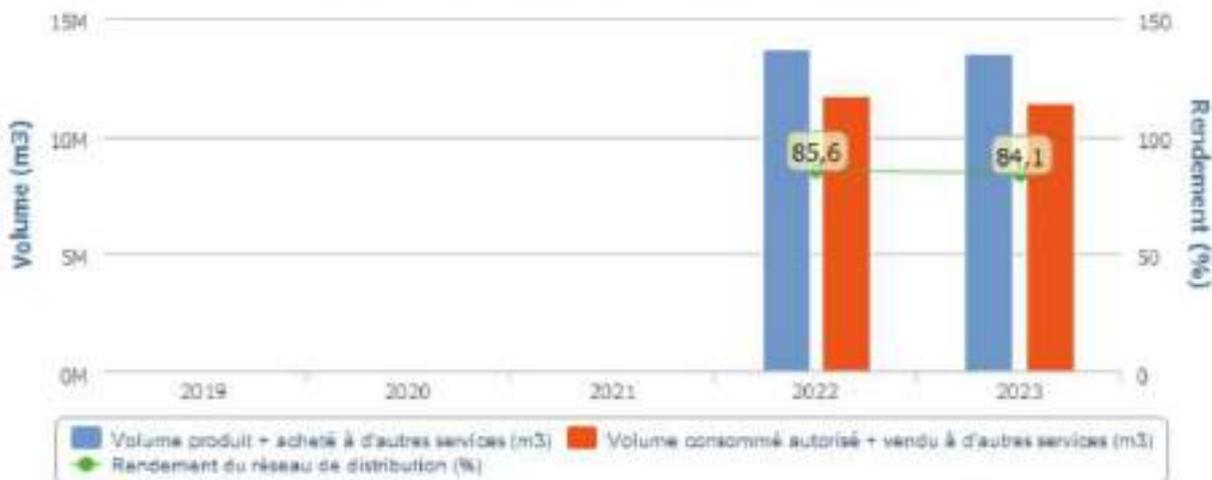
CCGST - EX SIDECM (Eau) - 10 communes

Evolution du rendement du réseau de distribution sur période synchrone



CCGST - EX SIDECM (Eau) - La Garde Freinet

Evolution du rendement du réseau de distribution



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2023 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2023.

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes

Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2023 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2023.

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet

Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2023 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2023.

→ L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	5,99	4,70	6,83	5,69	6,10
Volume mis en distribution (m3) A	12 551 679	11 696 130	12 963 734	14 031 379	13 852 277
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	10 522 543	10 099 449	10 637 451	11 999 268	11 655 566
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	928 367	927 876	933 250	977 929	986 808

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365				5,74	6,20
Volume mis en distribution (m3) A				13 677 355	13 526 232
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B				11 705 956	11 378 811
Longueur de canalisation de distribution (ml) L				941 156	948 945

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365				4,52	3,57
Volume mis en distribution (m3) A				354 024	326 046
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B				293 312	276 755
Longueur de canalisation de distribution (ml) L				36 771	37 863

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	5,99	4,70	6,83	5,69	6,10
Volume mis en distribution (m3) A	12 551 679	11 696 130	12 963 734	14 031 379	13 852 277
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	10 522 651	10 099 449	10 637 451	11 999 268	11 655 566
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	928 367	927 876	933 250	977 929	986 808

CCGST - EX SIDECDM (Eau) - 10 communes

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365				5,74	6,20
Volume mis en distribution (m3) A				13 677 355	13 526 232
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B				11 705 956	11 378 811
Longueur de canalisation de distribution (ml) L				941 156	948 945

CCGST - EX SIDECDM (Eau) - La Garde Freinet

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365				4,52	3,57
Volume mis en distribution (m3) A				354 024	326 046
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B				293 312	276 755
Longueur de canalisation de distribution (ml) L				36 771	37 863

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés calculé sur période synchrone (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	5,66	5,21	5,67	6,07	5,36
Volume mis en distribution synchrone (m3) A	12 440 108	11 869 067	12 567 280	14 165 306	13 584 919
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	10 522 543	10 099 449	10 637 451	11 999 268	11 655 566
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	928 367	927 876	933 250	977 929	986 808

CCGST - EX SIDECDM (Eau) - 10 communes

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés calculé sur période synchrone (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365				6,13	5,44
Volume mis en distribution synchrone (m3) A				13 811 282	13 263 988
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B				11 705 956	11 378 811
Longueur de canalisation de distribution (ml) L				941 156	948 945

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés calculé sur période synchrone (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365				4,52	3,20
Volume mis en distribution synchrone (m3) A				354 024	320 931
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B				293 312	276 755
Longueur de canalisation de distribution (ml) L				36 771	37 863

Concernant le périmètre des 10 Communes, l'article 27 du contrat de DSP précise un indicateur ILVNC contractuel dédié qui diffère de l'indicateur ILVNC réglementaire (105.3) car il est calculé sur le linéaire total de réseau (et non sur le linéaire de canalisation de distribution). L'ILVNC contractuel dédié ne prend pas en compte les volumes utilisés pour les besoins du service (purges sur réseaux, vidange de réservoirs...), tout comme l'ILVNC réglementaire (105.3) : Il est plus restrictif que l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), indicateur servant de référence pour les services publics d'eau potable.

L'ILVNC contractuel dédié Article 27 calculé sur la période synchrone pour les 10 Communes est :

	2019	2020	2021	2022	2023
ILVNC contractuel Article 27 (m3/km/j)	5,56	5,12	5,57	6,03	5,35

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau calculé sur période synchrone (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	5,66	5,21	5,67	6,07	5,36
Volume mis en distribution synchrone (m3) A	12 440 108	11 869 067	12 567 280	14 165 306	13 584 919
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	10 522 651	10 099 449	10 637 451	11 999 268	11 655 566
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	928 367	927 876	933 250	977 929	986 808

CCGST - EX SIDECEM (Eau) - 10 communes

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau calculé sur période synchrone (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365				6,13	5,44
Volume mis en distribution synchrone (m3) A				13 811 282	13 263 988
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B				11 705 956	11 378 811
Longueur de canalisation de distribution (ml) L				941 156	948 945

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



CCGST - EX SIDECEM (Eau) - La Garde Freinet

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau calculé sur période synchrone (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365				4,52	3,20
Volume mis en distribution synchrone (m3) A				354 024	320 931
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B				293 312	276 755
Longueur de canalisation de distribution (ml) L				36 771	37 863

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024



4.3 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

4.3.1 Les opérations de maintenance des installations

→ Les installations

Entretien des espaces verts

L'entretien des espaces verts est planifié annuellement pour les sites qui le nécessitent.

Contrôle réglementaire des installations électriques

Ces vérifications sont annuelles et ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par le décret du 14 novembre 1988 et des arrêtés pris pour son application. Elles concernent donc la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques. Les sites concernés par ces vérifications font ainsi l'objet d'un contrôle annuel par un organisme agréé. Un tableau de suivi de ces vérifications est tenu à jour.

Contrôle réglementaire des installations de levage

Les équipements de travail servant au levage de charges ou de personnes, utilisés dans les établissements visés à l'article L.231-1 du code du travail, sont soumis respectivement en matière de vérification, aux dispositions des arrêtés du 01 mars 2004. Les sites concernés par ces vérifications font ainsi l'objet d'un contrôle par un organisme agréé à des fréquences définies. Un tableau de suivi de ces vérifications est tenu à jour. Sur certains cas particuliers, les contrôles ne vont pas jusqu'à l'essai en charge car nous ne pouvons pas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 145

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

disposer de la masse à soulever (l'exiguïté du local ne permet pas de laisser une charge à demeure ou de la faire transiter ponctuellement : exemple du local accélérateur 2400 m3/h de l'usine de la Verne disposant d'un pont de charge utile 3000 kg).

Contrôle réglementaire des installations sous pression

Les équipements sous pression tels que les ballons anti-bélier sont soumis aux prescriptions de l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples. Les équipements concernés ont été listés et font l'objet d'un contrôle périodique réalisé par un organisme agréé, sachant que ceux éligibles (à savoir ceux ayant une pression de service > 4b et dont la Pression par Litre > 10k b/l) ont été déclaré à la DREAL sur le portail LUNE le cas échéant. Un tableau de suivi de ces vérifications est tenu à jour.

Contrôle réglementaire de la défense incendie

Tous les ans, les équipements de défense incendie font l'objet d'un contrôle par un organisme agréé afin de vérifier leur bon état de fonctionnement.

La Gestion de la Maintenance assistée par ordinateur (GMAO)

Un logiciel de GMAO, développé par VEOLIA Eau pour répondre aux besoins des activités de l'entreprise, est utilisé par l'équipe d'exploitation. L'application est accessible sur toutes les usines de production, avec la possibilité d'intégrer directement par les opérateurs dans l'outil informatique de GMAO les interventions non programmées et/ou curatives.

Depuis avril 2017, chacun des agents est doté d'un smartphone afin d'avoir accès en temps réel à l'appli, sachant que la planification des interventions est établie par le responsable d'équipe. Cet applicatif permet une traçabilité en temps réel des interventions de chacun et fiabilise le suivi des opérations.

La Sécurité

Afin d'améliorer les conditions de sécurité sur les installations d'eau potable de la CCGST, VEOLIA Eau - Territoire du Golfe de Saint-Tropez a procédé à une évaluation des risques professionnels (EvRP) par un ingénieur sécurité. Le rapport issu de cette évaluation a permis d'engager des actions pour la mise en sécurité de certaines opérations d'exploitation.

Les opérations de maintenance et d'exploitation courantes sont plus sécurisées. Il ressort de ce rapport que certains ouvrages nécessitent des investissements pour être mis à niveau afin d'être sécurisés.

De plus, lors des opérations de renouvellement, l'aspect sécurité fait partie intégrante du choix du matériel (trappe de visite avec barreudage par exemple...).

La mise à jour de l'étude EvRP sur les installations du contrat est réalisée annuellement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 146

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Audit de l'usine du Vanadal

Concernant en particulier le périmètre de La Garde Freinet, un audit complet des conditions de prévention, hygiène et sécurité de l'usine du Vanadal réalisé par Veolia a été remis à la CCGST en début d'année 2023. D'importants travaux de sécurisation ont été réalisés, finalisés pour certains début 2024. Avec notamment la sécurisation des réactifs chimiques, la sécurisation physique des risques de chute de hauteur, le renouvellement du ballon anti-bélier afin de sécuriser la partie hydraulique soumise à des pressions dépassant les 30 bars.

Démarche de mise en conformité des machines à organe en mouvement

VEOLIA a réalisé à l'échelle du groupe une démarche de maîtrise des risques liés aux machines à organes en mouvement, qui peuvent être à l'origine d'accidents graves voire mortels. Au titre du périmètre des 10 Communes, cela représente plus de 320 machines diagnostiquées (pompes, ventilateurs, vis, agitateurs...) sur la période 2020-2022, dont découlent des actions de réduction des risques, qui contribueront à l'amélioration des conditions de travail sur les ouvrages du contrat.

La CMESE est certifiée ILO-OSH : 2001 depuis 2014. Cette certification est valable 3 ans, nous avons donc renouvelé l'ensemble de cette certification en 2020, valable jusqu'en 2023. Cette certification est contractuelle et renforce la politique santé sécurité au travail de notre entreprise.

Le lavage des réservoirs

Afin de maintenir la qualité bactériologique de l'eau distribuée, les réservoirs et les cuves de stockage d'eau potable sont régulièrement nettoyés et désinfectés. Chaque année, un programme de nettoyage est défini en fonction des contraintes de distribution sur les communes concernées (clients prioritaires et sensibles, fréquentation estivale). Il est réalisé à cheval sur 2 exercices civils.

À partir de 2015, en accord avec l'Agence Régionale de Santé et après validation de l'ex-SIDECM, il a été décidé que certains sites présentant des faibles niveaux de salissures seraient désinfectés tous les 2 ans.

Il s'agit des réservoirs de :

- | | | |
|-----------------|--------------|----------------|
| - Reine Astrid | - Bassinets | - Escalet Haut |
| - Capon | - Collières | - Paillas |
| - Salins | - Collebasse | |
| - Colle du Turc | - Gigaro | |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 147

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Sur ces sites, des analyses d'eau sont réalisées chaque année, notamment lorsque le réservoir n'est pas désinfecté (dates surlignées en vert dans le tableau ci-dessous = date de prélèvement pour analyse).

Au titre de la campagne 2019-2020, la CCGST a mandaté une entreprise pour auditer le Génie Civil de l'ensemble des réservoirs de son périmètre. A l'issue de ces visites, nous avons donc aussi procédé au lavage des 10 réservoirs précités, au lieu de réaliser des analyses d'eau.

NETTOYAGE BÂCHES ET RÉSERVOIRS		CAMPAGNE 2022-2023	CAMPAGNE 2023-2024
Installation par type et par commune		Date de réalisation	Date de réalisation
USINES DE PRODUCTION			
LA MÔLE	Usine de la Verne - Bâche Eau Traitée 1	1000	19//10/2022 /
LA MÔLE	Usine de la Verne - Bâche Eau Traitée 2	1000	02/11/2022 /
LA MÔLE	Usine de la Verne - Bâche Eau Traitée 3	1000	02/11/2022 18/10/2023
GRIMAUD	Usine de la Giscle - Bâche Eau Traitée 1	75	19/10/2022 /
GRIMAUD	Usine de la Giscle - Bâche Eau Traitée 2	75	09/11/2022 18/10/2023
GRIMAUD	Usine de la Giscle - Bâche Eau Traitée 3	500	/ 18/10/2023
COGOLIN	Usine de la Môle - Bâche Eau Traitée 1	700	20/10/2022 19/10/2023
COGOLIN	Usine de la Môle - Bâche Eau Traitée 2	2500	20/10/2022 /
COGOLIN	Usine de la Môle - Bâche Eau Traitée 3	2500	03/11/2022 /
RÉSERVOIRS			
CAVALAIRE	Collières	500	23/11/2022 15/11/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CAVALAIRE	Le Dattier	500	29/11/2022	19/04/2024
CAVALAIRE	Le Jas	1000	22/11/2022	22/11/2023
CAVALAIRE	Thalassa	500	04/05/2023	19/04/2024
COGOLIN	L'Argentière	1000	31/10/2022	06/11/2023
COGOLIN	Negresse	2500	18/10/2022	/
COGOLIN	Negresse 2	5000	27/04/2023	17/04/2024
CROIX-VALMER	Barbigoua	500	14/11/2022	17/10/2023
CROIX-VALMER	Collebasse	1000	10/10/2022	17/10/2023
CROIX-VALMER	Hauts de Gigaro	300	28/11/2022	18/10/2023
CROIX-VALMER	La Croix 2000	2000	12/10/2022	11/10/2023
CROIX-VALMER	La Croix P1	425	08/11/2022	11/10/2023
CROIX-VALMER	La Croix P2	425	12/10/2022	31/10/2023
CROIX VALMER	Les Hameaux	1500	15/11/2023	16/11/2024
CROIX VALMER	Paillon	300	02/05/2023	15/04/2024
GASSIN	Bestagne	2000	03/05/2023	07/05/2024
GASSIN	Briquetterie	500	11/10/2022	10/10/2023
GRIMAUD	Bartole	300	11/10/2022	10/10/2023
GRIMAUD	Bertie Albrecht	80+80	10/11/2022	24/10/2023
GRIMAUD	Cavillon	300+120	24/11/2022	24/10/2023
GRIMAUD	La Colle du Turc	300	10/11/2022	14/11/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

GRIMAUD	Grimaud Village	1000	31/10/2022	15/11/2023
GRIMAUD	Les Hautes Mûres	300+20	07/11/2022	07/11/2023
GRIMAUD	L'Avelan	1000	10/11/2022	14/11/2023
GRIMAUD	Reine Astrid	300	26/04/2023	24/10/2023
GRIMAUD	Les Restanques	300	07/11/2022	14/11/2023
GRIMAUD	Val de Gilly	300	28/03/2023	17/04/2024
LA MOLE	La Môle Village	1000	13/10/2022	22/11/2023
PLAN DE LA TOUR	Bassinets	500	19/10/2022	07/11/2023
PLAN DE LA TOUR	Le Reverdit	500	13/10/2022	21/11/2023
PLAN DE LA TOUR	Vallaury	500	18/10/2022	20/11/2023
RAMATUELLE	L'escalet Bas	300	29/11/2022	22/11/2023
RAMATUELLE	L'escalet Haut	100	15/11/2022	23/11/2023
RAMATUELLE	L'Oumède 1	1000	24/04/2023	15/04/2024
RAMATUELLE	L'Oumède 2	2000	14/11/2022	08/11/2023
RAMATUELLE	Paillas	500	15/11/2022	08/11/2023
RAMATUELLE	Ramatuelle Village	300	25/04/2023	15/04/2024
RAYOL CANADEL	Canadel	2500	08/11/2022	31/10/2023
RAYOL CANADEL	La Louve	500	02/05/2023	26/03/2024
RAYOL CANADEL	Le Parin	500	22/11/2022	04/04/2024
RAYOL CANADEL	Le Presbytère	250	28/03/2023	/

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

SAINT-TROPEZ	Belle Isnarde	2000	16/11/2022	23/11/2023
SAINT-TROPEZ	Capon	500	16/11/2022	23/11/2023
SAINT-TROPEZ	Citadelle	1000	05/05/2023	06/05/2024
SAINT-TROPEZ	Le Couvent 1	1500	05/05/2023	06/05/2024
SAINT-TROPEZ	Le Mérrou	300	27/03/2023	/
SAINT-TROPEZ	Salins	1000	27/03/2022	23/11/2023

À noter que le réservoir du Couvent 2 et le réservoir de la Roseraie ne sont plus utilisés depuis plusieurs années, ils sont isolés et vides, et ne sont donc pas lavés. Les réservoirs du Presbytère et du Mérrou, désormais également isolés et vides, ne seront plus nettoyés à partir de 2024.

Entretien des installations, remises en état

Des visites annuelles du patrimoine sont réalisées par la communauté de communes accompagnée de l'exploitant. Un état des lieux est alors dressé et les remarques sont consignées dans un document de travail. Ces dernières sont de natures variées et peuvent aller du simple coup de pinceau à reprendre jusqu'à des considérations sur l'aspect structurel des équipements.

En 2023 des échanges nourris ont notamment permis de mettre en œuvre un plan d'action pour les réfections GC de multiples réservoirs (majoritairement façades).

4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

4.3.3 Les recherches de fuites

Sectorisation de réseau

Le déclenchement de recherches de fuites s'appuie sur l'analyse et la remontée d'informations en provenance de :

- La sectorisation hivernale du réseau issue de 40 débitmètres implantés en 2014 sur le réseau;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

- 80 prélocalisateurs acoustiques à poste fixe posés en 2016
- Capteurs de pression mis en place en 2015 sur le réseau

La surveillance de la sectorisation du réseau de distribution a pour vocation de détecter des secteurs avec un débit anormalement élevé (en particulier suivi des débits nocturnes), puis d'organiser des campagnes de recherches de fuites dans les secteurs suspects.

Les données produites sont collectées et analysées chaque jour : elles alimentent des tableaux de synthèse permettant de suivre l'évolution des débits consommés* par maille de sectorisation, ainsi que des graphiques mettant en avant des probables défaillances.

** : les débits consommés correspondent à la différence entre les débits entrants et les débits sortants de chaque maille ; ils sont donc la somme des débits d'eau potable utilisés par les consommateurs et des pertes d'eau (fuites, sous comptages, vols, ...).*

Compte-tenu de la forte saisonnalité des volumes consommés et notamment de l'évolution des volumes nocturnes estivaux, pré et post estivaux (arrosages, vie nocturne) , le suivi de la sectorisation est principalement efficace durant les 6 mois de la période de moindre consommation.

Les campagnes de recherche de fuites lancées après mise en évidence d'anomalies sur le réseau, s'articulent autour de manœuvres d'ilotages ou/et de pose de prélocalisateurs acoustiques, avant d'approfondir avec un appareil de détection acoustique voire un corrélateur.

Nos recherches de fuites 2023 ont porté sur 106,716 km de réseau, dont les campagnes ont concerné les communes suivantes :

- Cavalaire : linéaire inspecté sur 25 729 m
- Cogolin : linéaire inspecté sur 2 111 m
- Grimaud : linéaire inspecté sur 23 997 m
- Gassin : linéaire inspecté sur 2 668 m
- La Croix-Valmer : linéaire inspecté sur 13 449 m
- La Garde Freinet : linéaire inspecté sur 884 m
- La Môle : pas d'inspection
- Le Plan de la Tour : pas d'inspection
- Le Rayol : linéaire inspecté sur 1579 m
- Ramatuelle : linéaire inspecté sur 5 619 m
- Saint-Tropez : linéaire inspecté sur 30 679 m

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	71	54	66	86	81	-5,8%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	118	123	140	174	127	-37,9%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,5	0,5	0,6	0,7	0,5	-28,6%
Nombre de fuites réparées	191	177	206	260	208	-20%

Le nombre de fuites sur branchements intègre les fuites survenues sur les colonnes montantes d'immeubles.

Par ailleurs le nombre de fuites sur compteur est :

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de fuites sur compteur	250	242	292	237	337

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 153

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2019	2020	2021	2022	2023
Usine de La Giscle	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Usine de La Mole	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Usine de La Verne	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource pour chaque achat à un autre service d'eau potable	2019	2020	2021	2022	2023
Société du Canal de Provence	40 %	40 %	40 %	40 %	50 %
Entraigues				80 %	80 %

Suite à un dépôt de dossier en préfecture en 2023 par la Société du Canal de Provence, l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource est passé de 40 % à 50 %.

4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre dans le cadre de notre certification ISO 50 001. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Pour 2022 et 2023, dans le cadre du Plan ReSource, nos objectifs ont été rehaussés : il nous est demandé de réduire de 5% notre impact énergétique et d'augmenter de 5% notre production d'énergie sur les 2 années. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	9 872 454	9 569 199	10 729 390	10 768 475	9 942 498	-7,7%
Installation de reprise	920 680	946 562	1 184 948	1 109 624	972 155	-12,4%
Autres installations eau	244 358	338 647	319 606	391 485	243 681	-37,8%
Installation de production	8 707 416	8 283 990	9 224 836	9 267 366	8 726 662	-5,8%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- ✓ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✓ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

Le tableau des consommations en réactifs utilisés pour chaque usine est présenté en annexe.

4.4.4 La valorisation des sous-produits

→ La valorisation des déchets liés au service



Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène...), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes...).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 157

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 158

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2023
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: T2390 - SIDECM DSP EP

Eau

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
PRODUITS	27 818 555	28 638 980	2,95 %
Exploitation du service	15 156 235	16 653 954	
Collectivités et autres organismes publics	11 736 645	10 959 787	
Travaux attribués à titre exclusif	441 324	480 532	
Produits accessoires	484 349	544 707	
CHARGES	26 396 894	27 971 393	5,96 %
Personnel	2 453 527	2 888 108	
Energie électrique	498 752	791 065	
Achats d'eau	3 648 310	4 007 684	
Produits de traitement	196 835	201 767	
Analyses	45 302	38 208	
Sous-traitance, matières et fournitures	2 405 467	2 881 204	
Impôts locaux et taxes	113 918	209 455	
Autres dépenses d'exploitation	1 021 953	1 001 832	
<i>télécommunications, poste et feiegestion</i>	77 751	54 274	
<i>engins et véhicules</i>	179 712	164 677	
<i>informatique</i>	515 842	516 815	
<i>assurances</i>	101 914	64 582	
<i>locaux</i>	172 355	193 217	
<i>autres</i>	- 25 621	8 265	
Frais de contrôle	96 810	110 623	
Redevances contractuelles	38 164	117 616	
Contribution des services centraux et recherche	808 363	944 827	
Collectivités et autres organismes publics	11 736 645	10 959 787	
Charges relatives aux renouvellements	2 954 604	3 379 276	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	17 653	20 190	
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	2 936 951	3 359 086	
Charges relatives aux investissements	262 992	302 970	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	262 992	302 970	
Perles sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	115 250	138 775	
RESULTAT AVANT IMPOT	1 421 661	667 586	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	355 400	166 882	
RESULTAT	1 066 259	500 704	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

04/03/2024

→ **L'état détaillé des produits**

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 159

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Etat détaillé des produits (1)
Année 2023

Collectivité: T2390 - SIDECM DSP EP

Eau

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	15 140 185	16 635 918	9,88 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>14 966 441</i>	<i>16 700 625</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>173 743</i>	<i>- 64 708</i>	
Ventes d'eau à d'autres services publics	266	0	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>327</i>	<i>0</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 61</i>	<i>0</i>	
Ristournes	15 784	18 036	14,27 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>15 784</i>	<i>18 036</i>	
Exploitation du service	15 156 235	16 653 954	9,88 %
Produits : part de la collectivité contractante	7 983 303	7 336 974	-8,10 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>7 971 352</i>	<i>7 515 807</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>11 951</i>	<i>- 178 833</i>	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	582 936	481 711	-17,36 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>618 831</i>	<i>486 525</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 35 895</i>	<i>- 4 814</i>	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	3 170 406	3 141 102	-0,92 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>3 163 853</i>	<i>3 095 252</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>6 553</i>	<i>45 850</i>	
Collectivités et autres organismes publics	11 736 645	10 959 787	-6,62 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	441 324	480 532	8,88 %
Produits accessoires	484 349	544 707	12,46 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

04/03/24

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 160

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE (Suivant Article 72 Annexe 16)

	Exercice 2022	Exercice 2023	Commentaires
Produits du délégataire (hors TVA)	16 081 908	17 679 132	
Produits d'exploitation	15 140 451	16 426 312	
Dotation fonds de solidarité	15 734	15 036	Augmentation du K
Produits accessoires	484 150	544 707	
Produits des travaux attribués à titre exceptionnel	441 234	480 527	
	Exercice 2022	Exercice 2023	
Charges totales	14 405 994	16 709 451	
Charges d'exploitation	10 518 588	12 366 498	
Personnel d'exploitation	2 453 528	2 883 109	inflation masses salariales et pourvoiement des postes vacants
Energie électrique	498 752	791 085	Fin du bouclier fiscal ARENH+ impact inflation très important
Produits de traitement	196 638	201 788	
Achat d'eau	3 648 310	4 607 884	pluviométrie faible, achats importants pour remplissage du barrage
Analyses	45 303	38 209	effet décalage de facturation CARSO
Sous-traitance	1 233 589	1 532 328	Entretien des installations + inflation
Fournitures	1 171 868	1 345 974	inflation
Impôts locaux et taxes	113 918	209 455	augmentation CPE La Môle (usine la verre)
Locaux et assurances	274 289	257 380	
Poste et télécommunication, informatique	593 593	571 090	Optimisation besoins fixes & techniques
Autres charges	-25 621	6 284	
RDDP	0	0	
Transports et déplacements	179 714	164 677	
Pénalités	22 388	99 579	provision pénalité LVMC
Frais de contrôle	95 618	110 623	Augmentation du K
Non-valeurs	115 250	136 775	Augmentation des impayés (cordons bleus et loi broiles)
Charges calculées	3 233 389	3 794 282	
Redevance d'usage du domaine privé	0	0	
Fonds de solidarité	15 734	15 036	Augmentation du K
Programme contractuel (investissements)	262 992	302 970	amortissement des investissements, notamment au PDD
Dotation aux renouvellements confiés au Délégué	2 054 664	3 379 276	Augmentation du K
Charges de structure	554 076	642 671	
Contribution aux services communs (plafonnée à 4% des charges)	554 076	642 671	
Résultat brut	1 675 945	369 741	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 161

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5.2 Situation des biens

→ *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 162

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ *Programme contractuel d'investissement*

Les investissements de premier établissement sont définis au sein du fonds de développement durable (FDD)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 163

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

exSIDECM

**Article 6 du contrat de délégation du service de l'eau potable
Approuvé par le conseil syndical en séance du 19 juillet 2013 et visa en Préfecture du
Var le 13 août 2013**

SITUATION DU COMPTE "FONDS DE DEVELOPPEMENT DURABLE exSIDECM" Arrêtée au 31 DECEMBRE 2023

DESIGNATION	DEBIT	CREDIT
Solde au 31 décembre 2022		11 950,98 €
Frais financier sur solde N-1 : TME Moyenne 2022 +1% 1/- DOTATION 2023 Article 6 du contrat visé en préfecture le 13-08-2013	2,72%	326,06 €
149 524 €(en (pas de revalorisation)		149 524,00 €
FDD Compteurs grands comptes	3 456,00 €	
Plan communication & sensibilisation consommations/impact touristique	71 213,19 €	
FDD La Garde Frainet Travaux Vanadal Sécurisation gardes corps	9 638,55 €	
Soupape sécurité Briquetterie (solde 2023)	5 419,54 €	
2 Capteurs Syrinix (1 à UPEP Verne et 1 à UPEP Môle) (solde 2023)	4 681,51 €	
Borne monétique (Plan de La Tour)	8 484,29 €	
La Verne Climatisation Laboratoire	2 474,92 €	
Abatige arbre réservoir Citadelle	3 800,00 €	
Réducteurs de pression (Port-Cogolin)	29 049,83 €	
Total débits et crédits N	138 217,83 €	149 524,00 €
Total YC Frais financier	138 217,83 €	161 941,04 €
Solde revalorisé au 31 Decembre 2023		23 623,21 €
Compagnie Méditerranéenne d'exploitation des services d'eau (CMESE)		
Sainte-Maxime	02/05/2024	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 164

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

→ **Programme contractuel de renouvellement**

Un programme de renouvellement contractuel a été défini au contrat

→ **Les autres dépenses de renouvellement**

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ Régularisations de TVA

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

→ Autres biens ou prestations

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des

¹ art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

² Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-10-10)

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ **Consommations non facturées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat**

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. La continuité de service est à privilégier (maintien des calendriers de facturation ou de mensualisation jusqu'à l'échéance du contrat). Il y a donc lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation et de recouvrement des sommes dues ainsi que les modalités de reversement des encaissements qui s'imposeront le cas échéant au nouvel exploitant : part ancien contrat en prorata temporis, reprise des soldes de mensualisation des comptes clients. L'introduction de relevés spécifiques, notamment si le contrat se termine après une facturation d'acompte, peut être une option à considérer.

5.4.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ **Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia**

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

→ **Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat**

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 01/10/2024

CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ - EX SIDECM (Eau) - 2023 - Page 168

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....,
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Membres :

- en exercice	45
- présents	30
- représentés	10
- excusés	5
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie WANIART

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2024/09/30-27

OBJET : Rapport annuel du délégataire – contrat de délégation de service public d'eau potable sur les communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel sur Mer et Saint-Tropez – exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 23 septembre 2024, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine Canapa - 2, rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Céline GARNIER	Patricia AMIEL
Philippe LEONELLI	Sylvie GAUTHIER	Véronique LENOIR
Anne-Marie WANIART	Patricia PENCHENAT	Michel LE DARD
Alain BENEDETTO	Franck THIRIEZ	Julienne GAUTIER
Bernard JOBERT	Mireille ESCARRAT	Thierry GOBINO
Thomas DOMBRY	Patrick HERMIER	Josiane DEVAUX-DEMOURGUES
Roland BRUNO	Didier SILVE	Michèle DALLIES
Jean PLENAT	Anne KISS	Michel PERRAULT
Sylvie SIRI	Frédéric CARANTA	Frédéric BLUA
Sophie BARDOLLET	Catherine HURAUT	Patrice CHAPPUIS

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADÉ donne procuration à Vincent MORISSE
Laurent GIUBERGIA donne procuration à Alain BENEDETTO
Jean-Paul DUBOIS donne procuration à Céline GARNIER
Christiane LARDAT donne procuration à Bernard JOBERT
Jacki KLINGER donne procuration à Patricia PENCHENAT
Catherine BRUNETTO donne procuration à Frédéric BLUA
Lucie LAFEUMA donne procuration à Thomas DOMBRY
Cécile LEDOUX donne procuration à Michel LE DARD
Jean-Maurice ZORZI donne procuration à Julienne GAUTIER
Maxime ESPOSITO donne procuration à Thierry GOBINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Membres excusés :

Christophe ROBIN
Audrey MICHEL
Jean-Paul MOREL

Aline CHARLES
Yolande MARTINEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

Délibération n° 2024/09/30-27

OBJET : Rapport annuel du délégataire – contrat de délégation de service public d'eau potable sur les communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel sur Mer et Saint-Tropez – exercice 2023

Le rapporteur expose :

La gestion du service public d'eau potable sur le périmètre des communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel sur Mer et Saint-Tropez a été confiée à VEOLIA par un contrat de délégation de service public d'une durée de 12 ans, qui se termine le 31 décembre 2025.

Conformément aux articles L3131-5 et R3131-2 du Code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année avant le 1^{er} juin un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Le rapport comprend les données comptables, techniques et financières prévues à l'article R3131-3 du Code de la commande publique, mais également l'ensemble des informations relatives aux indicateurs de performance portant sur les engagements du contrat de délégation de service public.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Enfin, ce rapport est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du CGCT.

L'objet de cette délibération est de prendre acte de la présentation du rapport annuel relatif au contrat de délégation de service public de service public d'eau potable sur les communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel sur Mer et Saint-Tropez pour l'exercice 2023.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 423/2023-BCLI du 25 octobre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu le rapport annuel relatif joint à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 9 septembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024



21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 10 septembre 2024.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission « eau et assainissement » du 18 septembre 2024.

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire a pris connaissance dudit rapport.

Après en avoir entendu le rapport,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel relatif au contrat de délégation de service public d'eau potable sur les communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel sur Mer et Saint-Tropez pour l'exercice 2023.

Signé : Vincent MORISSE, Président

Signé : Anne-Marie WANIART, Secrétaire de séance

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20240930-20240000218-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_